

UNICEF
Centre de recherche Innocenti

INSIGHT INNOCENTI

**LA DYNAMIQUE DU CHANGEMENT SOCIAL
VERS L'ABANDON DE L'EXCISION/MUTILATION
GÉNITALE FÉMININE DANS CINQ PAYS AFRICAINS**



UNION EUROPÉENNE



Insight Innocenti

**LA DYNAMIQUE DU CHANGEMENT SOCIAL
VERS L'ABANDON DE L'EXCISION/MUTILATION
GÉNITALE FÉMININE DANS CINQ PAYS AFRICAINS**

**UNICEF
Centre de recherche Innocenti**

LE CENTRE DE RECHERCHE INNOCENTI DE L'UNICEF

Le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, situé à Florence, en Italie, a été créé en 1988 pour renforcer le potentiel de recherche du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et soutenir son engagement en faveur des enfants du monde entier. Le Centre (connu officiellement sous le nom de Centre international pour le développement de l'enfant) contribue à déterminer et à approfondir les domaines d'activité de l'UNICEF présents et à venir. Ses principaux objectifs consistent à améliorer la compréhension internationale des questions liées aux droits des enfants et à faciliter la pleine application de la Convention relative aux droits de l'enfant tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement.

Les publications du Centre contribuent au débat international sur les questions liées aux droits de l'enfant et présentent un vaste éventail d'opinions. Pour cette raison, le Centre peut produire des publications qui ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les points de vue de l'UNICEF sur certains thèmes. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et sont publiées par le Centre afin de stimuler et de faire progresser le débat sur les droits des enfants.

Le Centre collabore avec son institution d'accueil à Florence, l'Istituto degli Innocenti, dans certains domaines d'activité. Le gouvernement italien contribue au financement d'amorçage, tandis que le soutien financier pour des projets spécifiques est fourni par d'autres gouvernements, des institutions internationales et des sources privées, notamment par les comités nationaux de l'UNICEF.

Les demandes de permission de reproduire ou traduire les publications du Centre, doivent être adressées à : Communications Unit, UNICEF Centre de recherche Innocenti, florence@unicef.org.

Pour accéder à nos publications les plus récentes, veuillez consulter notre site Internet : www.unicef-irc.org/publications/.

Photo de couverture : © UNICEF/NYHQ2009-1492/Kate Holt

Mise en page : Auxiliary Creatives, Hombaek, Danemark

Imprimeur : Tipolito DuemilaGroup srl, Florence, Italie

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Novembre 2010

ISBN : 978-88-89129-79-1

Prière d'adresser toute correspondance à :

UNICEF Centre de recherche Innocenti
12 Piazza SS. Annunziata
50122 Florence, Italie
Tél : (39) 055 20 330
Fax : (39) 055 2033 220
florence@unicef.org
www.unicef-irc.org

REMERCIEMENTS

Le présent *Insight Innocenti* est principalement dû au travail de recherche de Francesca Monetti. Il a été préparé sous la supervision de David Parker, précédemment directeur adjoint du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF (CRI de l'UNICEF). Les principales sections du rapport ont été rédigées par Simona Galbiati et Francesca Monetti, tandis que les statistiques générales ont été élaborées par Claudia Cappa. Les conseils et le concours attentif de David Parker tout au long de la recherche, ainsi que la collaboration de Karin Heissler aux dernières étapes de ces recherches, ont particulièrement été appréciés. Le contrôle final des informations du manuscrit a été effectué par Arati Rao. Claire Akehurst s'est occupée du soutien administratif.

Cette recherche a été conceptualisée à travers un processus consultatif et a bénéficié de l'expertise d'opérateurs du développement, d'universitaires et de chercheurs qui se sont réunis deux fois pour passer en revue les recherches et les interventions du programme sur l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF) et autres pratiques nocives, en septembre 2006 à New York (rencontre organisée par l'UNICEF à New York) et en mars 2007, en Éthiopie (organisée par le IRC de l'UNICEF). Nous témoignons notre plus vive reconnaissance aux chargés de projets en Égypte (Sahar Mashhour, Nadra Zaki), en Éthiopie (Tabeyin Gedlu), au Kenya (Zeinab Ahmed), au Sénégal (Marie Sabara) et au Soudan (Samira Ahmed) pour avoir commencé les recherches dans leurs pays et apporté leur précieuse contribution à l'analyse des expériences nationales.

Des remerciements particuliers sont adressés aux cadres administratifs et aux représentants gouvernementaux, aux organisations non gouvernementales, aux instituts de recherche locaux, aux agences des Nations Unies et aux experts en E/MGF qui ont participé aux différentes étapes de l'élaboration des chapitres sur chaque pays, notamment au National Council for Childhood and Motherhood, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Égypte ; au HIV/AIDS Prevention and Control Office (HAPCO), au KMG Ethiopia (autrefois nommé Kembatti Mentti Gezzimma-Topé), au Rohi-Weddu Pastoralist Women Development Organisation, à l'Université d'Addis Ababa et au Bureau des Affaires féminines de la Zone Wolayta en Éthiopie ; au *Center for Practise-Oriented Feminist Science* (Center for PROFS) des sciences appliquées de l'université de Fulda et à *Vivid Communication with Women in their Cultures* (VividCom) au Kenya ; à Tostan au Sénégal ; et à Entishar et à *Rapid Operational Care and Scientific Services* (ROCSS) au Soudan.

Le Centre de recherche Innocenti remercie Gerry Mackie pour le soutien et les nombreux conseils fournis durant la rédaction du document. Nous exprimons notre gratitude à Cristina Bicchieri, Gabriella De Vita, Ellen Gruenbaum, John Lejeune, Ryan Muldoon, Bettina Shell-Duncan and Yasmine Wahba, pour les commentaires et les suggestions incorporés aux versions finales du rapport qu'ils ont révisées. Des remerciements particuliers sont également adressés aux membres du Groupe de travail des donateurs sur l'E/MGT pour leurs commentaires sur les résultats préliminaires des recherches.

Cet *Insight Innocenti* a été financé grâce à une contribution généreuse de l'Union européenne.

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	vi
AVANT-PROPOS	viii
RÉSUMÉ	1
1 INTRODUCTION	2
2 ÉTENDUE ET MÉTHODOLOGIE	4
Étendue	4
Méthodologie	5
Données et résultats obtenus à partir des enquêtes auprès des ménages	5
3 DYNAMIQUE SOCIALE DE L'EXCISION/MUTILATION GÉNITALE FÉMININE	6
Connaissances acquises à travers la théorie de la convention sociale	6
Rôle des normes sociales	6
Croyances associées	8
E/MGF et l'égalité des genres	8
La transformation par la délibération sur les droits humains	9
Le processus d'abandon de l'E/MGF	10
4 INTERVENTIONS EN FAVEUR DE L'ABANDON DE L'E/MGF DANS CINQ PAYS	12
Sénégal	12
Égypte	19
Éthiopie	26
Kenya	37
Soudan	43
5 VERS L'ABANDON ET IMPLICATIONS POUR LES AUTRES PRATIQUES NOCIVES	50
Points communs des différentes dynamiques sociales de l'abandon	50
Implications pour les autres pratiques nocives	52
Conclusions	52
SIGLES	54
NOTES	55

GLOSSAIRE

abandon de l'E/MGF	Désigne une situation dans laquelle les communautés décident collectivement et de façon coordonnée de mettre fin à la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF).
mariage précoce	Désigne le mariage de filles et de garçons de moins de 18 ans ¹ .
masse critique	Désigne un nombre suffisant d'individus pouvant engager un processus continu de changement dans le groupe. Dans le processus d'abandon de l'E/MGF, la masse critique s'emploiera à convaincre et à montrer aux autres membres du groupe les avantages comparatifs associés à la non pratique de l'E/MGF et à rallier d'autres personnes à la cause d'un éventuel abandon ² .
excision/mutilation génitale féminine	Désigne toutes les pratiques incluant l'ablation ou la lésion partielle ou totale des organes génitaux externes pour des raisons non médicales. L'E/MGF a été classée en quatre types : <i>Type I</i> – Ablation totale ou partielle du clitoris et/ou du prépuce (clitoridectomie). <i>Type II</i> – Ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres (excision). <i>Type III</i> – Rétrécissement de l'orifice vaginal avec scellement en coupant et en apposant les petites lèvres et/ou les grandes lèvres, avec ou sans excision du clitoris (infibulation). <i>Type IV</i> – Toutes les autres pratiques nocives appliquées aux organes génitaux féminins pour des raisons non médicales, recouvrant la perforation, le perçage, l'incision, le curetage et la cautérisation ³ .
mariage forcé	Désigne un mariage dépourvu du consentement libre et valable d'au moins une des parties impliquées. Dans ses formes les plus graves, le mariage forcé peut être accompagné de menaces, d'enlèvements, d'emprisonnement, de violence physique, de viol et dans certains cas de meurtre ⁴ . Les parties impliquées dans un mariage forcé peuvent être des adultes ou des enfants.
théorie des jeux	Etude des prises de décision en tant que processus interdépendant : un choix effectué par un joueur dans le jeu dépend de celui d'un autre joueur dont le choix, à son tour, dépend de celui du premier. Dans un groupe plus étendu, le choix de chacun des joueurs dépend de celui de tous les autres ⁵ .
pratiques nocives (traditionnelles)	Terme conçu initialement pour décrire l'excision/mutilation génitale féminine et qui se réfère à des pratiques ayant une certaine légitimité culturelle, mais nocives pour les filles et les femmes ⁶ .
groupe au sein duquel se nouent des mariages	Désigne un groupe étendu ou limité de personnes dont l'appartenance est déterminée par l'acceptation de certaines exigences et normes qui permettent aux individus d'accéder au mariage. Les membres de ce groupe peuvent faire partie de plusieurs groupes socio-économiques et dépasser les frontières géographiques/nationales.

mariage par enlèvement	Désigne une forme de mariage dans le cadre duquel une fille est prise de force ou par trahison par un groupe d'hommes, notamment par le futur époux. La fille est souvent battue, violée et forcée à épouser son ravisseur ⁷ .
norme morale	Règle de comportement motivée par des valeurs personnelles concernant le bien et le mal, pouvant susciter le sentiment de probité qui accompagne l'obéissance aux normes, ou de culpabilité dans le cas contraire. Elle est motivée intrinsèquement plutôt qu'extrinsèquement par des récompenses ou des sanctions sociales ⁸ .
diffusion organisée	Processus organisé à travers lequel les connaissances et les actions d'une famille ou d'une communauté sont transmises à d'autres familles ou communautés par le biais de réseaux ⁹ sociaux.
déclaration publique	Affirmation explicite et expression publique de l'engagement et de la volonté des communautés d'abandonner une pratique ¹⁰ . Une déclaration publique ne signifie pas que le village qui annonce cette décision ne pratique plus l'E/MFG ; elle constitue plutôt une étape du processus d'abandon, car elle signale une évolution des aspirations sociales. Elle peut se faire sous diverses formes, notamment par une déclaration écrite faisant autorité ou une déclaration publique lors d'un rassemblement public important. Elle peut impliquer un village, des groupes de pression composés de médecins, de chefs religieux ou de jeunes ou bien des individus et des familles.
convention sociale	Règle sociale de comportement que les membres d'une communauté suivent, car ils s'attendent à ce que les autres la suivent aussi. Le meilleur intérêt de l'individu est de respecter la convention sociale ¹¹ .
théorie de la convention sociale	Désigne une théorie qui utilise les modèles de la théorie des jeux pour expliquer la dynamique du fonctionnement des normes et des conventions sociales. La théorie de la convention sociale est utilisée dans cette étude pour comprendre la dynamique de l'E/MFG. La théorie explique que l'E/MFG est maintenue par les attentes réciproques au sein d'un groupe de référence ¹² .
norme sociale	Règle sociale de comportement que les membres d'une communauté suivent car ils croient que les autres s'attendent à ce qu'ils la suivent. L'obéissance à une règle sociale est motivée par les récompenses sociales associées au respect de ces règles et par les sanctions sociales qui accompagnent le non-respect de cette pratique ¹³ .
point de basculement	Point dans une situation en évolution qui conduit à une évolution irréversible et nouvelle. Dans cette étude, le « point de basculement » se réfère au point où la plus grande partie de la communauté est convaincue d'abandonner l'E/MFG. À ce stade, l'abandon de la pratique par la communauté sera stable s'il est appliqué, car il changera les attentes sociales de façon permanente. Les membres de la communauté ne se sentiront plus obligés d'exciser leurs filles. Les récompenses ou les sanctions sociales qui en découlent varieront en conséquence ¹⁴ . Le concept est fréquemment utilisé en sociologie et en gestion.

AVANT-PROPOS

Le mouvement croissant visant à mettre fin à l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF) s'est beaucoup amplifié ces dix dernières années. Pourtant, chaque année des millions de filles et de femmes risquent d'être soumises à cette pratique nocive qui viole leurs droits humains. Cette réalité poignante souligne le besoin d'intensifier et de multiplier les efforts en vue d'un abandon durable et de grande envergure.

Les récents succès obtenus grâce à l'engagement et aux initiatives prises par de nombreux acteurs, il y a plusieurs décennies, ont contribué au lent déclin de la prévalence dans certains pays. Les premières tentatives visant à éliminer l'E/MGF ont eu un impact limité et ont parfois été perçues par les communautés comme une critique de leurs traditions. Les premiers progrès ont été enregistrés lorsque ceux qui luttaient contre l'E/MGF se sont étroitement associés aux communautés pour en faire les acteurs de leur propre développement.

Nous savons maintenant, grâce à une étude approfondie des croyances et du système de valeurs qui sous-tend l'E/MGF et aux informations fournies par les recherches récentes et les évaluations des programmes de terrain, que des changements généralisés n'auront lieu que si les initiatives tiennent compte des dynamiques sociales complexes qui entourent l'E/MGF. Le présent *Insight Innocenti*, confirme que les mêmes facteurs qui motivent les décisions des parents d'exciser leur enfant peuvent les pousser à décider de mettre fin à cette pratique, une fois que les normes sociales auront évolué et que les attentes sociales se seront modifiées. C'est un grand pas en avant dans notre compréhension collective de la façon dont un changement généralisé et durable peut avoir lieu dans les communautés. Nous espérons que cette publication fera progresser la discussion sur l'abandon de l'E/MGF dans le plus vaste contexte de la promotion de l'égalité des genres et de la protection de l'enfance, qu'elle encouragera d'ultérieures recherches sur la façon dont les normes sociales affectent le bien-être des filles et des garçons et leur droit de s'épanouir pleinement.

Toutefois, aucune analyse portant sur une question aussi complexe, intergénérationnelle et socialement établie que l'E/MGF, n'est dépourvue d'obstacles. Les méthodes de collecte de données se sont améliorées depuis le milieu des années 90 : les enquêtes représentatives nationales sur les ménages ont commencé à produire des estimations sur des questions importantes touchant à la protection, notamment à l'E/MGF, offrant de meilleures informations aux interventions dans les pays et les communautés. Cependant, certains des pays où l'E/MGF existe, n'ont pas fait l'objet d'enquêtes fournissant les informations les plus fiables et complètes sur cette pratique.

Par ailleurs, il n'a pas été possible d'identifier des tendances claires et de garantir l'abandon durable aux niveaux sous-national et local. Ceci exige un suivi systématique des interventions sur le long terme. La hausse dramatique de la « médicalisation » qui peut servir à légitimer l'E/MGF, nécessite l'adoption de mesures appropriées. Le présent *Insight Innocenti* aborde, sans l'approfondir, la pratique de l'E/MGF dans les communautés d'immigrants dans les pays industrialisés.

Les recherches présentées qui se basent sur des preuves ont pour objectif de protéger les filles et les femmes à risque, de fournir les services et le soutien appropriés à ceux qui subissent la pratique et de fournir des renseignements pour l'élaboration de mesures politiques et législatives générales permettant de lutter contre l'E/MGF. Les gouvernements locaux, les acteurs internationaux et la communauté du développement s'accordent de plus en plus sur les stratégies les plus efficaces et les approches programmatiques pouvant conduire à un changement général.

Le nombre d'acteurs qui œuvrent en faveur de l'abandon de l'E/MGF continue à grandir et à mobiliser l'opinion. Toutefois, il est urgent que les acteurs à tous les niveaux de la société s'engagent plus à fond dans la lutte contre l'E/MGF. Les États et les partenaires du développement sont appelés à soutenir et renforcer les efforts communautaires s'intéressant à cette pratique dans le cadre de programmes plus vastes de justice sociale. Alors seulement, les filles et les femmes trouveront la place équitable dans la société qui leur revient de droit et vivront leur vie et leur sexualité sans violence physique ni souffrance mentale. Les millions de filles et de femmes dans le monde touchées par l'E/MGF ne méritent pas moins.



Gordon Alexander
Directeur intérimaire
Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF

RÉSUMÉ

Le présent *Insight Innocenti* étudie la dynamique sociale qui accompagne l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF) dans cinq pays – l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Sénégal et le Soudan – et vise à fournir des informations destinées aux mesures politiques et aux programmes d'éradication de la pratique dans les pays où elle fait partie des traditions locales et au sein des communautés d'immigrés à travers le monde.

L'E/MGF est une violation des droits humains des femmes et des filles. Bien que l'E/MGF ne soit pas perçue comme un acte violent, c'est en réalité une forme de violence. Cette manifestation de l'inégalité des genres, profondément ancrée dans la société, est de nature discriminatoire. Cette pratique est enracinée dans les conceptions culturelles liées au genre, à la sexualité, au mariage et à la famille et influence la façon dont l'E/MGF est considérée et tolérée dans différents contextes. Malgré la variété de ses manifestations dans les cinq pays analysés, les expériences confirment que dans les communautés où l'E/MGF est pratiquée, celle-ci est considérée comme une étape nécessaire à l'éducation et à la protection de la fille, lui permettant souvent de se marier. Elle fonctionne comme une convention sociale et une norme sociale, entretenue par les attentes réciproques au sein de ces communautés.

Les récompenses sociales et les sanctions associées à l'E/MGF sont un facteur puissant, déterminant à la fois la continuation ou l'abandon de la pratique. Le refus de s'y conformer peut affecter l'éligibilité de la fille au mariage, mais peut aussi entraîner son exclusion sociale, son ostracisme et même des actes de violence. Le refus de se conformer à la pratique peut affecter le statut social de la famille de la fille au sein de la communauté, tout comme la conformité à la tradition attire l'approbation de la société, suscite le respect et l'admiration et maintient le statut social au sein de la communauté.

Les expériences des cinq pays décrites dans *l'Insight Innocenti* prouvent que l'abandon de l'E/MGF est possible lorsque les programmes et les politiques abordent la dynamique sociale complexe associée à la pratique et remettent en question les relations hommes/femmes ainsi que les stéréotypes et les idées existantes. Comprendre et apprécier cette dynamique sociale transforme l'approche de l'abandon de l'E/MGF. Plutôt que de « lutter » contre la culture locale et présenter la tradition sous un angle négatif, les programmes efficaces proposent des mécanismes alternatifs qui adhèrent aux valeurs communautaires partagées et structurent la discussion sur l'E/MGF d'une manière non critique.

Lorsque les programmes sont holistiques, fondés sur la communauté, qu'ils incorporent des délibérations sur les droits humains et qu'ils créent un environnement propice et incitant au changement, la transformation des normes sociales et des conventions peut alors avoir lieu. Cette approche programmatique n'aborde pas seulement la pratique de l'E/MGF, mais promeut et contribue, comme ce rapport le montre, à l'abandon d'autres pratiques nocives, tout en soutenant directement la réalisation de plus vastes objectifs consistant à réduire les inégalités de genre et les actes de violence commis contre les filles et les femmes.

La documentation analysée et les évaluations du programme démontrent que des progrès ont été réalisés dans le sens d'un abandon réel de la pratique dans les zones d'intervention et parfois au-delà. Ils prouvent aussi que des changements importants dans les attitudes à l'égard de l'E/MGF ont eu lieu sur une période relativement brève de dix ans. Les changements intervenus au cours de cette période ont souvent été importants et indiquent que les individus et les communautés remettent de plus en plus en question les mérites de ces pratiques et qu'ils préféreraient, si les circonstances le permettaient, ne pas devoir exciser leurs filles. Cette publication se termine en présentant des réflexions sur les derniers obstacles liés à l'abandon de l'E/MGF et suggère des recommandations pour des recherches futures et des interventions du programme.

1 INTRODUCTION

Pourquoi ces pratiques nocives sont-elles encore aussi répandues, en dépit des efforts, souvent considérables, déployés pour encourager leur abandon ? Pourquoi persistent-elles même dans des régions où les attitudes à leur encontre ont changé ? Ces questions ont été posées fréquemment au sujet de l'excision/mutilation génitale féminine (E/MGF), une intervention dangereuse voire mortelle, à laquelle les femmes et les filles sont soumises dans de nombreux pays. Bien qu'il soit difficile d'estimer l'amplitude du phénomène, les estimations à disposition suggèrent qu'il existe entre 70 millions à 140 millions¹⁵ de filles et de femmes qui ont subi une forme ou une autre

d'E/MGF. C'est un phénomène qui se manifeste dans de nombreux pays africains, dans quelques contrées asiatiques et au Moyen-Orient et, dans une moindre mesure, dans certaines communautés d'immigrants en Europe, en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis.

Dans les communautés où elle est pratiquée, l'E/MGF n'est considérée ni comme dangereuse, ni comme une violation des droits humains. Elle constitue une étape nécessaire dans la bonne éducation d'une fille, une façon de la protéger et, dans de nombreux cas, de lui permettre de se marier. Les parents font



exciser leurs filles afin de leur garantir le meilleur futur possible. L'honneur familial et les attentes sociales jouent un grand rôle dans la perpétuation de l'E/MGF, ce qui permet difficilement aux familles individuelles ainsi qu'aux femmes et aux filles en tant qu'individus de renoncer à la pratique. Même lorsque les familles sont conscientes des conséquences néfastes de l'intervention, elles perpétuent la pratique car elles craignent les jugements moraux et les sanctions sociales au cas où elles ne se conformeraient pas aux attentes de la société. Le moteur principal qui entretient la pratique est souvent le désir de protéger les filles et de leur offrir le meilleur futur

possible leur assurant sécurité économique et acceptation sociale.

L'E/MGF n'en est pas moins une atteinte aux droits humains des filles et des femmes, une violation de leur droit à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique, à leur droit à être libérées de la torture et de tout traitement cruel, inhumain ou avilissant et au droit à la vie lorsque l'intervention provoque la mort¹⁶. Bien que l'E/MGF ne soit pas perçue comme un acte violent, c'est en réalité une forme de violence. Elle est de nature discriminatoire et assigne aux filles et aux femmes une position inférieure dans la société¹⁷. Elle cause des souffrances physiques et psychologiques qui peuvent être très douloureuses et souvent irréversibles. Les filles et les femmes peuvent souffrir des conséquences de l'E/MGF tout au long de leurs vies¹⁸.

Bien que ces conclusions fassent partie des connaissances acquises depuis quelque temps, les expériences décrites dans cette publication approfondissent la compréhension de la dynamique sociale de l'E/MGF et des stratégies employées pour en encourager l'abandon.

En fournissant des preuves et en analysant les dynamiques sociales de l'abandon dans cinq pays, ce rapport s'efforce de fournir des informations aux mesures politiques et aux programmes qui ont pour objectif de mettre fin à cette pratique, à la fois dans les pays où l'E/MGF fait partie des traditions locales et dans les pays d'immigration.

Cet *Insight Innocenti* présente l'étendue de la recherche et la méthodologie utilisée, avant d'introduire et d'expliquer le cadre théorique employé pour analyser la dynamique et les stratégies. Le chapitre suivant décrit et analyse le processus d'abandon de ce phénomène complexe en Égypte, en Éthiopie, au Kenya, au Sénégal et au Soudan. Malgré la grande diversité entre ces cinq pays, le chapitre suivant montre que les expériences partagent un certain nombre d'éléments communs nécessaires pour créer les conditions d'affaiblissement de la pratique et, éventuellement, de son arrêt. Connaître et apprécier ces dynamiques sociales modifient l'approche de l'abandon de l'E/MGF, permettant également d'affronter d'autres pratiques nocives telles que le mariage forcé et précoce, exigées par des normes sociales, qui sont la manifestation d'inégalités de genre profondément enracinées. *L'Insight* conclut en considérant les difficultés qu'il faudra encore surmonter pour que l'E/MGF et les autres pratiques nocives soient abandonnées et propose des recommandations sur les activités ultérieures à poursuivre et sur leur suivi.



© UNICEF/NYHQ20092/258/Kate Holt

2 ÉTENDUE ET MÉTHODOLOGIE

En septembre 2006, l'UNICEF a réuni, à l'occasion d'une consultation à New York, des opérateurs du développement, des scientifiques et des chercheurs importants dans plusieurs disciplines des sciences sociales afin qu'ils examinent les recherches et les interventions du programme sur l'E/MGF et autres pratiques nocives. La réunion a conclu que, bien qu'un nombre croissant d'études et de documents politiques eussent approfondi la connaissance de ces pratiques, il était nécessaire de mener de nouvelles recherches pour étudier la façon dont le processus d'abandon s'engage, comment il évolue et comment il est soutenu dans les différents pays où il est pratiqué. Dans la foulée, en mars 2007, une rencontre d'universitaires et d'opérateurs du développement a été organisée en Éthiopie pour poursuivre ce projet de travail. Au départ d'Addis-Ababa, capitale de la région Afar au nord-est du pays, les participants ont pu rencontrer des communautés ayant abandonné l'E/MGF et autres pratiques nocives. Suit à la consultation, il a été proposé de passer à l'étape suivante des recherches en vue d'étudier un plus vaste éventail de pays et de contextes.

Étendue

Cet *Insight Innocenti* analyse les expériences menées dans cinq pays africains (Égypte, Éthiopie, Kenya, Sénégal et Soudan). Le but de la recherche consistait à identifier et étudier les facteurs qui encouragent ou freinent le processus conduisant à l'abandon de l'E/MGF et autres pratiques nocives profondément enracinées dans les coutumes et les traditions de ces sociétés. En Égypte, en Éthiopie et au Soudan du Nord, l'E/MGF a été pratiquée par la majorité de la population et les taux de prévalence nationaux sont élevés. Au Kenya et au Sénégal, les taux de prévalence restent élevés que dans certains groupes de populations. Ces dix dernières années, ces cinq pays ont fait l'objet d'efforts concertés pour mettre fin à la pratique, les attitudes générales ont changé et certaines communautés locales ont organisé l'abandon collectif de l'E/MGF et autres pratiques nocives.

Si elle ne procède pas à l'examen exhaustif de toutes les initiatives mises en œuvre dans les cinq pays, cette



étude examine les interventions du programme évaluées ou documentées extérieurement ces dernières années et pertinentes pour comprendre la dynamique sociale de l'abandon de la pratique. L'E/MGF ayant fait l'objet de l'analyse la plus approfondie, cette publication se concentre principalement sur la dynamique sociale liée à cette pratique. Les études de cas sur l'Éthiopie et le Sénégal qui décrivent succinctement des exemples d'abandon du mariage forcé et précoce, dont la dynamique est similaire à celle de l'E/MGF, peuvent toutefois fournir des leçons utiles pour les efforts d'abandon plus généralisés.

Méthodologie

Les bureaux nationaux de l'UNICEF ont commencé les recherches dans leurs pays respectifs en collaboration avec leurs partenaires nationaux. Le Centre de recherche Innocenti (IRC) de l'UNICEF à Florence a fourni le support technique. La recherche a été menée en utilisant un processus consultatif, impliquant plusieurs représentants des instituts de recherche locaux, des organisations non gouvernementales (ONG), des départements gouvernementaux, les agences des Nations Unies et des experts en E/MGF, à différents stades du travail.

Les études nationales furent effectuées de juin 2007 à août 2008. Elles ont associé des examens approfondis de la littérature sur le sujet à une recherche quantitative et qualitative. Durant cette même période, nous avons également continué à expérimenter la théorie de la convention sociale appliquée à la dynamique sociale qui soutient la pratique de l'E/MGF et autres pratiques nocives et qui, inversement, peut aussi encourager leur abandon¹⁹. Cette publication a été révisée longuement par des pairs, notamment par des universitaires, des opérateurs du développement, des cadres administratifs du gouvernement, des ONG et des agences des Nations Unies, des membres du Groupe de travail des donateurs sur l'E/MGF²⁰ et par d'autres experts.

Cette étude a dû faire face à des défis méthodologiques en faisant face à une contrainte de taille : les données sur lesquelles se fonde l'analyse des rapports nationaux varient en termes de contenu et de cohérence. En Égypte, l'analyse s'est basée principalement sur la documentation et l'évaluation des programmes existants ; en Éthiopie, des études existantes furent associées à de nouvelles investigations qui comprenaient la collecte de données à travers des enquêtes et des discussions avec des groupes de réflexion ; au Kenya, au Sénégal et au Soudan, de nouvelles recherches furent menées pour appuyer les évaluations

de programmes existantes. Le chapitre sur les expériences nationales fournit des informations plus détaillées sur la méthodologie de recherche. Les lecteurs doivent être conscients de ces limitations lorsqu'ils se serviront de ce rapport.

Données et résultats obtenus à partir des enquêtes auprès des ménages

Les données présentées dans le tableau statistique de chaque pays proviennent des enquêtes démographiques et sanitaires (EDS). Ces enquêtes auprès des ménages, représentatives à l'échelon national, rassemblent un éventail étendu d'informations, notamment des données sur la santé, l'éducation et la nutrition. Dans de nombreux pays où l'E/MGF prévaut, un module spécifique sur la pratique a été inclus dans les enquêtes. Les effectifs importants des échantillons des EDS, normalement menées tous les cinq ans, comprennent entre 5 000 et 30 000 ménages. Durant l'intervalle séparant deux EDS, des enquêtes provisoires se concentrent sur la collecte d'informations concernant les principaux indicateurs de suivi des performances.

Dans le cas du Soudan, les données d'une autre enquête auprès des ménages – l'Enquête sur la santé des ménages au Soudan – ont été ajoutées à celles de l'EDS.

Sur la base des enquêtes mentionnées ci-dessus, les trois indicateurs principaux utilisés dans ce rapport sont les suivants :

- **La prévalence de l'E/MGF chez les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans** représente le pourcentage de filles et de femmes dans ce groupe d'âge qui ont subi cette pratique.
- **La prévalence de l'E/MGF chez les enfants féminins** se réfère au pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont au moins une enfant excisée. Ce chiffre sert à indiquer le nombre de cas chez les cohortes d'âges les plus jeunes. Lorsque les mères signalent que leurs filles n'ont pas subi une forme de d'E/MGF, on leur demande si elles désirent faire exciser leurs filles dans le futur.
- **Les attitudes à l'égard de l'E/MGF et de la perpétuation de la pratique** présentent le pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui pensent que cette pratique doit être perpétuée. Certaines EDS ont obtenu ces informations auprès des femmes et des hommes.

3 DYNAMIQUE SOCIALE DE L'EXCISION/ MUTILATION GÉNITALE FÉMININE

La dynamique sociale qui perpétue l'E/MGF peut également conduire à son abandon. Ce chapitre examine cette dynamique et analyse pourquoi des pratiques sociales nocives se sont perpétuées pendant des générations et explique comment persuader les familles et les communautés de les abandonner.

Le cadre d'analyse employé dans cette publication tire profit de la théorie sur les conventions sociales, telle qu'elle a été appliquée par Gerry Mackie lorsqu'il a examiné la pratique des pieds bandés en Chine et l'E/MGF en Afrique²¹. L'analyse de Mackie a montré qu'il était important de se détacher de l'optique se focalisant sur les comportements individuels pour considérer l'interdépendance des processus de prise de décision. En 2009, Mackie et John LeJeune affinèrent la théorie²². Ils remarquèrent que l'application de la théorie pouvait se révéler utile en pratique mais que, vu la complexité de l'E/MGF, il fallait mieux connaître la dynamique sociale de l'abandon en examinant le rôle des sanctions et des jugements moraux. Ils ont également examiné et analysé l'importance des discussions et des délibérations basées sur les principes des droits humains dans le processus de transformation, notamment de l'abandon de l'E/MGF. Cette meilleure compréhension de la théorie des conventions sociales fournit le cadre d'analyse utilisé dans cet *Insight Innocenti*.

Connaissances acquises à travers la théorie de la convention sociale

La théorie des conventions sociales utilise des modèles de la théorie des jeux pour expliquer le comportement en présence de conventions et de normes sociales²³. Elle montre que, lorsqu'une convention ou une norme sociale est établie, les prises de décision font partie d'un processus interdépendant dans lequel le choix d'une famille est affecté par et affecte les choix faits par d'autres familles ; c'est le produit d'attentes réciproques. La théorie permet d'expliquer pourquoi les filles et leurs familles continuent de choisir l'E/MGF et pourquoi il est si difficile pour les filles et leurs familles d'abandonner l'E/MGF par elles-mêmes.

Dans ce processus de prise de décision, il y a lieu de supposer que les parents aiment leurs enfants et qu'ils désirent faire ce qu'il y a de mieux pour eux. Dans une communauté où pratiquement toutes les filles sont excisées pour avoir la possibilité de se marier, les familles pensent que les filles doivent être excisées pour pouvoir se marier. Elles choisiront donc d'exciser leurs filles pour garantir qu'elles soient prêtes pour l'âge adulte et qu'elles puissent faire un « bon » mariage, ce qui est souvent essentiel pour la

sécurité sociale et économique de la fille. Si d'autre part, les familles ne répondent pas aux attentes sociales, leurs filles auront du mal ou ne pourront pas se marier et risqueront d'être exclues de la société. Dans de telles conditions, l'E/MGF est donc perçue comme le meilleur choix pour garantir un « bon » futur à leurs filles. Lorsque l'E/MGF est universelle dans le groupe où se marie la population, les filles, elles-mêmes, peuvent désirer être excisées, car elles pourront ainsi trouver un mari. L'E/MGF est donc une convention sociale – une règle sociale que les membres d'une communauté suivent, car ils pensent que les autres ont agi comme eux et qu'ils continueront de le faire. Le meilleur intérêt de tous est de respecter cette coutume²⁴.

Lorsqu'elle est appliquée à l'E/MGF, la théorie de la convention sociale montre que dans les communautés où l'E/MGF est une pratique répandue, aucune famille ne choisira seule d'abandonner la pratique, car cela pourrait avoir une incidence sur l'éligibilité au mariage de leurs filles. Cela constitue un état d'équilibre, car aucune famille n'est incitée à dévier des attentes sociales qui accompagnent l'excision.

La théorie montre que, dans le cas où toutes les familles d'une communauté choisiraient de ne pas faire exciser leurs filles, l'E/MGF ne serait pas une condition au mariage. Cela éviterait non seulement de nuire à la santé des filles et de violer leurs droits humains, mais leur permettrait aussi de maintenir leur éligibilité au mariage. Cette situation constitue, elle aussi, un état d'équilibre, étant donné que toutes les familles agissent de la même manière et qu'aucune famille n'est incitée à exciser ses filles.

Faire en sorte que toutes les familles passent ensemble d'un équilibre où toutes les filles sont excisées à un autre où aucune fille ne l'est, constitue le défi à relever. L'abandon est possible, mais uniquement en coordonnant un abandon collectif au sein de la communauté où s'effectuent les mariages. Les familles abandonneront l'E/MGF uniquement lorsqu'elles seront convaincues que la plus grande partie ou l'ensemble de leur groupe fera le même choix, au même moment.

Rôle des normes sociales

Le désir de marier ses filles peut suffire à maintenir l'E/MGF dans une communauté. Cependant, dans la plupart des communautés où cette pratique est en vigueur, l'approbation ou la désapprobation manifestée par la communauté et la pression sociale jouent également un rôle important dans la perpétuation de cette pratique. Le refus de se conformer à



l'E/MGF conduit à l'exclusion sociale, l'ostracisme, la désapprobation, aux réprimandes – tout en ayant un effet sur l'éligibilité de la fille au mariage. La conformité, d'autre part, approuvée par la société, apporte le respect et l'admiration et maintient le statut social de la fille et de sa famille dans la communauté. L'E/MGF n'est donc pas seulement une convention sociale. C'est également une norme sociale – une règle de comportement que les membres d'une communauté sont censés suivre et qu'un ensemble de récompenses et de sanctions²⁵ les incite à suivre. Le respect de cette norme est motivé par les récompenses qui en accompagneront l'observance et par la peur des sanctions encourues en cas de non observance.

Les récompenses sociales et les sanctions peuvent suffire en elles-mêmes à maintenir la pratique de l'E/MGF²⁶. Concrètement, une fille suit une norme sociale, car elle répond à une aspiration et présume que les autres membres de la communauté s'y soumettront aussi. Influencée par l'attente de récompenses ou de sanctions associées au fait de se conformer ou non à la norme socialement acceptée, une fille peut même agir contre son propre intérêt. La transgression commise par un membre de la famille peut influencer sur le caractère et le statut de la famille entière. Observer les normes sociales d'une communauté est donc important, non seulement pour que la personne continue d'être acceptée et maintienne son statut social au sein de la communauté, mais également pour préserver le statut de la famille de cette personne.

Croyances associées

Si d'une part, l'E/MGF est maintenue par des attentes sociales réciproques, elle est aussi soutenue par un ensemble de croyances supplémentaires interconnectées et à réexaminer individuellement et globalement. Si toutes les filles et femmes dans la communauté sont excisées, la population peut penser que l'E/MGF est « naturelle » et qu'elle est pratiquée partout. Chez les communautés qui pratiquent l'E/MGF, l'abandon de l'excision n'est pas forcément une alternative. Ainsi, lorsque l'E/MGF est considérée comme l'unique façon d'agir, une des premières étapes vers l'abandon de l'E/MGF est de sensibiliser les communautés à l'alternative de l'abandon de cette pratique.

Dans de nombreuses communautés, la religion, la tradition et la culture sont liées et se renforcent mutuellement. C'est la raison pour laquelle il est parfois supposé, à tort, que c'est la doctrine religieuse qui impose le respect de certaines traditions et croyances culturelles.

Bien qu'aucun texte religieux n'exige l'E/MGF, certaines communautés considèrent que la pratique est un devoir religieux qui rend la fille spirituellement « pure ». La religion est souvent invoquée, spécialement par les chrétiens et les musulmans, comme justifiant l'E/MGF, pratique qui existait avant l'apparition du christianisme et de l'islam²⁷. La plupart des

chrétiens et des musulmans dans le monde n'excisent ni leurs filles, ni leurs sœurs, ni leurs femmes.

Dans certaines communautés, l'E/MGF peut constituer une part importante de l'entrée de la fille dans l'âge adulte et à l'éligibilité au mariage et peut être accompagnée par une cérémonie ou un rite de passage. On a la preuve, cependant, que ce n'est pas toujours le cas. Dans de nombreuses communautés, les filles sont excisées à un très jeune âge et la pratique se passe en privé et en toute simplicité. Dans d'autres communautés, où l'E/MGF était autrefois un rite de passage, les filles ont maintenant tendance à être excisées de plus en plus tôt sans rituel²⁸. Le fait que les rites d'initiation sont moins fréquents, mais que l'E/MGF persiste, suggère que le rite d'initiation ne motive pas la pratique²⁹. Il arrive que la pratique soit associée à la propreté et à la beauté du corps, rendant ainsi les filles qui s'y sont soumises physiquement « propres ».

Si les communautés doivent décider d'abandonner la pratique, il faudra fournir de nouvelles informations crédibles provenant de sources sûres. Initialement, les nouvelles idées qui entrent en conflit avec les croyances existantes peuvent susciter la méfiance ou même être considérées comme absurdes par les communautés locales. Cependant, lorsque des informations – transmises par des réseaux internationaux, nationaux, régionaux ou locaux – proviennent de personnes et d'institutions fiables, les communautés sont prêtes à les écouter et à revenir sur leurs opinions. Les programmes holistiques qui prennent en considération un choix varié de sujets et qui offrent des services communautaires se sont avérés les plus efficaces pour enclencher une série de changements positifs et pour répondre aux différents besoins de la communauté.

E/MGF et l'égalité des genres

L'E/MGF est une forme d'inégalité des genres profondément enracinée dans les structures sociales et économiques des pays et des communautés où elle est pratiquée et représente le contrôle qu'exerce la société sur les femmes. Dans les communautés où des formes extrêmes d'inégalité des genres existent, les filles et les femmes dépendent des hommes et du mariage pour leur bien-être matériel. La voix limitée qui leur est accordée dans les questions qui affectent leur vie les rend impuissantes à remettre en question les pratiques nocives. Dans les communautés où les filles et les femmes sont supposées se soumettre aux rôles sexospécifiques prescrits au sein de la famille et de la communauté, elles risquent même d'approuver les normes discriminatoires censées les contrôler. Les communautés qui reconnaissent que les filles et les femmes ont droit à l'intégrité physique et mentale, à une vie exempte de discriminations et de torture, au droit à la vie et au meilleur niveau de santé possible, sont à même d'examiner collectivement, de délibérer et de modifier les pratiques discriminatoires existantes.

La transformation par la délibération sur les droits humains

Pendant plusieurs années, les efforts visant à mettre fin à l'E/MGF se concentrèrent sur les risques sanitaires associés à la pratique. Ces messages poussèrent sans doute certains parents à s'adresser à des membres du corps médical pour exciser leurs filles ou pour choisir des formes moins dures d'excision. La médicalisation de la pratique répondait souvent aux préoccupations sanitaires et d'éligibilité au mariage : elle réduisait les complications sanitaires immédiates tout en ne compromettant pas les possibilités de trouver un mari pour la fille. Toutefois, la médicalisation, n'a pas permis aux individus de remettre en question des croyances qui s'autoalimentent, n'a pas modifié l'attente de récompenses et de sanctions associées au fait de se conformer ou d'abandonner la norme socialement acceptée et a eu tendance à légitimer la pratique tout en obscurcissant le fait que cette pratique constitue une violation des droits des femmes et des filles.

Une analyse approfondie des expériences qui ont conduit à l'abandon à grande échelle des pratiques nocives montre que les communautés qui abordent l'E/MGF dans le cadre plus vaste des droits humains ont la possibilité de reconsidérer les normes sociales et les conventions qui ont persisté dans les traditions et les cultures locales. Introduire le concept des droits humains transforme la discussion sur l'E/MGF en fournissant un espace de réflexion individuelle et commune, ce qui permet de changer les normes et les conventions sociales³⁰.

Pour comprendre le rôle des délibérations sur les droits humains, il est utile d'introduire le concept de normes morales et d'expliquer comment elles contribuent au maintien de la pratique ou à son abandon³¹. Une norme morale est une règle de comportement motivée par des valeurs individuelles qui définissent les notions de bien et de mal : pour un individu, elle suscite des sentiments de probité lorsque la règle est suivie et de culpabilité si elle ne l'est pas. Elle est motivée intrinsèquement plutôt qu'extrinsèquement par les récompenses et les sanctions sociales. Les normes morales existent dans différents groupes et ont tendance à perdurer. Elles se manifestent souvent de différentes manières selon les circonstances. Dans toutes les cultures, il est important d'être de bons parents, pourtant ce qui fait un bon parent varie selon le contexte, la culture et les circonstances sociales.

La norme morale « faire ce qu'il y a de meilleur pour l'enfant » pousse les familles dans certains contextes sociaux à exciser leurs filles. Cependant, une fois qu'une alternative a été socialement acceptée dans la communauté et que les individus réalisent qu'il vaudrait mieux pour la communauté qu'ils abandonnent tous la pratique, cette même valeur – faire ce qu'il y a de mieux pour l'enfant – poussera les communautés

à abandonner l'E/MGF. Les familles qui disposeront de nouvelles informations crédibles et qui auront la possibilité de réfléchir ensemble, choisiront souvent de modifier leurs pratiques afin d'adhérer à leurs valeurs de base sans nuire à leurs filles.

Il semblerait que les délibérations participatives basées sur les principes des droits humains jouent un rôle crucial pour entraîner ces changements dans la collectivité. Comme l'ont décrit Diane Gillespie et Molly Melching³², ces discussions encouragent les individus à décrire et à parler de leurs propres valeurs, à établir un consensus en ce qui concerne leurs objectifs communs et à considérer les obstacles qui freinent la réalisation de leurs objectifs. Le processus de réflexion et d'action ainsi enclenché pourra aboutir à une transformation sociale de grande échelle. Les membres de la communauté introduisent et discutent des questions concrètes qui se présentent comme « acquises » dans leurs vies, comme l'acceptation tacite des abus par les victimes féminines de violences domestiques. Les communautés qui associent cette réalité au domaine plus abstrait des droits humains, qui discutent du droit de chacun d'être à l'abri de toute violence, sont alors encouragées à devenir proactives et à trouver des solutions comme la mise en place d'un mécanisme protégeant les filles et les femmes à risque et des interventions de prévention de la violence³³.

Lorsque les communautés réfléchissent à leurs expériences et valeurs locales, elles commencent à mettre en rapport les idéaux et les principes des droits humains avec leurs besoins pratiques et leurs aspirations communes. Elles découvrent que les idéaux des droits humains diffèrent peu de leurs propres valeurs. Expliciter ces valeurs et les partager avec d'autres poussent la communauté à analyser et débattre conjointement pour déterminer quelles pratiques sociales leur permettraient de réaliser la nouvelle vision formulée en commun et quelles pratiques devront être abandonnées. Elles commencent à effectuer des changements et se rendent compte qu'en agissant de concert, elles peuvent entraîner le changement³⁴.

La délibération sur les droits humains accroît les capacités de la communauté à défendre ses propres valeurs de base et ses aspirations. Le processus ne doit pas saper les valeurs traditionnelles, mais plutôt ajouter de nouvelles dimensions à la discussion. Au lieu de mettre l'accent sur « l'éradication « des » mauvaises » traditions, la conversation se concentre sur la formulation d'une vision positive du futur. Lorsque de telles discussions mettent en lumière le traitement différent des filles et des garçons, ainsi que des femmes et des hommes, elles génèrent un dialogue sur les pratiques discriminatoires telles que l'E/MGF, le mariage forcé et le mariage précoce, qui violent les droits des filles et des femmes. Comme l'écrit l'anthropologue Sally Engle Merry : « les idées sur les droits humains sont plus facilement adoptées si elles sont énoncées

dans des termes familiers et si elles ne gênent pas les hiérarchies établies, mais elles sont plus transformatrices si elles remettent en question les idées existantes sur les relations de pouvoir.»³⁵

La délibération sur les droits humains déclenche un processus important de valorisation de ces droits : une fois que les personnes réalisent qu'elles ont des droits – une fois que les droits font partie de leur schéma mental – elles attachent une grande valeur à l'acquisition et à la protection de ces droits³⁶.

Le processus d'abandon de l'E/MGF

L'abandon réel de l'E/MGF nécessite un processus de discussions et de décisions communautaires et un engagement public. Comme le sous-entend ou le suggère la théorie de la convention sociale et comme le montrent les premiers témoignages et les études de cas présentées dans cet *Insight*, l'abandon de l'E/MGF sur une grande échelle n'est imaginable que s'il est coordonné et pratiqué par une proportion suffisamment importante du groupe au sein duquel se nouent des mariages, de manière à garantir une évolution à la fois indéniable et durable. Les familles n'abandonneront pas l'E/MGF par elles-mêmes. Elles n'abandonneront pas la pratique tant qu'elles croiront que les autres s'attendent à ce qu'elles excisent leurs filles. Elles n'agiront que lorsqu'elles penseront que les attentes sociales ont changé et que la plupart ou que tous les autres membres de leur communauté feront le même choix au même moment.

L'abandon de l'E/MGF commence normalement par un premier groupe d'individus qui mettent en marche une dynamique de changement³⁷. Ce groupe, prêt à abandonner la pratique, essaiera donc de convaincre les autres de l'abandonner. Les membres de cette masse critique font connaître aux autres, à travers leurs réseaux sociaux, leur intention d'abandonner la pratique – un processus qui se nomme « diffusion organisée » – jusqu'à ce qu'une portion suffisamment importante de la communauté où se nouent les mariages soit prête à abandonner l'E/MGF, moment qui, dans ce texte, est décrit par le terme « point de basculement ». Après ce point, l'abandon devient

stable, car il modifie de façon permanente les attentes sociales. Les membres de la communauté ne seront plus censés exciser leurs filles et seront sanctionnés et récompensés en conséquence.

Mais pour que l'abandon ait lieu, il est essentiel que les personnes sachent que les autres abandonneront la pratique et qu'elles en soient sûres. Les attentes sociales évolueront si les personnes ont la garantie que les autres s'engagent à l'abandon. Une occasion d'affirmation publique de l'engagement à abandonner la pratique est donc nécessaire afin que chaque individu soit sûr que les autres membres de la communauté sont prêts à abandonner la pratique. Pour que l'alternative consistant à ne pas pratiquer l'excision devienne réelle, les nouvelles attitudes et le désir de changer doivent être explicites et publics. Cela ouvre la voie aux changements de comportement et à un abandon stable. Les familles peuvent maintenir leur statut social et éviter de nuire à leurs filles, tout en maintenant leur éligibilité au mariage³⁸.

L'engagement public peut se manifester au cours d'une cérémonie ou d'un événement d'hommage. Dans certaines régions, les communautés qui ont abandonné l'E/MGF ont profité de ce processus d'abandon pour améliorer le profil du village. Les membres de la communauté sont souvent plus fiers de faire connaître publiquement leur choix d'abandonner l'E/MGF, que honteux de ne pas avoir maintenu la pratique ou de l'avoir défendue dans le passé.

L'engagement public est un mécanisme qui permet de coordonner l'abandon de cette coutume par les familles des communautés où se nouent des mariages et qui, en même temps, encourage la démarche individuelle et collective de prise de la décision d'abandon. L'engagement public permet d'une part, de modifier la convention en maintenant l'éligibilité au mariage et en faisant progresser la santé et d'autre part, de changer la norme sociale, de telle sorte que les familles qui ne pratiquent pas l'excision sont respectées socialement et que celles qui continuent à la pratiquer sont sanctionnées socialement.



© UNICEF/NYHQ/2009-2267/Kate Holt

4 INTERVENTIONS EN FAVEUR DE L'ABANDON DE L'E/MGF DANS CINQ PAYS

La précédente section du rapport a suggéré le cadre permettant de comprendre la dynamique sociale de l'abandon de l'E/MGF afin de mieux guider les efforts en vue de l'abandon. Cette section, qui utilisera ce même cadre, analysera les expériences récentes en Égypte, en Éthiopie, au Kenya, au Sénégal et au Soudan. Dans ces pays, l'E/MGF et autres pratiques nocives, telles que le mariage forcé et le mariage précoce, sont des pratiques séculaires et les efforts visant à y mettre fin ont eu un impact limité. Ces dernières années cependant, plusieurs interventions du programme dans cinq pays ont permis de faire progresser significativement l'abandon de ces pratiques. L'analyse de ces expériences confirme que, malgré des différences nettes en termes de taux de prévalence, de contextes et de types d'intervention (dans chaque pays et d'un pays à l'autre), le processus

conduisant à l'abandon de pratiques nocives possède des éléments transformateurs et des modèles similaires.

Ce rapport étudie les interventions qui ont permis l'abandon à grande échelle dans plusieurs régions au sein de différents pays et contextes culturels. Les expériences menées dans ces cinq pays mettent en lumière les interventions locales et les programmes nationaux à différents stades de mise en œuvre. Bien que leurs impacts et leurs résultats diffèrent, ils ont tous contribué à des degrés différents à un processus continu de changement social et ont fourni de nouvelles preuves qui renforcent et élargissent la compréhension des différentes étapes du processus d'abandon.

SÉNÉGAL

Contexte

L'E/MGF est une pratique profondément enracinée dans certaines parties de la société sénégalaise et elle est intimement associée à certains groupes ethniques. Tout comme dans d'autres pays où elle est pratiquée, l'E/MGF est censée préserver la moralité, la chasteté, la fidélité d'une fille, la rendant ainsi éligible au mariage. L'EDS 2005 a révélé que la majorité des femmes (60 pour cent) ne se rappelle pas exactement l'âge auquel elles ont été soumises à cette pratique, mais elles mentionnent que cet événement a eu lieu durant leur première enfance et sûrement avant leur dixième année. Dans certains groupes, cependant, les filles sont excisées entre 10 et 14 ans³⁹. D'autres pratiques nocives, comme le mariage forcé et le mariage précoce, sont également observées dans le pays⁴⁰.

Étendue de l'E/MGF

En 2005, 28 pour cent des femmes au Sénégal, âgées de 15 à 49 ans avaient subi l'E/MGF sous une forme ou une autre. Toutefois, comme le montre le tableau ci-dessous, les taux de prévalence, varient largement d'un groupe ou d'une région à l'autre. L'E/MGF est une pratique courante chez les Sèniké (78 pour cent) et chez les Mandingue (74 pour cent), mais elle est beaucoup plus rare chez d'autres groupes ethniques tels que les Serer et les Wolof (2 pour cent dans les deux cas)⁴¹.

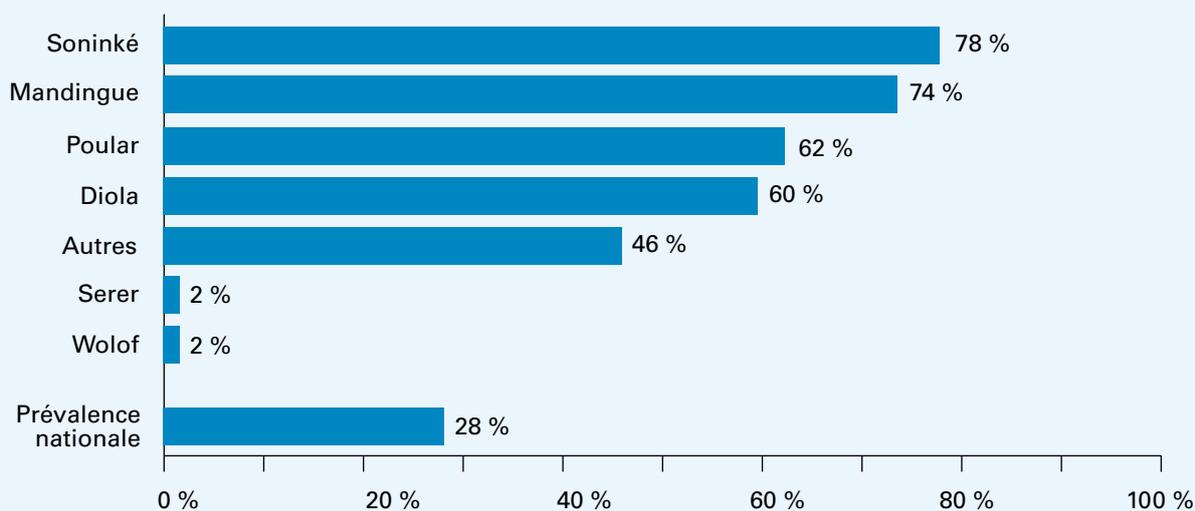
Les différences régionales en termes de taux de prévalence de l'E/MGF s'expliquent par les différences

entre les groupes ethniques (*voir carte page 13*). Dans les régions Kolda (94 pour cent) et Matam (93 pour cent), la pratique est répandue, tandis que moins de 10 % des femmes ont été excisées dans les régions Diourbel (2 pour cent), Louga (4 pour cent), Fatik (6 pour cent) et Thiès (7 pour cent). De nettes différences existent également entre les zones rurales et urbaines (22 pour cent contre 35 pour cent)⁴².

Une comparaison des taux de prévalence entre les groupes d'âge en 2005, montre que la prévalence d'E/MGF a légèrement décliné au cours du temps : 25 pour cent de filles et de femmes entre 15 et 19 ans signalent qu'elles ont été excisées, par rapport à 31 pour cent de femmes entre 45 et 49 ans.

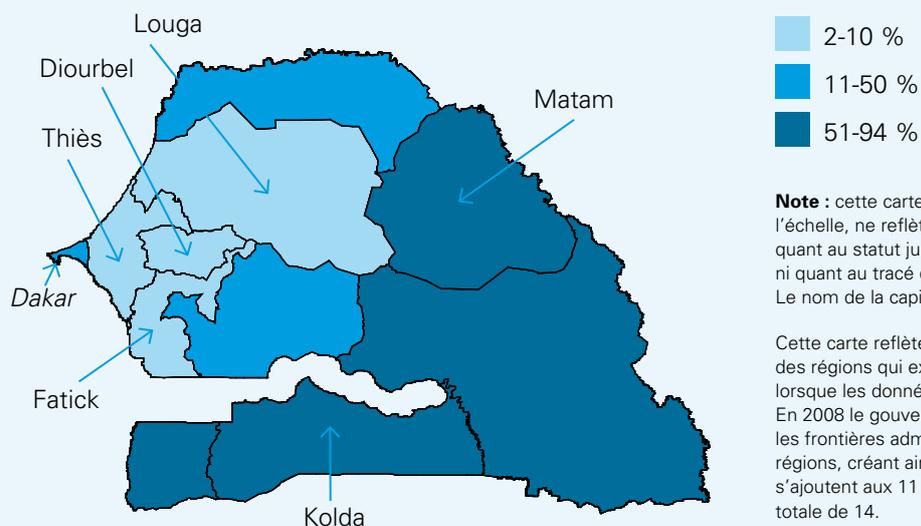
Les données montrent que pratiquement toutes les femmes (94 pour cent) ont entendu parler de la pratique, avec de légères variations selon les lieux de résidence, les régions, l'éducation ou l'origine ethnique⁴³. Certaines femmes (18 pour cent) pensent que l'E/MGF devrait se perpétuer au Sénégal. Ce pourcentage est beaucoup plus élevé chez les femmes qui ont été excisées (53 pour cent) par rapport aux femmes qui ne l'ont pas été (2 pour cent)⁴⁴. Ce soutien de la pratique se reflète dans les taux de prévalence de l'E/MGF chez certaines filles : 20 pour cent des femmes au Sénégal signalent qu'au moins une de leurs filles a été excisée. Des différences importantes par région ou par groupe ethnique reflètent ces niveaux de pratique chez les mères⁴⁵.

TAUX DE PRÉVALENCE DE L'E/MGF CHEZ LES FEMMES AU SÉNÉGAL ÂGÉES DE 15 À 49 ANS, PAR GROUPE ETHNIQUE, 2005



Source : adaptée par Statistiques et suivi, Division des politiques et des pratiques, UNICEF, New York, sur la base des données de l'EDS, Sénégal, 2005.

TAUX DE PRÉVALENCE DE L'E/MGF CHEZ LES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS, AU SÉNÉGAL PAR RÉGION, 2005



Note : cette carte stylisée, qui n'est pas à l'échelle, ne reflète aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le nom de la capitale est en italiques.

Cette carte reflète les frontières administratives des régions qui existaient au Sénégal en 2005, lorsque les données de l'EDS furent collectées. En 2008 le gouvernement du Sénégal a modifié les frontières administratives de plusieurs régions, créant ainsi trois nouvelles régions qui s'ajoutent aux 11 précédentes pour faire un totale de 14.

Source : adaptée par Statistiques et suivi, Division des politiques et des pratiques, UNICEF, New York, sur la base des données de l'EDS 2005 au Sénégal.

Politiques nationales et cadre juridique

Les programmes gouvernementaux ont commencé à encourager l'abandon de l'E/MGF pendant les années 70. À cette époque, dans le cadre d'un mouvement visant à changer le statut social de la femme au Sénégal, des ONG locales et des associations de femmes ont attiré l'attention du public sur l'E/MGF. En 1984, le Comité national sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé de la mère et de l'enfant (COSEPRAT) fut établi. L'engagement politique s'est étendu au fil des ans et en 1997, à l'occasion d'une conférence sur les droits humains, le Président du Sénégal a condamné ouvertement l'E/MGF⁴⁶.

Des lois interdisant l'E/MGF ont été promulguées en janvier 1999. Le Parlement a approuvé la Loi N° 99-05, en grande partie sous la pression exercée par les membres féminins du Parlement, par des associations de femmes et des groupes de femmes. La loi a modifié le Code pénal, en ajoutant l'article 299 bis qui criminalise l'E/MGF et le rend passible d'un emprisonnement de 6 mois à cinq ans et d'emprisonnement à vie accompagné de travaux forcés dans les cas de décès de la fille. Cette loi qui criminalise l'E/MGF, l'intègre également dans un cadre plus vaste qui met l'accent sur la prévention et la protection des femmes victimes de violence. Pour promouvoir l'acceptation publique de la loi, le gouvernement a suspendu son application pendant deux ans, durant lesquels il a soutenu les interventions de sensibilisation et d'éducation, en diffusant notamment des informations sur l'existence et le contenu de la nouvelle loi.

Le gouvernement a incorporé des décrets devant mettre fin à l'E/MGF dans un cadre national plus étendu de mesures politiques qui inclut le programme national pour la santé de la reproduction (1997-2001), le programme national développement sanitaire et social (1998-2007), le Plan d'action pour les femmes (1997-2001) et le Document stratégique de réduction de la pauvreté (2006-2010)⁴⁷.

En 2000, le Ministère de la Famille et de la Solidarité nationale a élaboré un Plan d'action national pour l'abandon de l'E/MGF (2000-2005) afin de coordonner les acteurs qui s'emploient à mettre fin à la pratique au Sénégal. Le plan a été conçu pour promouvoir et protéger les droits des filles et des femmes, et pour soutenir l'abandon collectif de toutes les formes d'E/MGF. Huit ans plus tard, grâce aux informations fournies par les conclusions de l'évaluation finale du premier plan d'action national, le gouvernement et ses partenaires ont adopté un nouveau Plan d'action national 2010-2015⁴⁸ qui s'articule autour d'une approche communautaire basée sur les droits humains. Ce plan, lancé en février 2010, met l'accent sur trois composantes clés : mise en œuvre de programmes pédagogiques dans les langues nationales, sollicitation de réseaux sociaux étendus à travers une diffusion organisée et soutien des déclarations publiques en faveur de l'abandon de cette pratique⁴⁹. Plusieurs ONG ont repris ces éléments dans leurs travaux et s'emploient à harmoniser leurs approches⁵⁰.

Les Nations Unies et la communauté des donateurs soutiennent également les efforts en vue de l'abandon de l'E/MGF aux niveaux local et national dans le contexte de l'appui à la promotion des droits humains⁵¹.

L'ONG Tostan a été la première organisation à incorporer systématiquement l'approche basée sur les droits humains dans les programmes communautaires au Sénégal⁵². Tostan a commencé ses activités avec les communautés sénégalaises en 1991 et a ensuite développé et affiné son programme pour l'autonomisation des communautés locales en collaboration avec l'UNICEF et de nombreux partenaires du développement ainsi qu'avec des universitaires. Gillespie et Melching ont publié un article en 2010 décrivant comment Tostan a réussi à inclure les droits humains dans son programme éducatif holistique informel. L'article montre comment cela a contribué à un changement social transformateur et a réussi à entraîner des déclarations publiques inter-villages mettant fin à l'E/MGF dans des milliers de communautés qui la pratiquent⁵³.

L'analyse ci-dessous met l'accent sur les éléments clés de cette approche qui ont été incorporés aux efforts nationaux visant à l'abandon total de l'E/MGF au Sénégal. Elle s'inspire d'un éventail de publications et d'études, en particulier de l'article de Gillespie et Melching.

Crédibilité et confiance

Le programme Tostan pour l'autonomisation des communautés dure 30 mois dans une communauté donnée et se compose de deux classes, comprenant chacune 25-30 participants, l'une étant destinée aux adultes et l'autre aux adolescents. Ces cours sont donnés dans les langues locales et incorporent des informations sur les traditions culturelles, notamment des chansons, des danses, des proverbes et du théâtre. L'apprentissage se base sur des mises en situation de la vie quotidienne, fournit des informations pratiques et promeut des discussions communautaires sur des thèmes éloquentes pour les communautés qui y participent. Les animateurs utilisent un programme axé sur l'apprenant et les activités en classe comprennent des exercices interactifs qui suscitent une vaste participation, quel que soit le statut social des élèves hors de l'école⁵⁴.

Il est nécessaire que la participation soit généralisée pour soutenir les décisions prises durant et après les classes, surtout celles qui affectent les attentes et les pratiques de l'ensemble de la communauté. Le programme s'efforce donc d'engager activement tous les membres de la communauté dans des discussions sur la façon d'améliorer leur bien-être et d'y faire participer les chefs traditionnels et religieux, les associations de femmes, les groupes de jeunes et les groupes traditionnellement marginalisés. Bien que les pratiques nocives soient souvent considérées comme des questions féminines, le programme met l'accent sur la complète participation des hommes dont le rôle est essentiel dans le processus transformateur.

Il encourage également la participation d'adolescents, ce qui leur a permis de devenir d'importants acteurs du processus de changement.

Le programme commence par des exercices qui encouragent les participants à exprimer avec créativité leurs aspirations et à envisager leur futur⁵⁵ et au cours desquels ils manifestent souvent le désir d'une communauté où la paix, l'égalité, le travail, la santé, l'éducation les services et la sécurité seraient accessibles à tous. Grâce à l'exploration inventive, de nouvelles options et de nouveaux points de vue apparaissent et libèrent les participants d'une vision statique de la réalité. Ces derniers, qui partagent les mêmes perspectives d'avenir, sont guidés et encouragés à débattre, contester, s'interroger et, enfin, construire un consensus d'avenir. Ces discussions donnent le ton à tout le programme éducatif.

Transformation sociale à travers la délibération sur les droits humains

En 1995, l'approche Tostan a commencé à concentrer son attention sur les droits des femmes et des enfants. Si d'une part, les femmes étaient curieuses de savoir quels étaient leurs droits, les hommes, de leur côté, semblaient en éprouver du ressentiment et commencèrent à exprimer leur résistance, surtout en public, lorsque les questions de genre étaient au centre des discussions. En l'an 2000, Tostan a élargi son programme en y incluant les droits humains en général, intégrant ainsi plus complètement les hommes à la discussion. Comme ceux qui adoptent une approche non autoritaire des droits humains l'ont compris, ces derniers « doivent être encadrés par des images, des symboles, des histoires et un langage religieux ou laïc en harmonie avec la communauté locale. »⁵⁶ Le vocabulaire traditionnel sur les droits humains a donc été adapté au langage ordinaire utilisé par les participants et à leur contexte socioculturel.

L'intégration des droits humains au programme, en plus des sessions sur les différentes façons d'envisager le futur, permet de promouvoir une transformation sociale à travers un processus vigoureux de réflexion et d'action sur des questions concrètes qui semblent « évidentes » dans les vies des personnes. Les participants passent de l'identification de la situation réelle (par exemple, « certains de nos amis subissent des violences domestiques ») à une attitude proactive (« nous avons besoin d'un comité qui puisse protéger les victimes et intervenir au moment nécessaire pour éviter que les filles soient excisées »), puis au domaine abstrait des droits humains (« chacun a le droit à une existence exempte de violence »). Grâce à ce processus, le programme encourage les participants à identifier leurs objectifs, à examiner les obstacles qui freinent leur réalisation, et à élaborer de nouvelles stratégies pour les atteindre⁵⁷.

Conformément à l'évaluation, les aspects créatifs et innovants de l'apprentissage enchâssés dans les sessions sur la création d'une vision du futur et sur les

droits humains (en récitant des poésies, en chantant, en dansant et en jouant des rôles), permet aux participants de se référer à leurs expériences locales, de les reformuler selon leurs nouvelles connaissances et de comprendre comment les droits humains qu'ils étudient, créent de nouveaux sens, surtout lorsqu'ils interagissent avec les autres. Les participants prennent conscience de leurs droits, y réfléchissent et les vivent, puis découvrent la légitimité universelle des droits humains. Les groupes internationaux qui défendent les droits de l'homme deviennent une source d'inspiration pour leur propre changement et, de façon tout aussi importante, ils prennent conscience de l'influence positive qu'ils peuvent exercer sur les autres en travaillant sur les questions liées aux droits humains⁵⁸.

L'expérience dans les communautés montre que l'étude des droits humains renforce la confiance, surtout chez les filles et les femmes qui acquièrent ainsi le courage d'exprimer leurs opinions et d'articuler leurs inquiétudes en matière de santé lors des réunions de village, même face à une audience beaucoup plus vaste, à travers les médias. Lors de la première déclaration dans un village au Sénégal, en juillet 1997 – la première annonce publique de ce genre en Afrique – les femmes ont clairement déclaré à toutes les personnes présentes, y compris aux journalistes qui avaient été invités à l'événement, qu'elles avaient le droit d'exprimer leurs opinions⁵⁹.

Diffusion organisée à travers l'activation des réseaux sociaux

Au Sénégal, les décisions de village sur les questions importantes ne sont jamais prises par quelques privilégiés. Même les prises de décision locales sont influencées par un vaste réseau complexe de voisinages et de villages liés les uns aux autres, à travers le mariage et des liens familiaux, à travers le commerce, les ressources locales et d'autres influences. Les activités du programme sont donc organisées par le biais de ces réseaux sociaux et se développent au-delà des frontières administratives. Dans chaque région, Tostan identifie le département avec le taux de prévalence d'E/MGF le plus élevé et organise des activités dans les villages les plus dynamiques et les plus influents de chaque département⁶⁰.

Étant donné que les villages sont interconnectés à travers des liens familiaux, comme l'utilisation du même puits ou du même marché, ou la soumission à un chef religieux particulier dans une région, les participants de chaque village sont invités à partager ce qu'ils ont appris avec les membres de leurs familles et leurs amis en faisant appel à leur réseau social. Cela renforce non seulement les relations sociales existantes, mais encourage également les individus à adopter de nouveaux rôles, renforçant leurs compétences et leur confiance en eux-mêmes. Le rôle des adolescents dans la facilitation du dialogue intergénérationnel est crucial.

Chaque village qui participe directement au programme d'autonomisation des communautés est censé associer trois à cinq villages afin d'instaurer un changement de plus grande échelle. Les chefs religieux et traditionnels et d'autres membres influents dans le village facilitent la participation des villages où se nouent des mariages. Ils discutent de questions importantes et engagent des débats. Deux cents personnes provenant de différents villages se réuniront aussi souvent que nécessaire pour parvenir à un accord sur les questions qui touchent les familles étendues et le réseau social, notamment sur la décision d'abandonner collectivement l'E/MGF. Cette diffusion organisée alimente un processus de changement parmi les groupes où se nouent des mariages et aboutira souvent à une déclaration publique d'abandonner la pratique. Les émissions de radio locales, diffusées dans les langues nationales,

accélèrent la transmission des informations d'un village à l'autre.

Les activités conjointes des ONG, des agences gouvernementales, des chefs de communauté et des médias, encouragent les communautés où se nouent des mariages au niveau du département à s'accorder sur l'abandon de l'E/MGF et autres pratiques nocives. Les médias n'ont pas seulement contribué à la sensibilisation à l'E/MGF, mais ont servi également de mécanisme de suivi. La radio et la télévision qui touchent de vastes segments de la population ont attiré l'attention générale du public sur les E/MGF illégales pratiquées secrètement, sur les excisions non réussies et sur les répercussions physiques et émotionnelles de cette pratique. Ils ont également servi à divulguer les nouvelles concernant les déclarations publiques d'abandon.



Le film *Moolaadé* du metteur en scène Ousmane Sembène, primé en 2004, relate ce processus de changement de la tradition, suscitant le débat dans tout le pays. L'expérience démontre que l'extension du processus d'apprentissage et de discussion est essentielle pour élargir et soutenir le consensus social.

Des liens sont de plus en plus souvent établis et renforcés avec les pays voisins. Cette collaboration est importante, car les personnes qui vivent dans les villages frontaliers épousent souvent des hommes et des femmes des pays voisins. Conscient de l'influence que les individus peuvent avoir sur les membres de la famille qui ont émigré, Tostan a récemment commencé à faciliter les liens entre, d'une part, les communautés qui, vivant au Sénégal, ont choisi d'abandonner l'E/MGF et le mariage précoce et, d'autre part, les membres de leur réseau social habitant en Europe ou aux États-Unis. Les chefs de communautés du Sénégal se sont rendus dans les pays d'immigration pour partager leur expérience et pour créer un consensus à l'égard de l'abandon de la pratique.

Depuis mai 2009, le film documentaire *Walking the Path of Unity*, a été utilisé pour étendre la portée des mouvements en faveur de l'abandon au-delà des frontières géographiques⁶¹. Dans le film, le groupe ethnique Diola qui vit en Casamance, dans la région Ziguinchor, explique pourquoi il a pris la décision d'abandonner l'E/MGF. Il appelle d'autres membres de la communauté vivant au Sénégal et en dehors du pays à se joindre à eux pour protéger la santé des femmes et des filles. Le film a été présenté en Casamance pour stimuler la réflexion et la discussion dans d'autres villages Diola, ainsi qu'aux immigrants Diola vivant en France, Italie, Espagne et Suisse.

Lorsqu'ils jouissent de prestige social au sein de leurs communautés d'origine et envoient des fonds aux membres de leurs familles, les immigrants peuvent exercer une influence considérable dans leurs communautés d'origine et peuvent grandement faciliter ou bloquer les initiatives d'abandon de l'E/MGF. Lorsque le consensus social prend de l'ampleur et qu'il inclut des membres de ce groupe élargi, le changement social aura de fortes chances d'être plus important et de perdurer.

Déclarations publiques

La première déclaration publique annonçant l'abandon de l'E/MGF au Sénégal a eu lieu en juillet 1997. Plus de 12 ans plus tard, en décembre 2009, 4 121 villages qui avaient pris part directement ou indirectement au programme d'autonomisation des communautés avaient déclaré publiquement qu'ils abandonnaient la pratique⁶². Les déclarations publiques sont l'aboutissement d'un processus de création d'un consensus qui prépare le terrain et encourage les débats dans et entre les villages. Les représentants de villages qui n'ont pas encore abandonné la pratique sont encouragés à participer, afin qu'ils se rendent compte que l'abandon de l'E/MGF est possible. Une couverture

médiatique étendue contribue également à faire savoir aux communautés encore pratiquantes qu'une alternative à l'E/MGF a été choisie par d'autres sans répercussions négatives sur les filles et autres membres de la communauté.

Une évaluation approfondie du programme Tostan dans trois régions du Sénégal a fait ressortir que les déclarations publiques constituent un moment important dans le processus de prise de décision pour la communauté. Le rapport montre que l'abandon est adopté sur une grande échelle à la suite de démonstrations d'engagement collectif en sa faveur⁶³. Dans certaines régions, la réticence à déclarer publiquement la décision d'abandon était due à la crainte des critiques publiques et de l'exclusion sociale qui en découlent. Les personnes qui ont renoncé publiquement à toutes les formes de pratiques, l'ont fait à la suite de longues réflexions et discussions avec d'autres membres de la communauté, durant lesquelles toutes les implications de la décision furent mesurées et prises en considération⁶⁴. Les déclarations publiques qui suivent un processus délibératif de cette nature témoignent de la sincérité de la communauté et de son engagement à changer.

Il est important de remarquer qu'au Sénégal, le processus de changement social conduisant aux déclarations d'abandon s'est opéré inégalement dans le pays. Les premières déclarations d'abandon furent prononcées dans des régions peuplées par des groupes pratiquants et non pratiquants. Les groupes pratiquants se rendaient compte que, chez leurs voisins non pratiquants, leurs filles et femmes pouvaient se marier et jouir de leur statut social sans être excisées⁶⁵. Simultanément, l'augmentation des mariages interethniques, qui a réduit la netteté des différences séparant les groupes qui pratiquent ou ne pratiquent pas l'E/MGF, a sans doute facilité le processus d'abandon⁶⁶. Cependant, dans certaines régions – comme Fouta (région Matam), où la pratique est répandue chez une grande partie de la population – la résistance au changement a été plus grande. Dans cette région, l'E/MGF, normalement pratiquée sans rituel, est dépourvue de l'élément collectif caractérisant d'autres régions. Cela laisse supposer qu'il devient plus difficile de parler en public de cet acte exécuté en privé⁶⁷. Malgré ces contraintes, deux déclarations publiques ont été faites dans la région de Fouta.

Impact et dynamique sociale de l'abandon

Une évaluation du Plan national 2000-2005, menée en 2008, confirme que la pratique de l'E/MGF est en déclin au Sénégal. Dans les communautés qui ont déclaré leur abandon, le fait que les filles non excisées soient pleinement acceptées dans la société et qu'elles puissent trouver un mari, est la preuve d'un changement de la convention sociale. Même lorsque l'abandon n'a pas eu lieu, il est clair que les normes sociales sont en train de changer. La pratique qui n'est plus associée à des cérémonies publiques, n'est donc plus une cause de célébrations. Au fil du temps, les lois criminalisant la pratique et les activités de

sensibilisation à l'illégalité de l'E/MGF chez les populations concernées ont influencé la façon dont la pratique continue d'être exécutée⁶⁸.

Les conclusions obtenues par Gillespie et Merlching fournissent d'importantes nouvelles informations sur l'éducation fondée sur les valeurs et placée au centre du programme d'autonomisation des communautés ainsi que sur la façon dont elle déclenche un processus de changement social. Les auteurs soulignent que les sessions sur les projets futurs et sur la démocratie sont cruciales pour permettre aux communautés d'expliquer leurs propres valeurs positives ainsi que leur capacité à les mettre en pratique. Ces premières sessions conduisent à une autre composante du processus éducatif : la discussion sur les droits humains en relation avec les valeurs locales plutôt qu'en tant qu'ensemble de valeurs externes.

Les auteurs suggèrent également que les sessions sur la discrimination sont particulièrement importantes. Elles jouent un rôle central pour encourager la remise en question de pratiques qui discriminent socialement les filles et les femmes, notamment de l'E/MGF, du mariage précoce et des actes de violence domestique à l'égard des femmes. Pendant les sessions, les participants partagent leurs propres expériences de la discrimination ; leurs souffrances et leurs frustrations deviennent évidentes durant ces descriptions. Mais on leur demande également de réfléchir aux moments où ils ont eux-mêmes pratiqué la discrimination à l'égard d'autres personnes. Durant ce processus, ils se rendent compte que chacun a le droit d'être protégé contre cet abus. Lorsque les sessions suivantes couvrent les informations concernant la santé génésique des femmes, les menstruations, la grossesse, l'enfantement, la ménopause et l'E/MGF, les participants continuent à appliquer leur compréhension des droits humains à ces nouvelles situations tout en étudiant les inégalités historiques⁶⁹.

L'expérience de Tostan démontre clairement l'efficacité des approches adoptant une éducation fondée sur les valeurs, particulièrement celles des droits humains, tout en promouvant la réflexion sur les croyances traditionnelles et les pratiques sociales actuelles. Elle confirme également que l'examen des rôles des hommes et des femmes ainsi que des systèmes de croyances – souvent implicites, non remis en question et acceptés par la société – ont une incidence importante sur le changement positif de la société.

D'autres expériences similaires au Sénégal montrent, bien qu'à une échelle réduite, l'efficacité d'une approche qui promeut la paix et une transformation positive, plutôt que le 'blâme et la honte' et qui unit les populations afin qu'elles abandonnent collectivement une pratique au lieu de les séparer dans la lutte contre les traditions. Le Développement holistique des filles est un exemple de projet qui a commencé en organisant des activités dans le Département de Vélingara de la Région de Kolda en 2008⁷⁰.

Le projet adopte une approche polyédrique qui promeut les différents aspects du développement des filles et une méthodologie participative à l'éducation. Il met l'accent sur le renforcement de la communication intergénérationnelle et souligne qu'il est nécessaire d'inclure les grand-mères. Les deux récentes évaluations⁷¹ ont mentionné que le projet avait encouragé les traditions culturelles positives, et découragé celles qui étaient nocives, répondant ainsi « à la crainte profondément ancrée et souvent ignorée d'une perte d'identité et de valeurs culturelles. »⁷² Il a renforcé la communication intergénérationnelle et encouragé les personnes à envisager les aspects de leur tradition qui pourraient ne pas être aussi bénéfiques qu'ils pouvaient le penser par le passé⁷³.

Conclusions

Les expériences documentées au Sénégal établissent l'efficacité d'une approche holistique qui fournit des informations pratiques et génère des discussions sur les concepts des droits humains en les mettant en relation avec des aspirations et des valeurs locales positives. Cette combinaison permet aux individus de devenir les promoteurs d'un changement social positif au sein de leurs propres communautés.

Les expériences démontrent également comment les circonstances locales peuvent faciliter ou freiner le succès de l'abandon de pratiques nocives et soulignent le besoin de les prendre en considération lors de l'élaboration des programmes⁷⁴. La stratégie du Plan d'action national 2010-2015, qui s'inspire des enseignements tirés au niveau local et suggère que les activités doivent être pilotées par les communautés et flexibles, reflète cet acquis.

La réponse nationale à l'E/MGF a suscité l'abandon de la pratique dans de nombreux villages et a promu dans toute la société sénégalaise un changement social positif ne se limitant pas uniquement à cette pratique nocive. Il est de plus en plus fréquent que les hommes et les femmes déclarent publiquement leur abandon de l'E/MGF, du mariage précoce et d'autres formes de discrimination ou de violence contre les femmes et les filles. Désormais, tous les membres de la société – femmes, filles, hommes et garçons – ont une meilleure compréhension des droits qui leur sont acquis dès leur enfance (santé, éducation, travail, paix, égalité et non-discrimination, un environnement sûr et propre) et des mécanismes à travers lesquels ces droits peuvent être promus et protégés. Dans les zones d'intervention les femmes, en particulier, arrivent mieux à analyser leurs problèmes, proposent des solutions et s'organisent entre elles pour réaliser les changements. Il leur arrive de plus en plus souvent d'assumer des rôles de responsabilité et d'entreprendre des activités proactives qui répondent à leur propre besoin et à ceux de leurs communautés⁷⁵.

ÉGYPTE

Contexte

La pratique de l'E/MGF en Égypte remonte environ à 2000 ans et est encore répandue de nos jours⁷⁶. Ceux qui perpétuent la pratique sont souvent motivés par la conviction que l'E/MGF permet à une fille de trouver un mari, contrôle ses désirs sexuels et empêche l'adultère. Couramment dénommé tahara (purification), l'E/MGF est associé à une bonne hygiène, à la propreté et à la chasteté : le terme khetan (circoncision), qui est utilisé pour décrire la circoncision masculine, pratique courante, est également utilisé pour l'excision.

En Égypte, les liens familiaux sont solides et chaque membre de la famille est responsable de l'intégrité et du comportement des membres de sa famille. Les communautés, spécialement dans les zones rurales, sont très étroitement liées. Les opinions et les comportements des membres de la famille et des voisins influencent beaucoup les décisions prises par une famille. La perpétuation de la pratique de l'E/MGF est souvent alimentée par la pression sociale et les jugements moraux.

En Égypte, l'E/MGF est généralement pratiquée sur les filles avant leur treizième anniversaire. L'âge moyen de la circoncision est 10 ans, avec une tendance à

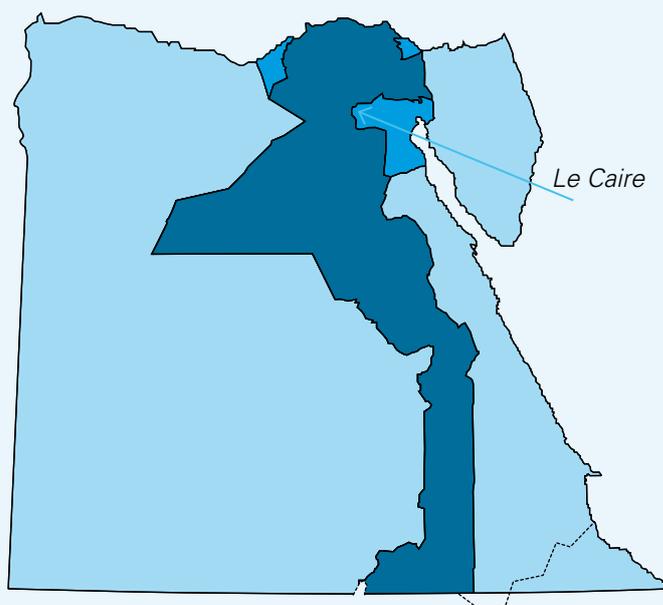
exciser les filles à un plus jeune âge en Haute Égypte⁷⁷. Bien que dans le passé, l'E/MGF ait été exécutée presque exclusivement par des accoucheuses et des praticiens locaux, la tendance des 15 dernières années est de faire exciser les filles par des médecins professionnels⁷⁸, bien que cela constitue un acte délictueux.

Étendue de l'E/MGF

Selon les données de 2008, 91 pour cent des femmes en Égypte ont été excisées⁷⁹. Les taux de prévalence ne passent en dessous de 90 pour cent que dans les gouvernorats urbains (86 pour cent) et les Gouvernorats frontaliers (66 pour cent). Les taux dans les gouvernorats de Basse Égypte et en Haute Égypte atteignent 93 pour cent (*voir carte ci-dessous*).

Bien que les taux de prévalence de l'E/MGF soient élevés, certains changements d'attitude importants concernant la pratique se sont manifestés, spécialement chez les générations les plus jeunes. Le pourcentage de femmes qui, d'une manière ou d'une autre, ont vécu l'expérience du mariage et qui pensent que la pratique de l'E/MGF doit être maintenue est passé de 82 pour cent en 1995 à 63 pour cent en 2008. Cette coutume est devenue moins fréquente chez les groupes d'âge les plus jeunes⁸⁰.

TAUX DE PRÉVALENCE EN 2008 DE L'E/MGF CHEZ LES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS, EN ÉGYPTE, ET PAR GOUVERNORAT, 2008



- Gouvernorats frontaliers : 66 %
- Gouvernorats urbains : 86 %
- Gouvernorats de la Basse et de la Haute Égypte : 93 %

Note : cette carte est stylisée et n'est pas à l'échelle. Elle ne reflète aucune prise de position de l'UNICEF quant au statut juridique des pays, territoires, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le nom de la capitale est en italiques.

Cette carte reflète les frontières administratives des régions qui existaient en Égypte en 2008, lorsque les données de l'EDS furent collectées. Au moment de la collecte des données, l'Égypte était administrativement divisée en 26 gouvernorats auxquels s'ajoute la ville de Louxor.

Source : adaptée par Statistiques et suivi, Division des politiques et des pratiques, UNICEF, New York, sur la base des données de l'EDS 2008 au Égypte.

Survol historique des efforts en vue de l'abandon de l'E/MGF

Les efforts déployés pour soutenir l'abandon de l'E/MGF en Égypte remontent aux années 20. Pendant des années, l'E/MGF a été considérée comme un sujet tabou et cette pratique n'était jamais ou rarement discutée en public. Mais en 1994, lorsque Le Caire a accueilli la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement, les conséquences sanitaires de l'E/MGF attirèrent beaucoup d'attention. Au moment de la Conférence, CNN a transmis des images sur l'excision d'une fille. Le rapport a fait ressortir les dangers associés à la pratique qui alimentèrent des discussions animées dans le monde entier durant les semaines suivantes. À la suite de l'attention des médias, les familles s'adressèrent de plus en plus à un personnel médical dans l'espoir de réduire les dangers sanitaires⁸¹.

La Conférence internationale sur la population et le développement a eu pour résultat important la création d'une équipe spéciale sur l'E/MGF qui a rassemblé 60 organisations locales – notamment des groupes féministes, des militants des droits humains, des docteurs, des universitaires et des organisations de la société civile provenant des différents gouvernorats – qui ont attiré l'attention sur la pratique et sur les motivations socioculturelles qui la perpétuent. Les efforts de ces groupes de pression, sur le Ministère de la Santé en particulier, ont contribué à introduire l'E/MGF dans l'Enquête démographique et sanitaire de 1995 et à renforcer leur position quant à l'importance nationale de la question de l'E/MGF.

Bien que l'E/MGF ait été reconnue comme étant une question relevant des droits humains, le mouvement au niveau local n'a pas réussi à intéresser la population en général. Durant la plus grande partie des années 90, les informations diffusées sur l'E/MGF étaient souvent peu claires et contradictoires. Dans certains cas, les chefs religieux de différentes confessions, propageaient l'idée erronée que l'excision des filles était une obligation religieuse. Ces informations inexactes alimentèrent la méfiance des parents et des communautés qui hésitèrent encore plus à mettre fin à la pratique. Des accusations de « conspiration occidentale » contre les traditions et les valeurs égyptiennes devinrent fréquentes, comme cela est encore le cas⁸².

Le mouvement a cependant attiré l'attention du gouvernement sur la question de l'E/MGF qui appelait une réponse globale et multisectorielle. En 2002, le gouvernement égyptien commença à défendre la cause de l'abandon de l'E/MGF au niveau national, tout en soutenant des organisations et des jeunes au niveau local. Le renforcement des interactions et du soutien à ces deux niveaux a permis d'élargir les partenariats et de parler franchement d'une question très sensible tout en promouvant un consensus croissant en faveur de l'abandon de la pratique.

La question de l'E/MGF, qui autrefois n'intéressait que les groupes féministes et les intellectuels, s'est transformée en un vaste mouvement qui implique maintenant un puissant réseau de la société civile œuvrant au niveau local pour aider les familles et les communautés à abandonner l'E/MGF. Le mouvement est composé d'ONG, d'étudiants, de volontaires, de chefs de communautés, d'universitaires, de centres pour la jeunesse et d'écoles. Les organisations des Nations Unies, ainsi que plusieurs gouvernements donateurs et des ONG internationales, soutiennent la réponse nationale au niveau politique et local, mais restent discrets par respect à la sensibilité de cette question. Ils ont formé une coalition, sont guidés par un cadre commun de droits humains dans leurs activités et sont en train d'harmoniser progressivement leurs approches⁸³.

Politiques nationales et cadre juridique

En Égypte, les réformes politiques et juridiques en ce qui concerne l'E/MGF ont été stimulées par un processus étendu de transformation sociale qui a émergé au niveau local. Le Conseil national pour l'enfance et la maternité (NCCM), l'autorité gouvernementale responsable des politiques et des programmes de protection de l'enfance, intégrée au Ministère de la Famille et de la population en 2009, ont joué un rôle capital. Sous les auspices de la Première Dame d'Égypte et grâce aux conseils du secrétaire général du NCCM, une unité technique fut créée au sein du NCCM pour coordonner toutes les activités ayant un rapport avec l'E/MGF en Égypte et pour mobiliser des partenariats étendus. Le Ministère de la Famille et de la Population, les ministères publics et les gouverneurs locaux jouent un rôle de plus en plus actif dans l'abandon de la pratique de l'E/MGF.

Un appel clair à changer les lois devant interdire l'E/MGF fut lancé par le NCCM qui a cherché le soutien des chefs religieux, des chefs de communautés et des ministères gouvernementaux. Des tables rondes furent organisées au niveau national avec des parlementaires, des leaders d'opinion et les médias et, au niveau local, avec les membres et les enfants des communautés pour criminaliser l'E/MGF. Cette démarche a permis de promulguer des lois suivantes protégeant les filles à risque :

- En 2007, le Ministère de la Santé et de la population a promulgué le décret ministériel N° 271 interdisant aux docteurs, infirmières et prestataires de services de pratiquer toute forme d'E/MGF, en aucune circonstance et en aucun lieu, comblant ainsi une lacune juridique qui permettait à la pratique de se perpétuer⁸⁴ dans certaines circonstances. Le décret rend les contrevenants à cette loi passibles de sanctions administratives ou pénales.
- En 2008, le Parlement égyptien a interdit l'E/MGF exécutée sur les filles et les femmes de tout âge en amendement le Code pénal du pays (à travers l'article 242 *bis*). Les articles existants qui abordent

les blessures corporelles préméditées (articles 241 et 242) sont également appliqués à l'E/MGF. La même année, le Parlement égyptien a modifié la Loi sur l'enfance. Un des nombreux amendements introduits appelait à la mise en place de comités décentralisés de protection des enfants aux niveaux des gouvernorats et des districts. Les responsabilités devaient consister à suivre l'application de la loi anti-E/MGF et du décret sur l'E/MGF du Ministère de la Santé au niveau des gouvernorats, des districts et des communautés.

Une expérience précoce d'abandon de l'E/MGF

En 1991, la ville de Deir al Barsha (dans le gouvernorat de Minya en Haute Égypte) a condamné publiquement l'E/MGF, avec l'aide de la *Coptic Evangelical Organization for Social Services* (CEOSS). Une évaluation de cette action menée en 1997-1998 a constaté un changement évident des attitudes et des comportements à l'égard de la pratique⁸⁵. Au cours des années, le taux d'abandon de la pratique a augmenté à Deir al Barsha, processus qui dure depuis 15 ans et fortement lié aux efforts de développement dans le village auxquels participent le CEOSS et les chefs des communautés. La lutte contre l'analphabétisme, la promotion du rôle des femmes dans le développement, en particulier dans les communautés rurales, et le renforcement des capacités locales sont autant de mesures qui ont contribué à cette évolution. Les chefs religieux qui dénonçaient la pratique et les hommes qui ont émigré à l'étranger ont également contribué activement à ces changements en renforçant la tendance au renoncement à cette pratique⁸⁶.

La CEOSS accorde une attention particulière aux concepts de justice sociale et de bien-être de la communauté. Elle vise à émanciper les communautés et les individus dans tous les domaines de la vie et a soutenu nombre de projets de développement communautaire et d'émancipation des femmes qui prennent en considération le développement économique, la santé, l'agriculture et l'environnement. Grâce à une approche holistique pratiquée au sein de la communauté, la CEOSS a réussi à faire sortir la question de l'E/MGF de son cadre sanitaire pour la placer dans le contexte plus général des droits humains. L'abandon de l'E/MGF a eu lieu à la suite d'un processus de discussions communautaires qui s'efforçaient d'envisager le futur et d'améliorer le bien-être des communautés. Soutenu par les chefs de village, ce processus transformateur a été mû par les comités de femmes dont les membres parlaient de leurs compétences, connaissances et droits nouvellement acquis et les appliquaient ; elles suivaient les familles qui songeaient à pratiquer l'E/MGF, et travaillaient avec elles pour promouvoir l'abandon de cette pratique⁸⁷.

Réponse nationale à l'E/MGF

Le gouvernement égyptien a formulé sa réponse nationale à l'E/MGF sur la base de ses premiers succès

au niveau local et de l'intervention de la CEOSS décrite ci-dessus. Les sections suivantes présentent l'impact général des deux principaux projets mis en œuvre au sein du NCCM en Égypte : le Modèle de village sans E/MGF ainsi que le Soutien à l'abandon de l'E/MGF et Protéger les enfants contre la violence⁸⁸. Ces deux programmes furent évalués par le Conseil de la Population en 2007 et l'analyse présentée dans cette étude s'inspire avant tout des résultats des rapports d'évaluation⁸⁹.

Crédibilité et confiance

L'abandon de l'E/MGF est promu à travers un éventail d'activités dans 162 villages situés dans les 14 gouvernorats égyptiens⁹⁰. L'éducation communautaire et les projets de développement prennent en considération des questions communautaires et sont mis en œuvre par des organisations et des leaders locaux, par des groupes d'influence, des jeunes et des bénévoles. Ces individus et groupes qui jouissent de la confiance des villageois sont très importants pour établir le dialogue et encourager les communautés à réfléchir et revoir leurs positions concernant la pratique.

Les programmes d'éducation communautaire durent de deux à quatre ans et impliquent de multiples participants : des chefs religieux et communautaires, des professionnels de la santé et des juristes, des cadres du gouvernement, les médias, les jeunes, des ONG, la société civile, des bénévoles, des « modèles » (qui ont déjà abandonné la pratique), des professeurs, des travailleurs sociaux, des femmes et des hommes et, surtout, des filles à risque. Les programmes fournissent la possibilité de parler de l'E/MGF et d'autres pratiques nocives tout en abordant les idées fausses et les croyances qui sous-tendent ces coutumes. On encourage les communautés à réfléchir de façon critique aux raisons pour lesquelles elles pratiquent l'E/MGF, leur permettant ainsi d'adopter de nouvelles perspectives. Les sessions abordent les aspects socioculturels de l'E/MGF et ses effets négatifs sur la santé des femmes et leurs relations conjugales. Elles sensibilisent les personnes au sujet des lois existantes qui criminalisent la pratique et rappellent aux communautés que les textes religieux ne prescrivent pas la pratique et dénoncent les violences commises contre les enfants quelles que soient les circonstances.

Le thème central tourne autour des jeunes filles et de leur bien-être, de leurs droits fondamentaux à l'intégrité de leurs corps, à l'éducation, au jeu et à la nourriture saine, ainsi qu'à la promotion du plein développement de la fille afin qu'elle s'épanouisse complètement. Les membres des communautés locales apprennent également à se protéger contre la « grippe aviaire », à s'immuniser, acquièrent des connaissances sur l'hygiène et les effets nocifs des mariages précoces. Tout au long du processus, les communautés sont encouragées à réfléchir au rôle des femmes et des filles et à la façon dont les pratiques traditionnelles affectent leurs vies⁹¹.



© Simona Gabbiati/2007

Les évaluations ont constaté que les programmes éducatifs qui font partie des initiatives de développement communautaire fournissant des services sociaux, éducatifs et sanitaires au niveau du village et dans le but d'en améliorer la qualité de vie, étaient efficaces. Ces activités peuvent consister à rénover et équiper les groupes sanitaires familiaux, à faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement et à créer des projets de microcrédit. De nombreuses communautés possèdent maintenant des classes d'alphabétisation, des crèches, des centres informatiques et des bibliothèques. Dans les villages éloignés, des caravanes médicales ont collaboré avec des étudiants de l'université pour fournir des contrôles médicaux, des tests de laboratoire, des médicaments et des vaccins, tout en diffusant des informations sur l'E/MGF⁹².

Rôle des réseaux sociaux

Nombre de groupes influents dans la société égyptienne ont pris part au mouvement de promotion de l'abandon de l'E/MGF comme alternative valable. La position catégorique en faveur de l'abandon de l'E/MGF adoptée par des représentants de trois groupes – médecins, organisations religieuses et jeunes – a renforcé la légitimité et la crédibilité du mouvement pour l'abandon de l'E/MGF et a permis de s'allier les poches de résistance qui, au niveau local, s'exprimaient avec virulence.

Les professionnels de la médecine ont un intérêt économique à continuer à pratiquer l'E/MGF : s'ils refusent d'exciser une fille, ils risquent non seulement de perdre le revenu lié à cette pratique, mais aussi l'ensemble de la famille qui pourrait faire appel à un autre docteur. Au milieu des années 2000, des professeurs d'université et de jeunes docteurs s'exprimant sans réserve ont créé un mouvement nommé « Docteurs contre l'E/MGF ». Ils se déclarèrent publiquement en faveur de l'abandon de la pratique et travaillèrent en collaboration étroite avec le NCCM et d'autres partenaires, afin de sensibiliser le personnel médical et les professionnels de la santé aux dangers de l'E/MGF et aux lois en vigueur qui criminalisent la pratique. Ils ont conseillé à leurs collègues de n'exécuter l'E/MGF ni en privé, ni dans les établissements médicaux, en mentionnant que l'E/MGF violait les codes internationaux et nationaux d'éthique médicale⁹³.

La religion a toujours été et continue d'être citée comme une raison expliquant le maintien de la pratique, surtout parmi les hommes. Bien que certains chefs religieux soient opposés à la pratique, il en existe d'autres qui ont encouragé la pratique, générant une forte résistance au changement. Pour tenter de briser les liens étroits entre l'E/MGF et la religion, le Gouvernement égyptien s'est adressé à des intellectuels chrétiens et musulmans réputés et respectés ainsi qu'à des théologiens qui étaient déjà en faveur de l'abandon de l'E/MGF et les a encouragés à dénoncer avec plus d'autorité la pratique. Leurs déclarations publiques, que les médias égyptiens retransmirent abondamment en 2008 et 2009,

contribuèrent énormément à changer les attitudes chez les chefs locaux et le grand public⁹⁴.

Les jeunes gens ont également remis en question, principalement dans les institutions éducatives, les idées fausses et les stéréotypes sur les rôles hommes/femmes véhiculés au sein de leurs familles et parmi leurs pairs. Des milliers de jeunes gens, dans les villages, les écoles secondaires et les universités, participent activement à la réponse nationale visant à mettre fin à l'E/MGF. Environ 50 d'entre eux ont été embauchés pour devenir bénévoles des Nations Unies (VNU) et pour soutenir le développement et la coordination des mouvements et initiatives de la jeunesse. Les jeunes constituent un lien important dans la communauté ; leurs activités se concentrent principalement sur la génération plus jeune en aidant, par exemple, à diffuser des informations et en organisant des sessions de sensibilisation à l'E/MGF, fournissant des conseils individuels aux jeunes filles et aux jeunes mariées et en rencontrant les administrateurs des écoles, les parents et les étudiants⁹⁵.

Parallèlement à ces trois groupes, certaines personnes qui ont choisi de s'opposer à la pratique ont été encouragées à partager leurs expériences personnelles dans leur communauté et à recruter d'autres individus qui agiraient de même. Ce mécanisme crée des modèles dans la communauté en montrant concrètement que l'abandon de pratiques nocives est possible et en stimulant la pensée critique et les discussions sur l'E/MGF⁹⁶.

Créer une pression publique en faveur de l'abandon

Les médias ont joué un rôle stratégique lorsqu'ils ont propulsé le débat public sur l'E/MGF à l'avant-scène en introduisant une nouvelle façon de penser aux filles et à leur bien-être sans compromettre les valeurs locales. Faire en sorte que les médias parlent publiquement d'un acte traditionnellement privé et sensible a requis de vastes efforts. La télévision, la radio, l'Internet, la presse ont tous été mis à contribution pour stimuler le dialogue public sur l'E/MGF. Les informations apparaissent sur les panneaux d'affichage des principales avenues, dans les gares et les postes et sont retransmises sur de grands écrans vidéo aux arrêts du métro. Des feuilletons télévisés et plusieurs talk-shows nationaux importants ont également traité du problème durant leurs programmes⁹⁷.

Une campagne médiatique nationale a été lancée en 2003 sur toutes les chaînes de télévision nationales et locales, avec le slogan « El Bent Mysria » (la fille égyptienne). La première phase a mis l'accent sur le droit de la fille à l'éducation et à la protection contre l'E/MGF et le mariage précoce. La fille, présentée sur les panneaux publicitaires et les écrans de télévision, est devenue l'icône du mouvement en faveur de l'abandon de l'E/MGF et un emblème national du progrès des filles dans la société égyptienne. La seconde phase de la campagne a commencé en 2007 et a abordé plus explicitement les questions médicales et religieuses ainsi que les questions sociales, alimentant ainsi un débat public.

Les médias ont également promu une ligne téléphonique mise à la disposition des enfants. Ce numéro gratuit, traditionnellement utilisé pour signaler des cas de maltraitance des enfants, possède maintenant une équipe spéciale qui répond spécifiquement aux jeunes filles qui craignent qu'elles-mêmes ou leurs amies ne subissent l'excision, aux questions et aux inquiétudes des parents à ce sujet. Les citoyens concernés utilisent aussi ce numéro d'urgence pour signaler des cas d'E/MGF. En liant le public aux organisations et aux services qui protègent les droits des filles, ce numéro de téléphone a pu soutenir une réponse plus générale et coordonnée à l'E/MGF.

Affirmation de l'engagement collectif à travers les déclarations publiques

Il est prouvé qu'un abandon collectif et coordonné est nécessaire pour faire disparaître la crainte de la honte sociale ressentie lorsque l'on s'écarte de pratiques sociales acceptées. Le premier pas vers l'abandon collectif est de faire en sorte que les membres d'une communauté qui désirent abandonner l'E/MGF soient conscients que leurs voisins ont la même intention.

Les déclarations publiques sont des affirmations explicites de l'engagement collectif d'une communauté à abandonner la pratique et sont donc des étapes importantes dans le processus d'abandon. En Égypte, les déclarations sont le produit d'années d'efforts soutenus et d'activités déployées par les ONG, les fonctionnaires, les chefs religieux et les communautés, les femmes et les jeunes militants. Elles démontrent qu'il existe, au sein des villages, des groupes puissants s'opposant à la persistance de la pratique et qui sont la preuve du soutien des membres influents de la communauté en faveur de l'abandon. Les déclarations publiques permettent de remettre en question des croyances anciennes sur l'universalité et l'inévitabilité de la pratique. Elles prennent souvent la forme d'une cérémonie publique à laquelle participent des employés gouvernementaux et les médias ainsi que l'ensemble de la communauté. La déclaration est signée à la fin de la cérémonie par les membres de la communauté et ses chefs qui en promeuvent l'appropriation et le respect afin de fonder la légitimité du document. Les personnes présentes aux cérémonies publiques qui ne participent pas à l'abandon des activités, reçoivent, souvent pour la première fois, des informations sur l'E/MGF et rencontrent les familles qui renoncent à la pratique.

Les déclarations permettent à certains membres de la communauté, qui ont choisi en privé de mettre fin à la pratique, de faire connaître publiquement leur position. En Égypte, les engagements publics sont pris à deux niveaux :

- au niveau du village, à travers des déclarations dans les villages. Au début de l'année 2009, la plupart des habitants des 50 villages qui avaient déclaré publiquement leur intention de mettre fin à l'E/MGF, avaient signé un engagement public. Ces déclarations publiques ont eu une incidence

majeure sur l'abandon de la pratique par les communautés.

- au niveau national et du gouvernorat, à travers des déclarations groupées. De nombreux groupes de pression se réunissent – par exemple, les médecins, les chefs religieux, les juristes et les jeunes – en dehors des frontières géographiques du village et appellent à l'abandon de la pratique, élargissant ainsi le dialogue public.

Les déclarations publiques ont d'abord eu lieu graduellement, car elles suscitaient la résistance de certaines communautés. Mais au fil du temps, ces déclarations publiques furent largement couvertes par les médias, dynamisant le mouvement qui s'étend aujourd'hui à de nouveaux villages et groupes dans le pays.

Impact et dynamique sociale de l'abandon de la pratique

En Égypte, comme dans d'autres régions où se pratique l'E/MGF, la question relève historiquement du domaine privé. Cependant, le silence qui entoure la pratique a été brisé et le sujet n'est plus tabou. L'E/MGF est souvent traitée par les médias et discutée ouvertement dans le contexte élargi de la fille, de son potentiel et de ses valeurs. Les approches visant à séparer l'E/MGF de la religion ne restreignent plus la pratique au domaine sanitaire et la situent plutôt dans le cadre plus vaste des droits humains. Les programmes et les politiques qui visent à permettre aux communautés de choisir d'abandonner collectivement et de façon coordonnée l'E/MGF ont stimulé, en plusieurs années, un processus de transformation sociale⁹⁸.

Si, d'une part, les activités à l'échelon local ont lancé un processus dynamique de changement sur le terrain, les médias, d'autre part, ont fait œuvre de sensibilisation et ont contribué à modeler le débat national. Le mouvement en faveur du changement social s'est amplifié en juin 2007, après la mort tragique d'une fille de 12 ans durant son excision exécutée dans une clinique privée en Haute Égypte. Cet incident a été suivi, deux mois plus tard, fin août 2007, d'un second décès, dû à l'E/MGF, d'une fille de 13 ans provenant d'un village du Delta du Nil⁹⁹. Ces événements concomitants aux activités de plaidoyer national et aux activités au sein des communautés ont suscité l'indignation de la population qui a réclamé l'abandon de cette pratique et ont permis, du même coup, la promulgation de lois plus sévères contre l'E/MGF ainsi que l'adoption de mesures politiques nationales protégeant les droits des enfants. La Première Dame d'Égypte a condamné publiquement la pratique lors d'une rencontre internationale dont les médias ont beaucoup parlé, puis la campagne nationale pour l'abandon de l'E/MGF a été lancée avec le nouveau titre « le début de la fin ». Dans la foulée, un comité d'action de haut niveau pour l'abandon de l'E/MGF a été créé au même et a joué un rôle clef dans le soutien de plusieurs initiatives. Une des plus importantes contributions du comité est son soutien de la *fatwa* (édit religieux) promulguée en 2007 par le

Conseil suprême de la recherche islamique Al-azhar, expliquant qu'aucun texte dans la *Charia* (loi islamique) ne légitime l'E/MGF et que cet acte coupable devrait être évité¹⁰⁰.

Les données fournies par les évaluations intérimaires des deux programmes dans le cadre des activités déployées par le NCCM-Ministère de la Famille et de la Population révèlent d'importants changements d'attitude à l'égard de l'E/MGF. Plus de 92 pour cent des femmes des villages non concernés par les interventions pensaient que l'E/MGF était une pratique universelle dans leur communauté, à comparer aux 45 pour cent des femmes des villages concernés par les programmes. Il est donc prouvé que l'ensemble des activités a contribué à modifier des croyances profondément enracinées¹⁰¹.

Lorsque l'on demandait aux parents s'ils pensaient exciser leurs filles dans le futur, les femmes dans les groupes d'intervention avaient six fois moins de chances de répondre positivement que les femmes dans les groupes témoins (7 pour cent contre 38 pour cent). Les réponses, toutefois, étaient très ambivalentes, 49 pour cent des femmes dans les villages d'intervention et près de 41 pour cent dans les groupes témoins ne savaient pas si elles exciseraient un jour leurs filles¹⁰². Cette ambivalence peut être due à la force et à l'influence durable des sanctions et des normes sociales et illustre à quel point il est difficile de ne plus pratiquer l'E/MGF. La non-excision est considérée comme une alternative acceptable, mais les familles ne l'envisagent pas avec sérénité dans leurs propres communautés. Les hommes et les

femmes dans les groupes d'intervention à qui l'on demandait s'ils étaient prêts à abandonner la pratique, au cas où ils auraient la possibilité de quitter leur village pour s'installer dans un endroit où l'E/MGF n'était pas pratiquée, avaient plus de chances de répondre affirmativement que ceux qui habitaient dans des groupes témoins¹⁰³.

Les données indiquent que la télévision a été la principale source d'informations pour les groupes d'intervention et les groupes témoins¹⁰⁴. L'impact des informations a été plus fort lorsque les campagnes médiatiques étaient accompagnées de programmes communautaires et d'émissions didactiques fondées sur les droits, ce qui montre que si, d'une part, les informations entendues à la télévision peuvent influencer le comportement, il est plus probable que les communautés abandonnent collectivement la pratique lorsque ces informations sont accompagnées d'éléments interactifs qui leur donnent la possibilité de poser des questions et de parler de leurs préoccupations¹⁰⁵.

Les femmes, comme les hommes, de tous les groupes d'âge ont signalé que les coutumes et la tradition expliquaient en grande partie pourquoi ils perpétuaient la pratique. Dans les communautés chrétiennes et musulmanes où la résistance à l'abandon persiste, la religion était également invoquée, en particulier par les hommes, comme une influence majeure sur la décision d'exciser les filles.

Les différences sexuelles et générationnelles sont également évidentes. Les hommes ne concevaient que rarement que l'E/MGF puisse constituer un acte



de violence à l'égard des femmes et des filles et une violation de leurs droits. Pour les hommes, l'abandon de la pratique était étroitement lié à la conviction que l'E/MGF n'est pas un commandement religieux et qu'elle peut avoir un impact négatif sur les relations sexuelles. Les femmes étaient motivées par le désir de protéger leurs filles de la douleur et de leur éviter des complications en termes de santé génésique. Les jeunes hommes avaient moins tendance que leurs aînés à croire que l'E/MGF devait être maintenue, que l'E/MGF est exigée par la religion et que la pratique est nécessaire pour garantir la chasteté et la fidélité de la femme. Les jeunes hommes étaient moins intéressés par l'idée d'épouser une femme excisée que leurs aînés et ne se préoccupaient pas des conséquences sociales négatives, comme les commérages, associées à la non-excision de leurs filles¹⁰⁶.

Conclusions

La réponse de l'Égypte à l'E/MGF reconnaît que son abandon est couronné de succès lorsque les interventions nationales et communautaires sont liées. Elle

reconnaît que ni les politiques ni les lois nationales élaborées par les autorités gouvernementales ne suffisent pour éradiquer l'E/MGF, que la décision d'abandonner la pratique doit être volontaire et qu'elle doit être le produit de l'émancipation de la communauté et des femmes.

La réponse nationale de l'Égypte est donc structurée pour compléter les efforts au niveau local, conférant une plus grande légitimité au mouvement d'abandon de l'E/MGF. Les initiatives locales et nationales se soutiennent mutuellement et les acteurs à tous les niveaux coordonnent mieux leurs efforts afin de créer un environnement propice au changement. Ces initiatives garantissent que des informations cohérentes sont transmises au public et stimulent des débats et des discussions positifs, fournissant aux communautés les bases pour déclarer publiquement qu'elles abandonnent la pratique.

Il est, bien sûr, nécessaire d'exercer des efforts continus et coordonnés pour que les interventions élargies entraînent l'abandon durable et à grande échelle de cette pratique nocive chez les filles et les femmes en Égypte.

ÉTHIOPIE

Contexte

L'Éthiopie est une société extrêmement patriarcale où les rôles sexospécifiques sont bien définis et où l'on attache un grand prix à la chasteté avant le mariage et à la fidélité au mari. Les traditions du pays ont de profondes racines historiques ; elles ont perduré pendant des générations, mais certaines d'entre elles violent les droits humains des filles et des femmes. Le Comité national sur les pratiques traditionnelles a énuméré, en 1988, une liste de 88 pratiques « nuisibles », notamment l'E/MGF, le mariage précoce et le mariage par enlèvement qui persistent dans le pays avec des taux de prévalence variables¹⁰⁷.

La population, très variée, est composée de plusieurs groupes ethniques ayant leurs propres langages, coutumes et traditions. La plupart des Éthiopiens sont soit chrétiens (orthodoxes, catholiques ou protestants) soit musulmans et habitent dans des villages très marqués par les appartenances claniques ou ethniques. Nombre d'organisations et d'institutions – *edir* ou groupes d'assistance mutuelle, groupes d'assistance agricole, coopératives de femmes, *iqqub* ou groupes d'épargne et de crédit et groupes religieux – procurent un vaste choix de services et de soutien aux membres des communautés.

Portée de l'E/MGF

En Éthiopie, une grande proportion de femmes a subi l'E/MGF. En 2005, 74 pour cent des femmes avaient subi une forme d'excision, avec des taux de prévalence

hautement variables selon les ethnies, les régions (*voir carte page 28*) et le niveau d'éducation. Plus de la moitié des filles ayant subi l'E/MGF (54 pour cent) ont été excisées avant un an, mais l'âge auquel est exécutée cette opération varie d'un groupe ethnique à l'autre¹⁰⁸.

Malgré le taux de prévalence élevé, la pratique est en déclin. Entre 2000 et 2005, le taux d'E/MGF est passé de 80 pour cent à 74 pour cent. La variation des taux de prévalence d'un groupe d'âge à l'autre confirme cette tendance : en 2005, 62 pour cent des femmes de 15 à 19 ans avaient été excisées par rapport à 81 pour cent de femmes entre 45 et 49 ans. Le déclin de cette pratique est illustré par le fait que les jeunes mères se montrent nettement moins disposées à faire exciser leurs filles (15 pour cent) que les mères plus âgées (67 pour cent), ce qui démontre que la pratique devient moins courante parmi le groupe d'âge le plus jeune.

Les attitudes à l'égard de la pratique ont beaucoup changé pendant cette période : le soutien en faveur de l'E/MGF a diminué de moitié de 2000 à 2005, passant de 60 à 31 pour cent, bien que ce déclin n'ait pas suivi une tendance uniforme dans toutes les régions, comme le montre le graphique ci-dessous¹⁰⁹.

La différence entre la réduction du taux de filles en faveur de la pratique (29 pour cent en cinq ans) et la réduction du taux de pratique (14 pour cent durant la même période)¹¹⁰ suggère que les changements d'attitudes sont plus rapides que les changements réels de comportement.

Politiques nationales et cadre juridique

L'E/MGF et autres pratiques nuisibles sont considérées comme des violations des droits humains par la loi éthiopienne. La Constitution du pays reflète de nombreux autres principes énoncés par les principaux instruments internationaux de défense des droits de l'homme. Les articles 16 et 35, en particulier, protègent plus spécialement les femmes contre les violences corporelles et les coutumes, les lois et les pratiques nocives¹¹¹. Le nouveau Code pénal éthiopien, entré en vigueur en mai 2005, prend acte, lui aussi, des graves lésions et des souffrances causées aux femmes et aux enfants par les pratiques nocives. L'enlèvement est considéré comme un délit selon le Code, le mariage précoce est un acte punissable et des dispositions détaillées concernant l'E/MGF, la violence domestique et les pratiques traditionnelles nocives, exécutées sur les femmes enceintes et les nouveau-nés, y ont été ajoutées. Le Code prévoit des sanctions et des peines pour les responsables de ces délits et ceux qui s'en rendent complices¹¹².

Le gouvernement encourage l'abandon des pratiques nocives dans nombre de politiques nationales qui couvrent la population, la santé et les questions féminines. La Politique nationale sur les femmes, adoptée en 1993, avait pour but de créer des structures à tous les niveaux des services gouvernementaux et des institutions afin de mettre en place et d'appliquer des politiques publiques attentives aux sexospécificités. Elle a été renforcée en octobre 2005, lorsque le Bureau des Affaires féminines, précédemment chapeauté par le Bureau du Premier ministre, est devenu un ministère de tutelle. En décembre 2008, un organe interministériel fut établi pour lutter et réagir contre les violences sexistes, notamment les pratiques nocives.

Bien que des lois criminalisent l'E/MGF et autres pratiques nocives, elles ne s'accompagnent pas encore d'une stratégie globale ou d'un plan d'action national qui promeut l'abandon des pratiques nocives. Les interventions en faveur de l'abandon de la pratique ont été mises en œuvre dans plusieurs régions du pays.

Abandon de l'E/MGF et autres pratiques nocives en Éthiopie : quatre réponses locales

Quatre expériences, qui impliquent des groupes ethniques et linguistiques différents, ont été analysées¹¹³. Les interventions eurent lieu dans la Région d'Amhara au Nord, dans la région d'Afar à l'Est et dans les zones Kembatta Tembaro et Wolayta dans La Région des nations, nationalités et peuples du Sud (SNNPR).

Les conversations ou dialogue communautaires ont servi à promouvoir des changements de comportement dans les quatre initiatives. Toutefois, la méthodologie utilisée – en termes de longueur, de fréquence, de participation et de contenu – a fourni des résultats et des niveaux de succès différents. Dans la région d'Amhara et dans la Zone Wolayta, le dialogue

communautaire a stimulé les discussions publiques et la sensibilisation, sans pour autant engendrer une action et un consensus collectifs. Par contre, dans la Région d'Afar et dans la Zone Kembatta Tembaro, la même approche a occasionné un abandon de l'E/MGF à grande échelle.

District Yilmanadensa, Région Amhara

La plupart des 215 000 habitants du District Yilmanadensa vivent de l'agriculture¹¹⁴ et une grande majorité d'entre eux est de confession chrétienne orthodoxe. L'Église éthiopienne a une position puissante dans le district et, s'ils font partie du clergé, les prêtres sont aussi agriculteurs, servant à la fois l'Église et la communauté villageoise. L'E/MGF et autres pratiques nocives, comme le mariage précoce sont répandus dans la région et, plus particulièrement, dans ce district¹¹⁵.

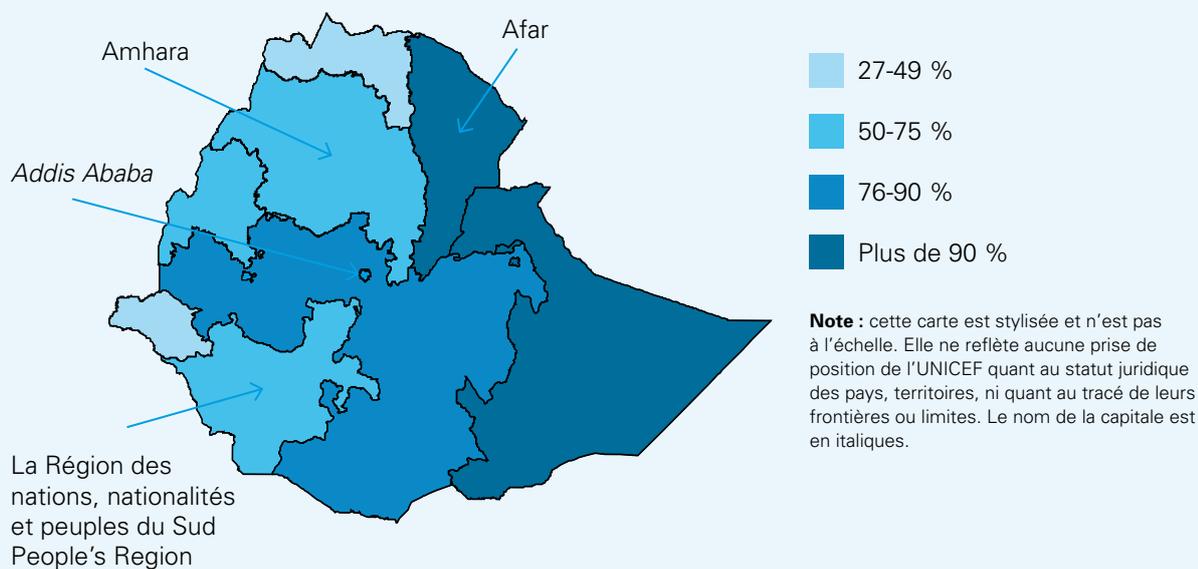
L'intervention

Les activités liées aux pratiques nocives furent intégrées au programme existant du gouvernement pour la prévention du VIH/SIDA et appliqué par le Bureau de prévention et de contrôle du VIH/SIDA à Amhara (HAPCO). Les représentants et les animateurs de l'HAPCO d'Amhara choisirent 70 personnes provenant de différents villages dans chaque sous-district, afin qu'elles participent aux sessions de dialogues. Ils avaient comme objectif de former un groupe représentatif de personnes au niveau du sous-district qui retourneraient ensuite dans leurs régions d'origine et qui, avec d'autres membres de leurs communautés, s'emploieraient à faire cesser la pratique. Les participants comprenaient des sages-femmes traditionnelles, des sages respectés par les communautés, des étudiants, des membres des groupes de femmes et de jeunes, des fonctionnaires locaux, des femmes au foyer, des praticiens de l'E/MGF, des travailleurs du sexe, des personnes vivant avec le VIH/SIDA, des *edir* religieux et des chefs de sous-district. Sur une période d'au moins 18 mois, les participants des différents villages ont pris part, en moyenne deux fois par mois, à des sessions de deux heures. Lorsqu'ils rentraient dans leurs villages, ils étaient supposés partager leurs informations et leurs connaissances avec leurs familles, l'*edir*, l'église et les voisins. Les sessions de dialogue communautaires traitaient des droits humains et de l'égalité des genres, des lois existantes sur le VIH/SIDA et des pratiques nocives. Pendant la dernière phase des sessions, les participants exprimèrent publiquement leur engagement à lutter contre le VIH/SIDA et à abandonner les pratiques nocives dans leurs communautés.

Impact et dynamique sociale de l'abandon

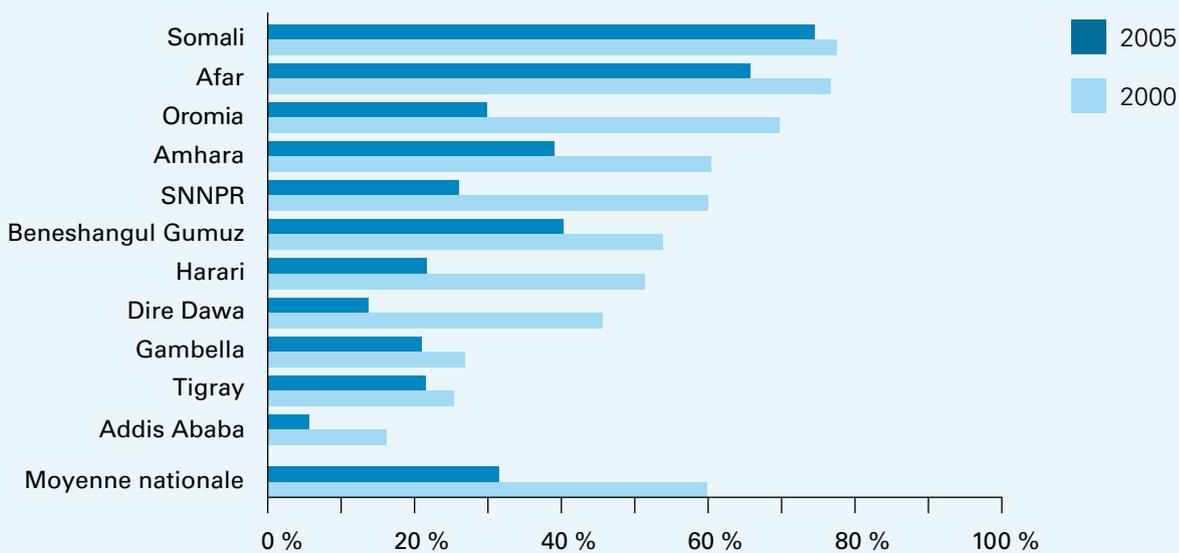
Les sessions encourageaient les participants à parler ouvertement de questions qui, autrefois, relevaient du domaine privé. La plupart des participants questionnés répondirent qu'ils avaient changé leurs attitudes et comportements à l'égard de la prévention du VIH/SIDA et des pratiques nocives. Ils signalèrent que les réunions à l'église, les cafés pris en commun et les rencontres avec l'*edir*, leur permettaient d'informer

TAUX DE PRÉVALENCE DE L'E/MGF CHEZ LES FEMMES EN ÉTHIOPIE ÂGÉES DE 15 À 49 ANS, PAR RÉGION, 2005



Source : adaptée par Statistiques et suivi, Division des politiques et des pratiques, UNICEF, New York, sur la base des données de l'EDS 2005 en Éthiopie.

POURCENTAGE DE FEMMES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS, EN ÉTHIOPIE, QUI PENSENT QUE L'E/MGF DOIT ÊTRE PERPÉTUÉE, PAR RÉGION, 2000 ET 2005



Source : adaptée par Statistiques et suivi, Division des politiques et des pratiques, UNICEF, New York, sur la base des données de l'EDS 2000 et 2005 en Éthiopie.

leurs familles et leurs voisins de leurs engagements pris durant les sessions. D'autre part, les membres influents de la communauté ont admis s'être servis de leur position sociale pour informer les villageois des questions abordées durant les sessions.

Les activités de sensibilisation menées par les participants grâce à leurs réseaux personnels et sociaux ont eu des résultats positifs : 90 pour cent des personnes interrogées qui n'avaient pas participé au dialogue communautaire, avaient cependant parlé avec les participants des engagements pris et déclarèrent que l'E/MGF était nocive, qu'elle était interdite par la loi et reconnaissaient qu'elle devait être abandonnée¹¹⁶.

Cependant, malgré l'évolution des connaissances et des attitudes, 35 pour cent des participants pensaient que l'excision était encore pratiquée clandestinement¹¹⁷. La norme sociale qui sous-tend la pratique n'a pas changé et les filles sont encore censées subir l'E/MGF ; celles qui s'y refusaient étaient ridiculisées et stigmatisées. D'autre part, les engagements en faveur l'abandon de la pratique étaient formulés au niveau du sous-district par des individus rassemblés dans un lieu unique mais qui provenaient de nombreux villages. En conséquence, les villageois du district de Yilmanadensa, ne considérant pas que la décision avait été prise collectivement par leur village, ne se l'étaient pas appropriée et ne la respectaient pas.

Zone Wolayta, Région des nations, nationalités et peuples du Sud

Wolayta est l'une des 13 zones administratives du SNNPR. Son million et demi d'habitants¹¹⁸ est en majorité chrétien et principalement d'appartenance protestante. Bien que plusieurs organisations aient organisé des activités de sensibilisation dans la région, des pratiques nocives, comme l'E/MGF et le mariage par enlèvement, sont toujours répandues¹¹⁹.

L'intervention

À Wolyata, le dialogue communautaire a été organisé par le Bureau des Affaires féminines (WAO) dont le personnel œuvrait à l'échelon du sous-district, du district et de la région. Le WAO a mené des activités de dialogue communautaire dans quatre des sept districts, touchant ainsi près de 500 000 personnes. Les sessions de dialogue communautaire duraient entre un et trois jours. Elles rassemblaient des participants de plusieurs villages, dans des lieux de réunion déterminés ou dans un bâtiment adapté du sous-district. Dans la plupart des cas, les réunions avaient lieu en plein air à l'ombre d'un arbre et lorsque cela était possible, aux centres de formation des agriculteurs. Elles étaient animées par des administrateurs du sous-district choisis par des agents du WAO, en consultation avec les chefs du sous-district.

Les sessions se concentraient sur l'E/MGF, mais couvraient également d'autres pratiques nocives, notamment le mariage par enlèvement. Les conséquences sanitaires de l'E/MGF étaient soulignées durant la

discussion. Les représentants du sous-district insistaient également sur les conséquences juridiques de la pratique de l'E/MGF, tandis que les chefs religieux déclaraient que leurs églises ne soutenaient pas la pratique. La lourde charge financière entraînée pour les familles par les célébrations et les cérémonies liées à l'E/MGF a été pointée du doigt, de même que les dépenses associées aux cérémonies célébrant les naissances (*tatcha*) et celles qui accompagnent les funérailles (*tchana*).

Pour la première fois, l'attention des participants était attirée sur des coutumes qui n'avaient jamais été remises en question, leur faisant comprendre qu'ils pouvaient choisir entre poursuivre ou abandonner la pratique. À la fin de chaque session de dialogue communautaire, les participants décidaient, par vote à la majorité et, parfois, par acclamations, de commencer les interventions en vue de l'abandon de certaines des pratiques sociales discutées ou de réduire leur impact nocif. Les participants de certains villages décidèrent, par exemple, de réduire le nombre de visiteurs que les femmes doivent accepter après avoir accouché, durant les célébrations du mariage ou durant la période de deuil après un décès. Cela leur permettrait d'avoir plus de temps pour se reposer et réduirait les coûts associés à ces événements.

Les déclarations d'engagement furent enregistrées et transmises au bureau du WAO. Il fut convenu que les contrevenants seraient exclus de l'*edir*. Les animateurs étaient chargés de vérifier si l'accord avait été appliqué et de signaler ceux qui ne respectaient pas les accords aux administrations du sous-district.

Impact et dynamique sociale de l'abandon

Malgré la courte durée de l'intervention, les sessions de dialogue communautaire à Wolayta permirent aux individus de partager leurs opinions, de poser des questions et de remettre en question les pratiques sociales existantes. Elles fournirent aussi un lieu à travers lequel les informations sur les lois criminalisant l'E/MGF pouvaient être diffusées.

Les données de l'enquête montrent qu'au bout d'un an et demi d'activité, l'E/MGF n'était plus pratiquée ouvertement dans la communauté et que, parmi les villageois interrogés, environ deux tiers (77 pour cent) indiquaient que l'E/MGF avait été abandonnée dans la région¹²⁰. Toutefois, les données suggèrent aussi que le dialogue communautaire n'a pas modifié les attentes sociales existantes, ou n'a pas conduit à un abandon collectif de la pratique. En effet, il est apparu que la pratique était devenue clandestine, que les personnes faisaient exciser leurs filles en secret et que ceux qui avaient abandonné la pratique ne le faisaient que par peur des conséquences légales. Les filles non excisées étaient stigmatisées et faisaient toujours l'objet de quolibets. Les animateurs responsables de l'application des décisions adoptées par les groupes de dialogue communautaire subissaient des menaces d'intimidation de la part de ceux qui étaient favorables à la perpétuation de l'E/MGF.



Les célébrations excessives associées aux *tatcha* et *tchana* se révélèrent difficiles à abandonner, car ces deux pratiques étaient considérées nécessaires au maintien du statut social des familles ou pour éviter la stigmatisation. L'impact des efforts en vue de l'abandon de la pratique à travers les dialogues communautaires, a sans doute été réduit par plusieurs facteurs. Les sessions organisées principalement à l'échelon du sous-district ne durèrent que peu de jours. Certaines sessions qui attirèrent un grand nombre de personnes, parfois 1 000, ne permirent pas vraiment aux participants de discuter pleinement de leurs inquiétudes. Dans certains cas, les engagements à abandonner la pratique furent formulés par des participants sans un consensus préalable dans leur propre village. Par ailleurs, le fait que les animateurs des sessions étaient recrutés parmi les employés du sous-district donnait aux villageois l'impression que les décisions avaient été imposées par le gouvernement et qu'elles ne venaient pas du groupe. Mais d'importants changements ont quand même eu lieu à Wolayta : des questions sensibles ont commencé à être discutées en public et l'option de ne pas exciser les filles est devenue envisageable. Cependant, il s'est avéré difficile, malgré l'intervention, de faire évoluer les normes sociales qui soutiennent la pratique de l'E/MGF au sein de la communauté.

District Gewane, Région Afar

La population afar se compose, pour la plupart, de nomades vivant de l'élevage. Les taux d'alphabétisation de la région sont bas : seulement 27 pour cent des hommes et pas plus de 16 pour cent des femmes sont capables de lire un morceau ou l'ensemble d'une phrase¹²¹. La majorité de la population de la région est musulmane. Dans la société afar, l'identité du groupe est étroitement liée à l'appartenance à un clan ou aux liens familiaux patriarcaux. La vie du clan est fondée sur la propriété commune des terres, tandis que les chefs de clans et les responsables religieux gèrent les affaires et mènent le débat sur les questions qui concernent la communauté. Les individus dépendent de leur clan pour leur sécurité et leur bien-être. Les affaires du clan relèvent des affaires des familles et les informations sont régulièrement partagées entre les membres afar afin que chacun soit informé des nouvelles du clan.

La prévalence d'E/MGF est très élevée chez les Afars. D'après l'Enquête démographique et sanitaire de 2005, près de 92 pour cent des femmes de la région ont subi l'E/MGF, trois femmes sur cinq ayant enduré l'infibulation, la forme la plus sévère de la pratique¹²². La plupart des filles sont excisées dès leur plus tendre enfance¹²³.

L'intervention

L'ONG Rohi-Weddu s'est concentrée sur la question de l'E/MGF et autres pratiques nocives dans le district Gewane, en intervenant dans sept villages composés de 4 370 personnes et de 16 clans. Bien que les villages ne représentent qu'une proportion réduite de

l'ensemble de la population du district qui atteindrait 31 300 personnes¹²⁴, une dynamique intéressante de changement s'est mise en place et a entraîné des déclarations collectives d'abandon de l'E/MGF dans les régions qui ont fait l'objet des interventions.

Le dialogue communautaire a été utilisé pour mobiliser et faire participer les communautés locales. À la différence des initiatives lancées à Amhara (District Yilmanadensa) et Wolayta, à Gewane les chefs traditionnels et religieux, les femmes, les jeunes et les anciens furent impliqués activement en tant qu'animateurs. De plus, les animateurs engageaient des discussions avec les membres de la communauté durant des moments de la vie quotidienne, à l'heure de café, en chiquant le khat, ou en accompagnant les gardiens des troupeaux aux pâturages.

La fréquence des rencontres était variable et certains villages organisèrent, de mai à septembre 2006, jusqu'à 15 sessions en plein air de deux ou trois heures chacune. Tous les membres du village étaient invités à participer aux sessions qui abordaient de multiples questions communautaires, telles que la pénurie d'eau, le manque d'écoles, le risque de transmission du SIDA par le biais de l'E/MGF et les problèmes causés par l'accouchement. Les chefs religieux, en particulier, participaient activement aux discussions et soulignaient que la pratique n'avait aucun fondement religieux et qu'elle n'était pas prescrite par la religion.

Un film produit en langue afar a été projeté dans tous les villages, pour expliquer tous les risques associés à la pratique. Ce film a montré comment l'infibulation était exécutée sur les filles, ainsi que la gravité de ses conséquences à long terme sur leur santé. Son impact sur les participants a été fort, surtout sur les hommes, normalement absents au moment de l'intervention, qui n'étaient pas conscients des souffrances infligées aux filles et aux femmes.

Durant les sessions de dialogue communautaire et à l'occasion de différentes réunions publiques, les chefs de clans et les responsables religieux ont exprimé ouvertement et clairement leur position contre l'E/MGF et ont conseillé vivement aux membres du village d'abandonner la pratique. Au terme de la période de quatre mois, six ou sept villages ont convenu collectivement, à main levée ou par des acclamations, de ne plus pratiquer l'E/MGF. Pour confirmer les engagements, les chefs religieux ont exécuté une prière spéciale qui rendait la décision contraignante pour la communauté.

Les structures administratives du gouvernement ont participé activement aux sessions et ont soutenu le travail des animateurs. À l'échelon régional, un comité contre l'E/MGF a été établi à Semera, la capitale régionale. Ses membres étaient composés d'autorités gouvernementales de haut niveau et du Conseil suprême éthiopien des Affaires islamiques qui avait déclaré publiquement que l'E/MGF était dépourvue de fondement pour l'Islam.

Les comités contre les pratiques traditionnelles nocives furent établis au niveau du district afin de surveiller activement l'application des accords communautaires. Les animateurs suivirent les grossesses, les naissances enregistrées et conseillèrent aux familles de ne pas pratiquer l'E/MGF. Les chefs de clans ont également surveillé les violations et ont institué des sanctions traditionnelles contre ceux qui continuaient à exécuter l'E/MGF sur leurs filles. Lorsque qu'une fille perdit la vie à la suite de cette pratique, les sanctions contre les contrevenants inclurent l'abattage d'une vache, leur bien le plus précieux, et le refus de leur accorder la prière funèbre traditionnelle, le jour de leur décès.

Impact et dynamique sociale de l'abandon

La déclaration publique de l'abandon de l'E/MGF par les villageois de Gewane s'est faite assez rapidement, avec peu d'opposition de la part des défenseurs de la perpétuation de la tradition. 76 pour cent des villageois interrogés ont appuyé l'abandon de l'E/MGF. La majorité des femmes pensaient que la pratique avait déjà pris fin. Durant des discussions de groupes de réflexion, elles déclarèrent que, dans le clan auquel elles appartenaient, où les activités de chacun étaient connues de tous, il aurait été difficile de pratiquer l'E/MGF en cachette¹²⁵.

L'engagement du clan et des chefs traditionnels dans les sessions de dialogue communautaire et dans la prise de décisions a été crucial pour susciter l'abandon rapide de l'E/MGF dans le district. La révélation par les chefs religieux que l'Islam ne soutenait pas la pratique a été fondamentale pour le processus de prise de décision et a permis aux membres de la communauté d'abandonner la pratique sans craindre de s'opposer aux préceptes religieux.

À Gewane, les activités furent menées dans les communautés, plutôt qu'à l'échelon du sous-district, permettant ainsi aux villageois d'y participer activement. Les communautés partagèrent leurs expériences entre elles et étendirent ainsi le mouvement à tout le district. La mise en place de mécanismes traditionnels qui sanctionnent ceux qui continuent à exécuter l'E/MGF démontre que les normes sociales ont changé, passant de l'approbation de la pratique à son rejet total.

Zone de Kembatta, Région des nations, nationalités et peuples du Sud

Avec une population d'environ 683 000 habitants, la zone de Kembatta Tembaro dans le SNNPR est l'une des régions les plus peuplées d'Éthiopie¹²⁶. La majeure partie de la population est chrétienne, de différentes appartenances. Comme dans le reste du pays, les relations sociales sont structurées depuis des générations par plusieurs pratiques culturelles, notamment l'E/MGF et le mariage par enlèvement. Les filles de la Zone Kembatta Tembaro ne sont pas, comme dans de nombreuses régions de l'Éthiopie, excisées dès l'enfance, mais durant leur adolescence, entre 12 et 18 ans. La cérémonie est fastueuse et réunit de nombreux parents et membres de la communauté¹²⁷.

Crédibilité et confiance

L'organisation non gouvernementale KMG Ethiopia a commencé à encourager les résidents de la Zone Kembatta Tembaro à abandonner leurs pratiques nocives profondément enracinées dans leur culture dès 1999¹²⁸. Bogaletch Gebre, qui a fondé l'organisation avec sa sœur, Fikrte Gebre, a joué un rôle déterminant pour convaincre les membres de la communauté que l'E/MGF était une violation des droits humains et qu'ils devaient remettre en question sa validité. Élevée à Kembatta, et forcée à subir l'E/MGF dans sa jeunesse, Mme Bogaletch a vécu à l'étranger pendant de nombreuses années avant de retourner dans sa communauté et de lancer son organisation. Elle a remarqué que les droits humains, plus particulièrement les droits de la femme, n'étaient pas compris par les communautés locales et que le concept abstrait des droits humains devait être adapté au contexte concret local et à ses préoccupations, avant de pouvoir acquérir de l'importance aux yeux des habitants.

KMG a donc centré ses premières discussions avec les communautés sur les priorités pratiques. L'organisation a introduit un vaste éventail de projets de développement communautaire dans plusieurs sous-districts de la Zone Kembatta Tembaro. Ces derniers couvraient les domaines suivants : éducation et services de santé pour le VIH/SIDA et la prévention de la malaria ; programmes scolaires de santé génésique destinés aux adolescents ; centres de santé maternelle et infantile ; écoles communautaires ; projets visant les moyens de subsistance des femmes, comprenant des programmes de constitution d'actifs, des services d'épargne et de crédit, des activités génératrices de revenus et des formations. Dans certains villages, des petits ponts et des puits furent construits, des activités concernant l'environnement telles que la production de biogaz en tant qu'énergie alternative, la création de pépinières, le reboisement et des projets horticoles, furent organisées. La restauration environnementale de la montagne sacrée Ambaricho a été l'une des initiatives qui a augmenté la crédibilité de l'organisation parmi les membres de la communauté.

Au fur et à mesure que les initiatives prenaient forme, KMG a introduit des initiatives de sensibilisation à l'E/MGF et aux droits humains. Les résidents avaient vu les bons résultats d'autres projets de développement et étaient convaincus que les nouvelles informations et idées étaient introduites dans de bonnes intentions et qu'elles pouvaient améliorer leurs vies. KMG a identifié les garants des pratiques traditionnelles – les chefs *edir*, les sages, les mères et les chefs religieux – ceux qui pratiquaient l'E/MGF et les sages-femmes traditionnelles, qui ont tous joué un rôle important pour amener le changement au sein de leurs communautés.

En 2004, près de 100 000 habitants de la zone avaient pris part directement et indirectement aux différentes activités de sensibilisation organisées dans les villages et les écoles et intégrées dans des projets de développement en cours. C'est la première fois

que les villages commencèrent à parler de l'E/MGF et du mariage par enlèvement comme des actes de violence commis contre les filles et les femmes et qu'ils en questionnèrent la validité¹²⁹.

Fournir un espace de réflexion

KMG eut l'idée, en 2002, de créer et de suivre des groupes de conversation communautaire en Éthiopie, afin de permettre aux membres du village de partager, de poser ouvertement des questions et de discuter de leurs préoccupations liées aux pratiques nocives¹³⁰. Les participants à ces groupes se rencontraient généralement deux fois par mois pendant une année. Les lieux de réunion – salles de classe, salles de réunion de l'administration du sous-district, centres de formation des agriculteurs – étaient accessibles à tous les villageois. Les sessions étaient organisées pour des groupes de population différents, classés selon les catégories suivantes : grand public, filles non excisées et artisans Fuga¹³¹.

Les animateurs étaient jeunes et titulaires d'au moins un diplôme de l'école secondaire ; certains étaient professeurs ou agents du développement. Choisis par les chefs du sous-district et les anciens, ils devaient diriger la conversation communautaire. En juin 2008, près de 800 animateurs avaient été engagés dans la zone, 464 groupes de conversations communautaires étaient actifs dans tous les sous-districts des sept districts de la zone et le nombre total de participants aux conversations atteignait 23 200, avec une moyenne de 50 participants par groupe¹³².

Diffuser les messages

Chaque participant aux conversations communautaires (sages, femmes et jeunes, chefs religieux des sous-districts, *edir* et autres) était supposé transmettre les nouvelles informations reçues à au moins cinq foyers. Les membres ont commencé les discussions sur les pratiques nocives au sein de leurs familles, avec leurs voisins, dans des cafés et à l'occasion d'événements sociaux. Par ailleurs, les animateurs de KMG et les membres des groupes de conversation communautaires incitaient les filles non excisées, les artisans Fuga et d'autres groupes sociaux informels à diffuser les informations dans leurs cercles sociaux et au-delà.

KMG s'est employé à garantir la participation des filles et des femmes. Les membres féminins des groupes de conversation communautaire étaient encouragés à partager leurs informations avec d'autres femmes appartenant à des groupes variés et dans des situations sociales différentes, entre autres avec les *wijjos* de beurre et de lait (coopératives féminines génératrices de revenus), à l'occasion d'événements accompagnant les naissances ou les funérailles, ou lorsqu'elles allaient au marché ou chercher de l'eau. KMG a également formé les filles ayant entre 12 et 18 ans à devenir des animatrices de conversations communautaires et à motiver leurs pairs à agir individuellement ou collectivement. Des clubs scolaires furent créés et utilisés pour diffuser des informations et inciter les jeunes écoliers à

manifestar leur soutien de l'abandon des pratiques nocives, à l'occasion d'événements publics et durant les journées dédiées à l'abandon de l'E/MGF. Ces nouveaux groupes motivés, composés de femmes, de filles non excisées et d'étudiants, devinrent des promoteurs actifs des droits de la femme, responsabilisés et conscients du fait que les femmes et les filles avaient le droit de vivre sans violence.

D'influents chefs *d'edir* ont également joué un rôle important dans le revirement d'attitude pour l'abandon des pratiques nocives. Après des discussions intenses, plusieurs associations *d'edir* se sont regroupées pour abandonner un ensemble de pratiques nocives et ont dressé une liste de sanctions, incluant l'expulsion à infliger à ceux qui ne respectaient pas les décisions. Les chefs religieux ont utilisé leurs sermons pour décourager la perpétuation de pratiques nocives et pour dissocier l'E/MGF des obligations religieuses¹³³.

Créer une pression publique et exprimer l'engagement public à l'abandon de l'E/MGF

En 2000, le KMG a organisé le premier d'une série de mariages de couples qui avaient choisi de renier la tradition. Deux mille personnes participèrent au premier mariage, dont 317 filles non-excisées qui servirent de demoiselles d'honneur. Pendant la cérémonie, la mariée et les demoiselles d'honneur portaient des écriteaux sur lesquels était écrit : « Je ne serai pas circoncise. Faites comme moi ! ». Le marié portait son propre message : « Je suis heureux d'épouser une femme non circoncise ». Des fonctionnaires s'adressèrent à la foule pour soutenir les jeunes mariés. L'événement a été abondamment couvert par la presse internationale, nationale et locale et les nouvelles du couple furent transmises aux districts voisins et à travers la région.

Des mariages publics similaires de filles non excisées, ainsi que des événements ou des rassemblements communautaires, attirèrent l'attention générale sur l'évolution des normes sociales en matière d'E/MGF et d'autres pratiques sociales nocives. En 2004, des fêtes du « corps intact » qui célèbrent les filles non excisées devinrent des événements annuels : la célébration annuelle avait remplacé la tradition consistant à récompenser les filles récemment excisées, confirmant ainsi le changement de la convention communautaire et de la norme sociale. Toutes ces activités ont radicalement amélioré le statut des filles non excisées et ont poussé de nombreuses personnes à abandonner la pratique¹³⁴.

Les déclarations communautaires d'abandon de l'E/MGF et d'autres pratiques nocives furent d'abord faites aux lieux de rencontre et d'échange, puis au sein de *l'edir*. Pratiquement tous les *edir* des sept districts ont déclaré leur intention d'abandonner l'E/MGF ; ces déclarations furent suivies de déclarations publiques plus générales aux niveaux du district et du sous-district. La plupart du temps, les rassemblements avaient lieu dans un champ où ceux qui participaient

aux conversations communautaires présentaient une déclaration préliminaire au public. Après de longues discussions, les villageois acceptaient la déclaration par des applaudissements ou en levant la main. Pratiquement tous les villageois, 96 pour cent, ont accepté les déclarations stipulant l'abandon de l'E/MGF¹³⁵.

Suivre et appliquer l'abandon de l'E/MGF au niveau local

Les participants aux échanges dans les communautés avaient la responsabilité de signaler les violations et agissaient en « chiens de garde » pour empêcher la pratique de l'E/MGF. KMG incitait les structures gouvernementales à mener des activités de sensibilisation

globale et à participer aux conversations de la communauté, garantissant ainsi leur soutien aux déclarations prononcées au niveau communautaire. L'ONG a engagé plusieurs départements du gouvernement, en particulier l'administration des districts et sous-districts, le Bureau des affaires féminines, les bureaux de la santé et les instances juridiques à s'impliquer à l'échelon local et régional.

Les districts ont fait circuler des instructions indiquant que la loi nationale interdisait à la fois l'E/MGF et le mariage par enlèvement. Les sous-districts déployèrent leurs services de surveillance dans les cas où des actions en justice étaient nécessaires et lorsque des

MARIAGE PAR ENLÈVEMENT

Le mariage par enlèvement est une sorte de mariage forcé à l'occasion duquel un groupe d'hommes, dont le futur époux, soustraient une fille à sa famille, par la force ou par la ruse. Généralement, cette dernière battue afin de la soumettre et souvent violée sur le champ ou peu de temps après. Cette pratique, également dénommée « rapt de la mariée » « mariage par capture », est adoptée pour détourner la désapprobation de la partenaire proposée ou pour éviter les coûts élevés d'un mariage officiel ou d'une dot.

Les filles victimes d'enlèvement sont considérées comme n'étant « pas vierges ». Même si une fille n'a pas été violée, sa virginité, après un enlèvement, sera toujours mise en doute. Celles qui rejettent leurs attaquants et retournent dans leur village sont souvent ostracisées et ne sont plus éligibles au mariage. Leurs familles sont critiquées et exclues socialement. Dans de tels cas, elles sont souvent renvoyées par leurs familles chez leur « mari » et encouragées à exercer leurs « responsabilités conjugales ».

Cette forme de « mariage » est une violation des droits humains. Elle nie à la fille et à la femme le droit au consentement libre et en connaissance de cause, à la liberté de mouvement et, plus spécialement dans les cas de coups et de viol, le droit à la vie et à l'intégrité physique. Et bien que de nombreux instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux condamnent la pratique, celle-ci est encore présente dans de nombreuses régions du monde.

Le premier cas documenté d'action de sauvetage d'une fille enlevée dans la Zone Kembatta Tembaro a eu lieu en décembre 2000. La police a trouvé et rendu la fille à sa famille et son ravisseur a été condamné à cinq ans de prison. Un an après le sauvetage, la jeune fille, désirant sensibiliser la communauté aux pratiques nocives, a raconté son expérience aux foules qui s'étaient réunies à l'occasion de la Journée mondiale du SIDA. Cette nouvelle a circulé dans les villages voisins et a encouragé 10 nouvelles filles à fuir leurs ravisseurs et à retourner dans leurs familles.

Les déclarations publiques collectives prononcées contre l'enlèvement, l'application des lois qui y sont associées et les activités de sauvetage ont encouragé des changements dans les communautés. Ceux qui, auparavant, ignoraient que la pratique était illégale étaient prévenus des risques judiciaires qu'ils encouraient, s'ils continuaient à kidnapper et soumettre les épouses de leur choix.

Vu le nombre croissant de personnes qui expriment publiquement leur position contre l'enlèvement, les familles ont commencé à remettre en question cette pratique qui existe de longue date. De plus, les femmes et les filles ont pris conscience de leurs droits. Bien que les filles aient signalé qu'elles craignaient encore d'être violées en allant chercher de l'eau, ou lorsqu'elles étaient seules, elles ne subissaient plus la pression sociale les forçant à épouser leurs ravisseurs et se sentaient soutenues par la communauté.

Source : adaptée du Comité national sur les pratiques traditionnelles en Éthiopie, *Old Beyond Imaginings : Ethiopia, harmful traditional practices*, NCTPE, Addis Ababa, 2003, pp. 154-160 ; et Dagne, Haile Gabriel, 'A Study on Social Dynamics Leading to Abandonment of Harmful Traditional Practices with Special Reference to Female Genital Cutting, Kembatta and Tembaro Zone, Kembatti Menti Gezzima – Toppe Project' (publication interne), UNICEF Éthiopie, Addis Ababa, octobre 2008.



© UNICEF/NYHQ/2009-2296/Kate Holt

violations étaient signalées. Ceux qui ne respectaient pas la déclaration étaient considérés comme coupables juridiquement ou exclus de *l'edir* et de leurs associations religieuses. Les femmes ayant survécu aux violences subies pouvaient bénéficier de services juridiques à travers une clinique où des adjoints juridiques leur fournissaient un soutien, des services et des conseils juridiques. Le changement d'attitude sociale à l'égard de la pratique rendait les lois plus efficaces et les filles plus conscientes de leurs droits.

Lorsque l'on demandait aux villageois : « Que se passerait-il si quelqu'un dans votre région essayait de pratiquer l'E/MGF ? », 76 pour cent ont déclaré que la police ou les agents des sous-districts arrêteraient le violeur, 22 pour cent ont mentionné que les filles refuseraient d'être excisées et moins de 1 pour cent a déclaré que « rien ne se passerait ». L'influence considérable et la popularité de *l'edir* aux niveaux de la communauté et du village, associées à la puissance administrative et juridique des structures du gouvernement, ont créé une force sociale déterminante pour le changement¹³⁶.

Impact et dynamique sociale de l'abandon

Avant que le KMG commence à agir dans la région, près de 97 pour cent des villageois déclaraient qu'ils suivraient la tradition et feraient exciser leurs filles. En 2007, moins de 5 pour cent des villageois affirmaient qu'ils agiraient de même. Les filles non excisées participant à la conversation communautaire affirmèrent qu'elles étaient persuadées que la majorité des filles de leur communauté n'étaient pas excisées. 85 pour cent des villageois étaient convaincus que les filles non excisées n'étaient plus « méprisées » dans leur village. Cela indiquait que les sanctions négatives associées précédemment au refus de l'excision avaient disparu et que les normes sociales avaient changé. Parmi les personnes interrogées, les filles indiquaient qu'elles ne craignaient pas que leurs parents les forcent à subir l'E/MGF. Les données suggèrent que les comportements et les attitudes avaient changé.

Il semblerait, cependant, que l'abandon total n'ait pas été atteint. Certaines familles ont résisté au changement et ont continué à exciser leurs filles en secret, ou faisaient le voyage jusqu'aux régions voisines pour exécuter la pratique. Néanmoins, le fait que pratiquement tous les villageois déclaraient qu'ils seraient « heureux » ou « très heureux » que leurs filles ne soient pas excisées, indique que le changement de norme sociale peut être durable si la communauté n'est pas incitée à adopter de nouveau la pratique¹³⁷.

Conclusions

Pour chaque expérience éthiopienne analysée, les conversations et les dialogues communautaires ont servi d'outils pour soutenir le processus d'abandon. La façon dont les expériences ont été organisées variait cependant en termes de durée, de fréquence,

de participation et de contenu, avec des implications sur le processus d'abandon. Dans certains cas, les discussions communautaires étaient pratiquement les seules activités planifiées, tandis que dans d'autres cas, elles faisaient partie d'un programme qui comprenait des interventions de développement appréciées par les communautés.

À Amhara, dans le District Yilmanadensa et dans la Zone Wolayta, le dialogue communautaire était établi en dehors des communautés villageoises et s'est déroulé dans des structures du district ou du sous-district qui lient les populations au moyen de leurs frontières administratives et de leurs liens politiques et économiques. Dans ces régions, les attitudes à l'égard de l'E/MGF se sont modifiées et le niveau de soutien pour la perpétuation de la pratique a diminué. Mais les discussions n'ont pas atteint la masse critique ou entraîné un consensus suffisant pour changer les normes sociales, étant donné que les décisions collectives de mettre fin à l'excision furent adoptées par des groupes plus importants à l'égard desquels les membres des villages n'avaient aucun sentiment d'appartenance et dont ils ne partageaient pas les problèmes. D'après les données, il ne suffisait pas que les informations soient partagées avec les membres de la famille et de la communauté pour entraîner un changement de comportement. Les villageois n'ont pas eu suffisamment de temps pour réfléchir aux informations et en prendre acte. Par ailleurs, la non-excision était encore entachée d'une forte stigmatisation. La pratique a donc été perpétuée dans ces parties du pays.

Dans le district Gewane, dans la région afar et dans la Zone Kembatta Tembaro, le processus de changement social a dépendu des structures communautaires du village ou du clan dont les membres, solidaires et mutuellement loyaux, vivent à proximité les uns des autres. Les activités furent menées et coordonnées à travers les ONG locales, avec la participation active des familles, des clans et des chefs ethniques.

L'implication de *l'edir*, ainsi que des structures du district et du sous-district a fourni un soutien politique et communautaire tout en légitimant les activités et les décisions adoptées par le groupe.

Dans la Zone Kembatta Tembaro, l'introduction de projets de développement répondant aux besoins pratiques et aux priorités des communautés a suscité confiance et bonne volonté. Par ailleurs, une des composantes déterminantes des activités a consisté à lier l'éducation en matière de droits humains et les discussions aux contextes et aux problèmes locaux. Ces mesures, associées aux actions publiques, ont engendré une prise de conscience accrue des droits des individus vivant dans la communauté et les ont aidés à remettre en question et éventuellement abandonner les pratiques nocives qui, auparavant, bafouaient ces droits.

KENYA

Contexte

La diversité des traditions culturelles qui distingue les groupes ethniques du Kenya se reflète dans les multiples formes d'E/MGF pratiquées dans les différentes régions du pays. Les taux de prévalence, les types d'excision et l'âge auquel cette intervention est pratiquée, varient énormément. Dans certains groupes ethniques du Kenya, l'E/MGF n'est absolument pas pratiquée. Par contre, pour d'autres groupes, l'E/MGF fait partie du processus de passage à l'âge adulte d'une fille et la prépare au mariage. Dans certaines régions, où le lien avec les rites de passage traditionnels n'existe pas ou est de moins en moins fort, l'excision des filles n'est pas l'occasion de grandes célébrations ; cette intervention semblerait de plus en plus pratiquée par le corps médical¹³⁸.

D'après les données de 2008-2009, l'E/MGF concerne des filles aux âges très variés, avec une dominance pour les filles ayant entre 12 et 18 ans¹³⁹. D'autres études ont découvert que les filles sont soumises plus tôt à l'excision, c'est-à-dire entre 7 et 12 ans¹⁴⁰. Les données sur l'âge de l'excision doivent cependant être traitées avec prudence, car les femmes et les filles qui ont vécu cet événement traumatisant à un très jeune âge sont souvent incapables de se souvenir du moment exact de l'opération.

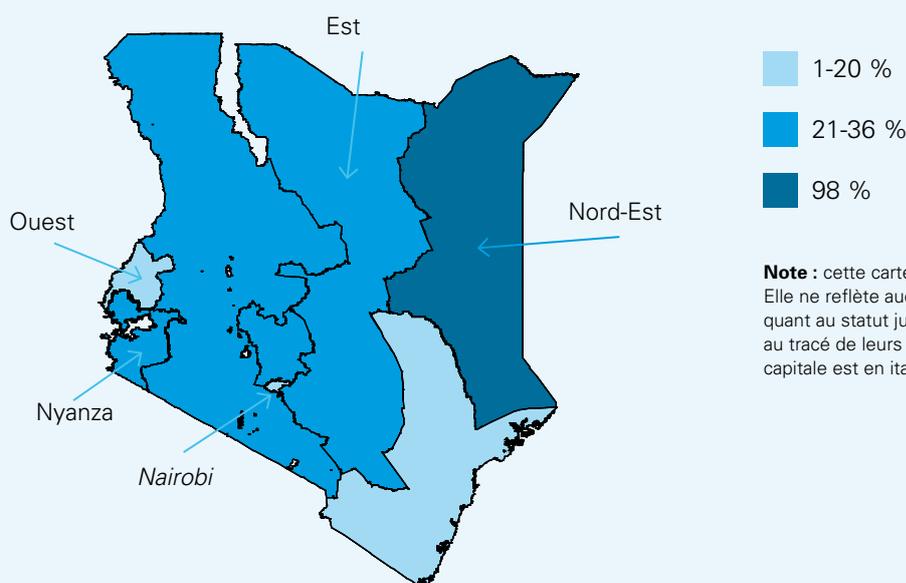
Étendue de l'E/MGF

D'après les données de l'Enquête¹⁴¹ démographique et sanitaire du Kenya en 2008-2009, 27 pour cent des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans avaient subi au Kenya une forme ou une autre d'excision, avec des différences importantes selon les provinces et les groupes ethniques. Les taux de prévalence varient entre 98 pour cent dans la Province du nord-est à 1 pour cent dans la province occidentale (*voir carte ci-dessous*).

En ce qui concerne les ethnies, l'E/MGF est beaucoup plus présente chez certains groupes ethniques que chez d'autres, comme le montre le graphique à la page 39. La pratique est presque universelle chez les groupes Somali et Kisii, avec un taux de 98 et 96 pour cent, par contre, elle rare ou absente chez les Luo et Luhya.

Entre 2003 et 2008-2009, les taux de prévalence de l'E/MGF passèrent de 32 pour cent à 27 pour cent¹⁴². Les différences de taux de prévalence entre les groupes d'âge confirment que la pratique a diminué : en 2008-2009, 15 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans signalaient qu'elles avaient été excisées, par rapport à 49 pour cent de femmes âgées de 45 à 49 ans. Cette diminution se retrouve à différents degrés dans tous les groupes ethniques.

TAUX DE PRÉVALENCE DE L'E/MGF CHEZ LES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS, AU KENYA, PAR PROVINCE, 2008-2009



Note : cette carte est stylisée et n'est pas à l'échelle. Elle ne reflète aucune prise de position de l'UNICEF quant au statut juridique des pays, territoires, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le nom de la capitale est en italiques.

Source : adaptée par Statistiques et suivi, Division des politiques et des pratiques, UNICEF, New York, sur la base des données de l'EDS 2008-2009 au Kenya.

Survol historique des efforts visant à mettre fin à l'E/MGF

Au Kenya, les efforts en vue de l'abandon de l'E/MGF ont commencé au début du XXe siècle. Durant les années 30, les missionnaires chrétiens ont dénoncé la pratique en la traitant de « barbare » et elle fut interdite¹⁴³. Le soutien culturel et nationaliste en faveur de l'E/MGF a limité sérieusement l'impact de ces initiatives. Le premier Président du Kenya, Jomo Kenyatta, a écrit que de nombreux Gikuyu (groupe ethnique des Kikuyu) se méfiaient des missionnaires et avaient l'impression qu'ils voulaient d'attaquer « cette coutume séculaire afin de désintégrer leur ordre social et d'accélérer leur européanisation. »¹⁴⁴ L'E/MGF devint alors un symbole puissant des traditions africaines et d'après Kenyatta, « l'essence même d'une institution qui a d'énormes implications éducatives, sociales, morales et religieuses. »¹⁴⁵

Durant la Décennie des Nations Unies pour la Femme (1976-1985), des fonctionnaires de haut niveau du gouvernement kenyan ont participé à une série de conférences qui ont renouvelé et restructuré les efforts en vue de l'abandon de l'E/MGF. Le mouvement en faveur de l'abandon de l'E/MGF s'est poursuivi avec la participation de partenaires locaux, de ministères du gouvernement, d'ONG nationales et internationales et avec les Nations Unies.

Ces dernières années, les efforts visant à mettre fin à l'E/MGF se sont intensifiés. Un vaste éventail d'interventions, de stratégies et d'approches ont été mises en œuvre par des organisations locales et par des partenaires bilatéraux et multilatéraux¹⁴⁶. Il apparaît que, grâce aux programmes éducatifs scolaires et communautaires, un nombre réduit mais croissant de jeunes adolescentes réalisent qu'elles peuvent résister à la pratique lorsqu'elles sont soutenues par d'autres membres de la communauté. L'éradication de l'E/MGF, pratiquement universelle au sein de certains groupes ethniques, est devenue la préoccupation et la responsabilité d'une vaste communauté, dont des groupes religieux, et de l'État¹⁴⁷.

Politiques nationales et cadre juridique

Le gouvernement du Kenya a adopté une position claire en ce qui concerne l'abandon de l'E/MGF et autres pratiques nocives. Les directives politiques spécifiques et les lois passées en sont témoins :

- Le Parlement du Kenya a promulgué le Children Act (N° 8 en 2001) criminalisant la pratique de l'E/MGF sur des enfants de moins de 18 ans. L'article 14 du décret stipule : « Personne ne soumettra un enfant à la circoncision féminine, au mariage précoce ou à d'autres rites culturels, coutumes ou pratiques traditionnelles risquant



de mettre en danger la vie, la santé et le bien-être social, la dignité ou le développement physique et psychologique d'un enfant.» Ceux qui exécutent l'E/MGF sur un enfant sont passibles de 12 mois d'emprisonnement, d'une amende de 50 000 shillings kenyans (environ USD 710) ou des deux à la fois¹⁴⁸.

- Le Ministère de la Parité hommes-femmes, de l'Enfance et du Développement social a été choisi en 2005 pour coordonner toutes les activités liées à l'E/MGF mises en œuvre par les ministères, les ONG, les donateurs, les organisations internationales et a lancé un Plan d'action national pour accélérer la politique du Kenya en faveur de l'abandon de l'E/MGF au Kenya (2008-2012)¹⁴⁹.
- En juin 2009, le Ministère de la Parité hommes-femmes, de l'Enfance et du Développement social a soutenu la structuration de la politique du Kenya en faveur de l'abandon de l'E/MGF, qui a été soumise au Cabinet¹⁵⁰.

Les mœurs et directives traditionnelles changent, elles aussi, comme l'ont démontré les positions adoptées dans certaines régions par les chefs religieux occupant une position d'influence au sein des groupes ethniques. À l'occasion d'une déclaration publique, en août 2009, le Conseil suprême Njuri Ncheke des Anciens d'Amuru a condamné l'E/MGF et a résolu d'imposer une amende à tout membre de la communauté dans tous les districts Meru (Province orientale) qui exécuterait ou participerait à la pratique.

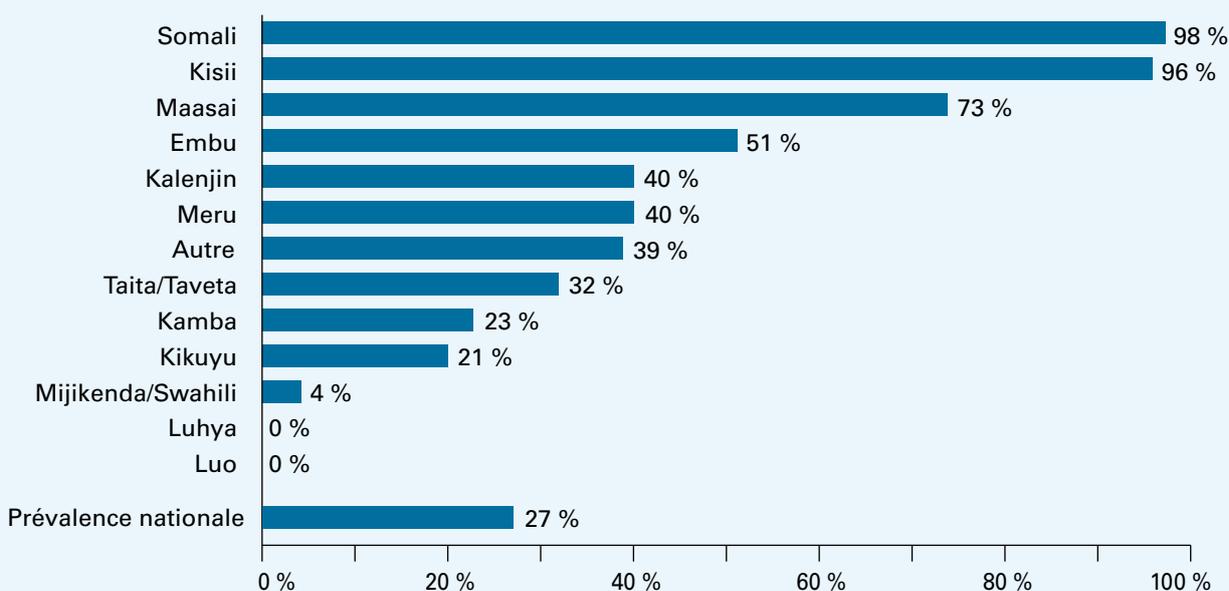
Si les réformes législatives constituent une étape importante vers l'abandon de l'E/MGF, la criminalisation de la pratique a également des effets négatifs. Les complications médicales liées à la pratique ne sont parfois pas signalées aux services de santé par crainte de poursuites judiciaires. D'autre part, le nombre réduit de cérémonies publiques fait soupçonner que la pratique est devenue clandestine¹⁵¹.

Impact limité des «rites de passage alternatifs»

Une des approches utilisées au Kenya pour promouvoir l'abandon de l'E/MGF est communément appelée «rites de passage alternatifs». Ces derniers remplacent les cérémonies de passage à l'âge adulte et préservent les rituels traditionnels tout en éliminant l'excision des filles. L'impact potentiel de cette approche se limite aux communautés qui associent l'E/MGF à des cérémonies ou à tout autre événement participatif. Il est encore plus réduit par la tendance des communautés à exciser leurs filles à un plus jeune âge en réduisant les rituels et les cérémonies.

L'impact des projets utilisant des rites de passage alternatifs pour encourager l'abandon de l'E/MGF varie. Une évaluation de cette approche en 2001 a conclu qu'un rite alternatif aura un effet limité s'il n'est pas précédé ou accompagné d'un processus d'éducation participative qui rassemble toute la communauté dans un processus de réflexion collective qui modifiera les attentes de ses membres¹⁵². Les initiatives qui ont sollicité uniquement les filles à risque plutôt que l'ensemble de la communauté n'ont ni encouragé la réflexion collective,

TAUX DE PRÉVALENCE DE L'E/MGF CHEZ LES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS, AU KENYA, PAR GROUPE ETHNIQUE, 2008-2009



Source : adaptée par Statistiques et suivi, Division des politiques et des pratiques, UNICEF, New York, sur la base des données de l'EDS 2008-2009 au Kenya.

ni entraîné des changements dans les attitudes et les normes sociales. Généralement, les rites de passage alternatif adoptés isolément ne prenaient pas en considération les valeurs sociales sous-jacentes associées à l'E/MGF. En conséquence, les filles non excisées étaient toujours stigmatisées et la pression en faveur de l'excision demeurait toujours.

Les recherches menées au Kenya et présentées dans cet *Insight Innocenti* ont examiné plusieurs expériences dont l'objectif consistait à encourager l'abandon de l'E/MGF au Kenya¹⁵³. L'examen a confirmé les résultats de l'évaluation de 2001 indiquant que les programmes exclusivement censés sensibiliser les filles à risque et proposer des rites de passage alternatifs, n'ont pas modifié les normes sociales, permettant à la pratique de persister au sein de la communauté. À Narok, par exemple, les centres de secours mis en place pour fournir un abri aux filles qui s'enfuyaient pour ne pas être excisées, montrent que la pression sociale pour exciser les filles était encore forte dans la communauté, même lorsque les filles avaient choisi d'abandonner la pratique.

Parmi les nombreuses sortes d'interventions et d'approches appliquées dans le pays, l'étude a identifié un projet dans le sud-ouest du Kenya qui a engendré des changements d'attitudes importants à l'égard de la violence commise contre les femmes et qui a conduit à l'abandon collectif de l'E/MGF dans la zone d'intervention. Au moment de la recherche, il n'existait aucune preuve démontrant ses effets au-delà de la région géographique concernée (Mosocho Division). Une importante dynamique de changement s'est cependant installée dans la population concernée. Les éléments clefs de ce projet seront examinés dans les paragraphes suivants.

Une « Approche axée sur les valeurs » : l'expérience de la Division Mosocho

Avec près de 130 000 habitants, Mosocho est l'une des sept Divisions du District central de Kisii dans la province de Nyanza. Avant l'introduction d'activités promouvant l'abandon de l'E/MGF, la pratique dans la région était pratiquement universelle dans le groupe ethnique des Kisii et était exécutée normalement sur les filles âgées de 3 à 8 ans.

Le Projet Fulda-Mosocho a été lancé en 2002 par deux organisations basées à Fulda, en Allemagne, actives au Kenya : *Vivid Communication with Women in their Cultures* et le *Center for Practise-Oriented Feminist Science* (Centre pour PROFS), à l'Université de sciences appliquées de Fulda, un centre de recherche qui avait élaboré « L'approche axée sur les valeurs »¹⁵⁴ pour promouvoir le développement personnel, un changement d'attitudes et faciliter l'abandon généralisé par la communauté de l'E/MGF. L'objectif du projet consistait à créer un environnement sans danger qui aiderait les individus à décider eux-mêmes d'abandonner l'E/MGF, sans pression ni jugement social et dans l'espoir d'entraîner un changement culturel¹⁵⁵.

Crédibilité et confiance

Des parents habitant à Mosocho et préoccupés par l'E/MGF ont encouragé l'élaboration du projet Fulda-Mosocho. Ils ont approché, individuellement et secrètement, les deux ONG et ont demandé qu'on leur suggère des stratégies qui soutiendraient les parents de Mosocho dans leur décision de ne pas exciser leurs filles et qui garantiraient à ceux qui choisissaient d'abandonner la pratique – adultes et enfants – de continuer à être acceptés par leurs familles, leur clan et leur communauté.

Le projet a sollicité la participation de toute la communauté : les filles à risque, ainsi que les autres enfants, les femmes et les hommes, les sages des clans, les responsables des groupes de femmes, les anciens praticiens, les enseignants, les directeurs d'école, les travailleurs sociaux, les infirmières, les chefs d'église, les fonctionnaires chargés de l'éducation au niveau de la région et du district, les fonctionnaires de la santé au niveau du district et les hommes politiques, notamment les commissaires provinciaux, les membres du Parlement et les ministres du gouvernement. Les hommes et jeunes garçons participèrent dès le début aux activités et jouèrent un rôle clef dans ces réunions, car ce sont eux qui contrôlent une grande partie de la vie des femmes et qui prennent les décisions les plus importantes dans la région Mosocho.

Dans le cadre de leurs activités, les ONG fournirent le soutien nécessaire à la construction d'un centre de communication et de santé devenu un lieu de rassemblement populaire pour les réunions, les séminaires et les activités de conseil. La structure accueille les programmes éducatifs du projet ainsi que d'autres initiatives de la communauté et sert également de centre de ressources.

Engager la discussion sur la santé et les droits sexuels et génésiques

Le Projet Fulda-Mosocho a identifié des dirigeants clefs prêts à participer à des programmes communautaires s'intéressant à la santé et aux droits sexuels et génésiques. Ces responsables participent à un programme de formation d'une durée de trois ans et demi qui étudie les effets physiques, psychologiques, sociaux et économiques de l'E/MGF¹⁵⁶. Il a également encouragé la réflexion sur les structures et les relations hommes-femmes qui sous-tendent cette pratique. Les connaissances sont partagées dans des domaines tels que la santé et les droits sexuels et génésiques, l'hygiène, le VIH/SIDA, la prévention, les droits humains et d'autres sujets d'importance pour les individus, les familles et les communautés. Au terme du programme éducatif, les participants passent un examen, avant d'obtenir leur diplôme.

L'approche axée sur les valeurs est utilisée pour toutes les initiatives pédagogiques du projet¹⁵⁷. Elle se fonde sur la conviction que les idées ne doivent pas être inculquées autoritairement aux participants. C'est à travers un dialogue ouvert que les participants sont encouragés à faire leurs propres choix en connaissance de cause et dans un environnement non coercitif. Cette approche

est fondée sur la certitude que les changements culturels au sein d'une communauté commencent par l'individu et concernent également tant son potentiel individuel que son développement personnel¹⁵⁸.

En promouvant le dialogue sur l'E/MGF – et sur d'autres sujets sensibles, comme les actes de violence sexuelle – l'approche axée sur les valeurs encourage les communautés à respecter les droits humains et montre aux hommes comment traiter les femmes sur un pied d'égalité. Le respect des femmes est encouragé à travers une réflexion sur les structures patriarcales existantes.

Lors du premier programme pédagogique organisé, près de 210 enseignants et directeurs d'école (50 pour cent masculins et 50 pour cent féminins), provenant de 70 écoles dans la division, furent invités à participer aux programmes de formation du projet. Ils furent sélectionnés en fonction de leur influence et de leur crédibilité au sein de la communauté et à cause de leur position sociale qui leur permettait de transmettre les nouvelles connaissances acquises aux jeunes dans les écoles. Leurs nouvelles attitudes et comportement devaient servir de modèle.

En trois mois, le premier groupe de professeurs et de directeurs d'école avait acquis des connaissances précises et fiables sur la santé et les droits génésiques et sexuels, y compris sur l'E/MGF. Les enseignants et les directeurs d'école partageaient d'abord leurs informations avec les membres proches de leur famille. Ils déclaraient leur conviction que chaque fille est née complète et qu'elle a le droit de devenir une femme, physiquement indemne.

Au fur et à mesure que les enseignants s'habituaient à engager et diriger les discussions sur l'abandon de la pratique et qu'ils découvraient de nouveaux sujets dans les classes de formation continue, ils prodiguaient leurs nouvelles connaissances par le biais de réseaux sociaux et dans les écoles. Il paraît que de nombreux enseignants ne s'étaient pas seulement engagés à abandonner l'E/MGF, mais qu'ils avaient modifié leur comportement chez eux, en accomplissant des tâches ménagères qui incombait traditionnellement aux femmes, comme aller chercher l'eau, s'occuper des enfants et faire la cuisine. Les connaissances furent intégrées au programme officiel des écoles.

Les garçons et les filles des écoles primaires et secondaires participèrent systématiquement à ce processus de changement. Les enfants furent initiés aux questions touchant tant à la sexualité et aux rôles sexospécifiques, qu'à l'hygiène personnelle, à la prévention des grossesses et aux comportements respectueux. Les enseignants organisèrent des réunions avec les parents et leurs collègues afin d'amorcer le processus de transformation. Les éducateurs engagèrent des discussions dans d'autres rassemblements publics, mettant l'accent sur les changements de comportement et d'attitude qui suscitaient le bien-être physique et émotionnel des filles et des femmes.

De nombreux enseignants parlaient de ces questions dans les barazas, assemblées publiques d'anciens de clans et avec les autorités administratives. En effet,

leur influence au sein de chaque groupe ethnique au Kenya était telle que leur implication était incontournable. Au fil du temps, l'intérêt manifesté à l'égard de l'abandon de l'E/MGF et d'autres sujets liés aux droits et à la santé sexuelle et génésiques devint plus manifeste et poussa environ 270 responsables associatifs (autorités administratives, anciens de clans, praticiens de l'E/MGF, dirigeantes de groupes de femmes, églises et groupes de jeunes) – féminins et masculins, à part pratiquement égale – à participer à un programme pédagogique informel de 18 mois, au terme duquel était délivré un certificat d'achèvement que 90 pour cent des participants reçurent.

Le fait qu'aucun homme ou praticien de l'E/MGF ne fut stigmatisé ou exclu, lorsqu'il parlait de l'abandon de l'E/MGF, a été particulièrement important. Le dialogue ouvert et les méthodes d'enseignement encouragèrent la réflexion et l'analyse de groupe et introduisirent des perspectives culturelles jusque là ignorées au sein de la communauté.

Une pratique permettant de garantir qu'aucune fille ne serait exclue de la communauté fut instaurée. Les filles ayant été excisées étaient encouragées à protéger les filles qui choisissaient de ne pas être soumises à l'intervention et à les suivre tout au long des différentes phases du processus. Cela permit, entre autres, de réduire les tensions dans les familles où des filles plus âgées avaient déjà été soumises à la pratique.

Organisation d'événements publics

À mi-chemin du programme de formation des enseignants, les éducateurs ont décidé d'organiser un événement public important pour accueillir leurs propres filles au sein du processus d'abandon de l'E/MGF, événement qui fut baptisé « nouvel enrichissement de notre culture ». En décembre 2004, le premier événement public eut lieu pour célébrer l'acceptation de 2 000 filles non excisées en tant que membres de plein droit de la communauté Kisii. Le point d'orgue fut une cérémonie à laquelle participèrent 10 000 personnes, y compris les notables, qui rendit honneur aux parents des filles pour leur décision d'accepter, avec leurs filles, d'abandonner l'E/MGF.

Les festivités sont une forme de reconnaissance sociale publique et sont une preuve de respect à l'égard de la transformation personnelle vécue par chaque individu durant le processus d'abandon de l'E/MGF. Les autorités administratives locales et provinciales, les anciens des clans, les fonctionnaires de haut niveau, les praticiens repentis de l'excision et d'autres membres de la communauté, participent à ces événements. Pendant les cérémonies, les filles reçoivent des certificats qui déclarent : « Tu es maintenant *Omoiseke* ! » et qui confirment que les filles ont été officiellement et totalement acceptées par la communauté Kisii et qu'elles « peuvent rester telles que Dieu les a créées ». Ce document est empreint d'une telle valeur pour les filles et leurs parents qu'il est souvent conservé dans un coffret en métal verrouillé avec le certificat de naissance de l'enfant et d'autres documents importants.

À l'occasion d'un événement important en 2005, face à des milliers de membres de la communauté ethnique Kisii, près de 50 anciens praticiens de l'excision, qui avaient participé au programme, ont juré de ne plus jamais pratiquer l'E/MGF. Ils ont également fondé le FOCUM (*Former Circumcisers Initiative*), dont la mission est de pousser d'autres personnes à abandonner la pratique. À la fin de l'année 2008, FOCUM comprenait 100 anciens praticiens de l'excision parmi ses membres.

Entre 2002 et 2008, le Projet Fulda-Mosocho a organisé 52 événements publics auxquels a participé un vaste éventail de membres de la communauté. En 2008, à l'occasion du cinquième anniversaire du projet, des cérémonies publiques furent organisées dans les 14 sous-divisions de la Division Mosocho. Ces événements ont également influencé les divisions voisines et ont été déterminants pour attirer l'attention sur les questions de genre et les approches adoptées par le projet qui ont réussi à opérer un revirement culturel contre l'E/MGF.

Le rôle des réseaux sociaux

Un des éléments clefs du succès du projet est le fait qu'il propage les nouveaux changements culturels et sociaux grâce à un effet multiplicateur, générant un intérêt et une demande de nouvelles connaissances et encourageant un engagement actif de la part de différents secteurs et à différents niveaux. Un premier sous-ensemble de la communauté a participé au projet, puis il a été incité à divulguer ses nouvelles connaissances aux autres, ce qui, à son tour, a stimulé la discussion et la réflexion. Les changements individuels ont déclenché un changement social plus vaste, car chaque personne influençait son propre contexte à travers des réseaux sociaux individuels.

Le groupe initial d'enseignants et de directeurs d'école partagea les connaissances et comportements acquis avec les membres de leur famille, les écoliers et les chefs des communautés. Cela a encouragé les chefs des communautés à participer aux programmes pédagogiques, élargissant ainsi la portée du programme. Bien informés, ils devinrent les avocats du changement culturel et se sentirent obligés de transmettre à leur tour leurs connaissances à leurs familles, voisins et clans. Des 'écoles de parents' qui enseignent l'égalité des genres aux jeunes parents furent créées, avec le soutien de ces chefs de communautés, dans 14 endroits à Mosocho. En novembre 2008, près de 700 jeunes parents avaient terminé le premier programme scolaire de six mois, destiné aux parents.

La flexibilité du Projet Fulda-Mosocho a permis, non seulement d'amener des changements, mais aussi de répondre aux questions sociales et culturelles émergentes et d'ajuster les activités en conséquence. En effet, le désir de divulguer les connaissances au-delà du contexte des séminaires organisés et des leçons à l'école a été exprimé par les participants qui ont ressenti le besoin d'aider leur communauté à entrevoir de nouvelles possibilités. Cette activité n'a pas été planifiée à l'avance, mais le projet a été conçu de manière

à pouvoir introduire de nouveaux éléments et initiatives pour répondre aux besoins des personnes.

Impact et dynamique sociale de l'abandon

En 2002, la communauté Kisii était considérée comme celle dont la résistance à l'abandon de l'E/MGF était la plus marquée dans la division. Cependant, en 2009, il y avait de bonnes raisons de penser que 16 500 filles risquant de subir l'E/MGF n'avaient pas été excisées et que des milliers de familles s'étaient engagées à mettre fin à la pratique. Cette volonté de s'écarter de cette ancienne pratique montre que la norme sociale qui soutenait la pratique dans la communauté avait changé ; les individus et les familles réalisaient que leurs décisions de ne pas exciser les filles faisaient l'objet d'un consensus plus général et qu'ils seraient toujours des membres acceptés par la communauté.

Le projet a découvert que les Kisii vivant en dehors de la division étaient encore réticents à abandonner l'E/MGF, bien que selon certaines informations, l'abandon pratiqué à Mosocho aurait inspiré les communautés Kisii des régions environnantes.

Le Projet Fulda-Mosocho a eu d'autres conséquences bénéfiques pour la communauté. Au fur et à mesure de sa progression, un nombre croissant d'individus commencèrent à assumer la responsabilité du développement de leur communauté, en créant, par exemple, des clubs de jeunes et des écoles pour les jeunes parents soutenant le processus de transformation et encourageant sa durabilité.

Conclusions

L'approche introduite à Mosocho met l'accent sur la réflexion individuelle et sur le changement personnel qui se développe et se propage progressivement par le biais de discussions dans l'ensemble de la communauté. Les activités de sensibilisation et les programmes pédagogiques sont holistiques, encouragent le dialogue, la réflexion et le développement personnel. L'approche axée sur les valeurs joue un rôle crucial dans le revirement social et dans l'abandon progressif de la pratique. C'est en se concentrant sur les droits humains et les valeurs culturelles locales et en discutant des problèmes individuels et sociaux que le processus de délibération incite les individus à envisager, dans un premier temps, de nouvelles perspectives pour eux-mêmes et à prendre ensuite la responsabilité d'impliquer leur communauté.

Les citoyens et les chefs de communautés, ainsi que les filles excisées, sont pleinement impliqués dans ce processus qui leur permet de s'exprimer haut et fort en tant que promoteurs efficaces de la transformation qui a lieu dans leur communauté. Cette approche augmente la capacité des personnes à poursuivre leurs propres valeurs et aspirations. Grâce à la stratégie consistant à exploiter les réseaux sociaux, la sphère du changement s'élargit et passe du niveau individuel à celui, plus vaste, de la communauté.

SOUDAN

Contexte

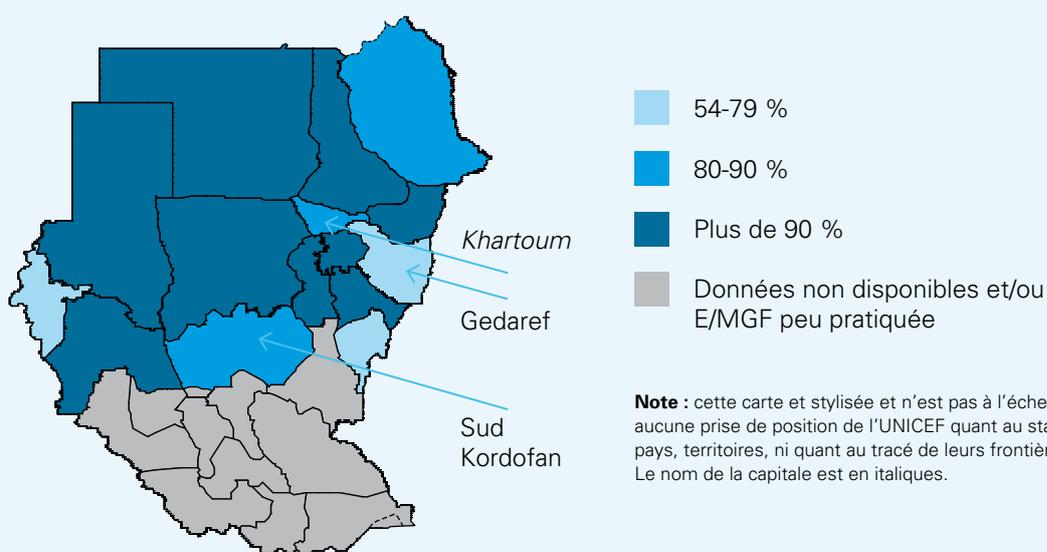
L'E/MGF est profondément enracinée dans les traditions culturelles et sociales dans les régions du nord du Soudan¹⁵⁹ et reflète aussi les inégalités de statut flagrantes dont font l'objet les femmes et les filles. L'E/MGF est étroitement liée à la discrétion, la moralité et à l'honneur familial de la fille ; les filles qui sont excisées sont considérées comme pudiques, chastes et moralement pures. L'E/MGF est également un passeport pour le mariage. Dans certaines régions du pays caractérisées par des systèmes de parenté aux liens étroits – où les ressources, notamment la terre, sont partagées – les valeurs et les coutumes locales sont d'une importance vitale et un système complexe de récompenses et de sanctions existe pour ceux qui y adhèrent ou qui n'en tiennent pas compte. Historiquement, les filles qui brisent la tradition sont condamnées à la honte et sont ostracisées. Le fait de ne pas être excisée est souvent associé à un comportement répréhensible. Des termes péjoratifs comme le mot *qulfa* qui est associé à la prostitution et aux statuts inférieurs, sont utilisés pour déshonorer les filles non excisées.

Étendue de l'E/MGF

Avec un taux de prévalence de 89 pour cent, l'E/MGF est répandue dans toutes les régions du Soudan du Nord, souvent sous sa forme la plus grave. Il existe, cependant, des variations de prévalence, de type et de coutumes associées qui varient selon les régions et les groupes ethniques¹⁶⁰. Les filles sont normalement excisées entre 5 et 11 ans. Bien que les données pour le Soudan du Sud ne soient pas disponibles, il semblerait que le taux d'E/MGF soit négligeable dans ces états.

Bien que les données indiquent que le taux de prévalence de l'E/MGF n'ait pratiquement pas changé au nord du Soudan depuis 1990, et qu'aucun changement réel n'a eu lieu d'un groupe d'âge à l'autre, les attitudes semblent évoluer et le soutien en faveur de l'E/MGF est en train de décliner. En 2006, 51 pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans pensaient que la pratique devait être perpétuée, par rapport à 79 pour cent en 1989-90. L'intention des femmes d'exciser leurs filles a également beaucoup diminué ces dernières années : 54 pour cent des femmes mariées en 2006 signalaient qu'elles avaient l'intention de faire exciser leurs filles, par rapport à 82 pour cent en 1989-90¹⁶¹.

TAUX DE PRÉVALENCE DE L'E/MGF, CHEZ LES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS, AU SOUDAN, PAR ÉTAT, EN 2006



Source : adaptée par la Section des statistiques et du suivi, Division des politiques et de la pratique, UNICEF, New York, sur la base des données collectées par l'enquête sur la santé des ménages au Soudan en 2006.



Survol historique des efforts en vue de l'abandon de l'E/MGF

Les chefs politiques et religieux, avec le soutien de médecins et de fonctionnaires coloniaux britanniques, firent les premiers efforts pour promouvoir l'abandon de l'E/MGF au Soudan durant les années 30. Mais ce n'est qu'à la fin des années 70 qu'un mouvement social visant à mettre fin à la pratique fut créé, principalement sous l'impulsion d'ONG et motivé par les cas individuels de filles décédées après avoir été excisées. La plupart des groupes mettaient en avant les dangers médicaux et sanitaires de l'E/MGF, mais l'impact de leurs activités fut limité. Lorsque les organisations de la société civile s'intéressèrent au problème et attirèrent l'attention sur les dangers que comportait l'E/MGF, le Gouvernement soudanais s'intéressa de plus en plus au problème et accueillit plusieurs conférences régionales qui inscrivent l'E/MGF dans le contexte plus vaste de la protection des droits des enfants. Depuis, la réponse nationale a évolué et, ces dernières années, le Gouvernement a renforcé son engagement en faveur de l'abandon de toutes les formes d'E/MGF.

De nos jours, au Soudan, l'abandon est promu à tous les niveaux – communauté, état et national – de la manière suivante :

- Les activités au niveau de la communauté utilisent l'éducation aux droits humains, le dialogue communautaire et la prestation de services pour guider les communautés par le biais de processus participatifs qui impliquent l'apprentissage et la création de consensus. La confiance est établie en sollicitant les chefs locaux et en introduisant des activités de développement que les communautés elles-mêmes ont identifiées comme étant prioritaires.
- Plusieurs politiques à l'échelon de la nation et de l'état ont été adoptées pour mieux protéger les droits des femmes et des enfants et des lois qui criminalisent toutes les formes d'E/MGF devraient être promulguées. Une campagne médiatique nationale a également été préparée pour améliorer le statut associé à la non-excision dans l'ensemble du pays et modifier les attitudes à l'égard de la pratique.

De nombreux acteurs mettent en œuvre une diversité d'interventions contribuant aux décisions communautaires et individuelles d'abandonner la pratique. Le gouvernement soudanais s'emploie à encourager l'abandon de l'E/MGF, principalement à travers le Conseil national pour le bien-être de l'enfance qui coordonne tous les programmes pour les enfants, et par le biais du Ministère des Affaires sociales, de la Femme et de l'Enfance¹⁶². Les initiatives du Gouvernement en faveur de l'abandon fonctionnent avec le soutien des organisations des Nations Unies et des donateurs internationaux¹⁶³. Un réseau qui comprend des ONG et d'autres groupes, encourage la participation

des jeunes, des enfants et des chefs religieux à leurs activités tant à l'échelon national qu'à celui des communautés.

Politiques nationales et cadre juridique

L'abandon de l'E/MGF a été inclus dans plusieurs politiques et décrets nationaux, comme la Politique du gouvernement en matière de population (2002), la Résolution du Conseil médical N° 366 (2003) qui interdit aux médecins d'exécuter quelque forme que ce soit d'E/MGF, la Politique d'émancipation de la femme (2007) et la Résolution N° 29 adoptée par l'Assemblée nationale (2007) qui appelle à l'adoption d'une loi bannissant l'E/MGF. Le rôle de la Première Dame du Soudan a été décisif pour orienter la politique nationale vers l'abandon de la pratique.

La Stratégie nationale pour l'abandon de l'E/MGF en une génération (2008-2018) a été incorporée au Plan stratégique national et quinquennal (2007-2011) pour l'Enfance. La stratégie prolonge le plan national au-delà de 2011, place l'E/MGF dans le contexte des droits humains et identifie les secteurs clefs et les partenaires qui exerceront les activités encourageant l'abandon de l'E/MGF. Plusieurs structures chargées de coordonner ces initiatives ont également été mises en place au sein des ministères des affaires sociales, de l'éducation, de la santé et de la justice.

Les partisans de l'abandon de l'E/MGF ont réussi à introduire un article bannissant la pratique dans le Décret sur l'Enfance soumis au Cabinet ministériel en janvier 2008. Toutefois, l'article n'a pas été inclus dans la version finale de la Loi sur l'Enfance (*Child Act*) et bien qu'il interdise et criminalise les mariages précoces et d'autres pratiques culturelles et sociales dangereuses et nocives, il ne mentionne pas spécifiquement l'E/MGF. D'autres tentatives ont été faites pour criminaliser l'E/MGF, notamment en incorporant l'E/MGF au Code pénal (2008) et à la Loi nationale sur la santé publique (2007). Mais les sections interdisant l'E/MGF furent supprimées par le Parlement avant l'adoption des deux lois.

L'initiative visant à criminaliser l'E/MGF dont la portée a été sans doute la plus considérable, est le projet de loi nationale sur l'E/MGF rédigé en 2007 par un comité gouvernemental. Cette loi ne fait pas seulement de l'E/MGF une pratique illégale, mais en criminalise également la promotion et décrit des mesures pouvant conduire à son abandon. Cependant, la loi n'a pas encore été soumise au cabinet pour examen.

Bien que l'E/MGF n'ait pas été interdite nationalement, la première loi au niveau de l'état qui a interdit la pratique a été adoptée en novembre 2008, par le gouvernement de l'état du Kordofan Sud. Elle consiste en deux lois séparées : la Loi sur l'Enfance qui contient un article criminalisant l'E/MGF et la Loi sur l'Excision/Mutilation génitale féminine qui en rend la pratique et la promotion illégales. En juillet 2009, un second état – Gedaref – a également adopté une

loi en interdisant la pratique. La promulgation de ces lois a créé un précédent et devrait encourager l'adoption de lois nationales.

Crédibilité et confiance

Si, d'une part, les mesures politiques et le processus de réforme juridique ont aidé à orienter le débat autour de la pratique de l'E/MGF, d'autre part, les initiatives de la société civile ont stimulé un processus de changement dans les communautés locales. La description, dans cette section, des activités à l'échelon des communautés, se base avant tout sur les rapports décrivant les expériences de deux ONG : *Entishar Charity Organisation*¹⁶⁴ et *Rapid Operational care and Scientific Services* (ROCSS).

Les interventions des deux programmes à l'échelon des communautés sont encadrées par des structures communautaires. Les discussions sur l'E/MGF sont menées par des chefs de village, des membres des conseils du village, des chefs religieux, des prestataires de services de santé et d'autres membres influents dans la communauté qui reçoivent une formation approfondie qui leur permet d'améliorer leurs connaissances en matière d'E/MGF et d'autres questions concernant la protection de l'enfance. Ils reçoivent également une formation en technique d'animation des discussions communautaires et apprennent plus spécialement à stimuler le dialogue entre les générations les plus jeunes et les plus âgées et entre les hommes et les femmes. Le fait de pouvoir compter sur des personnes qui jouissent de la confiance de la communauté pour introduire de nouvelles informations et idées a été déterminant pour engager le dialogue avec des personnes qui auraient pu, en d'autres circonstances, remettre en question les mobiles d'intervenants étrangers.

La confiance se construit à travers des projets de développement qui prennent en considération les besoins fondamentaux d'une communauté. Avant de parler de l'E/MGF, on demande aux communautés d'identifier les priorités et les projets de développement qui bénéficieront à l'ensemble de la communauté et à ses membres individuels, dans de multiples domaines de leur vie. Les projets qui aident les femmes à développer leurs compétences et à générer de nouveaux revenus reçoivent souvent la priorité. Les nouveaux projets de développement apportent des avantages, notamment de l'eau propre, l'électricité, des services de santé, du microcrédit et des centres de la petite enfance. La fourniture de services que les membres de la communauté jugent nécessaires encourage l'appropriation et la confiance de sorte que, lorsque les discussions sur l'E/MGF sont amorcées, elles sont perçues comme une autre façon d'améliorer le bien-être des communautés et non comme une menace à leurs traditions.

Engager la discussion sur l'E/MGF

L'E/MGF, ne semblerait plus être, dans plusieurs régions du Soudan, un sujet tabou dans les discussions. Les personnes posent des questions sur l'E/MGF dans les forums publics, notamment à la radio et dans les conversations privées en famille, entre mari et femme et entre les anciens et les plus jeunes.

Les programmes Entishar et ROCSS se servent d'un système d'enseignement participatif des droits humains pour renforcer les connaissances en matière d'E/MGF et pour en parler ouvertement. Bien que les détails des interventions diffèrent, elles sont toutes deux conçues pour aider les communautés à communiquer et à examiner leurs propres croyances et valeurs. Le dialogue communautaire encourage les discussions sur les avantages et les inconvénients des pratiques actuelles et permet aux participants de considérer de nouvelles alternatives. L'objectif des deux programmes, qui durent normalement entre deux et trois ans, est d'aider les communautés en les sensibilisant à trouver leurs propres solutions et à s'engager collectivement dans la défense des droits humains. Les sessions sont conduites à l'échelon communautaire dans des écoles, dans des camps de personnes déplacées et dans des centres pour les jeunes. Elles ont lieu deux ou trois fois par semaine et sont fréquentées par des hommes et des femmes, des garçons et des filles, ensemble ou séparément, selon l'orientation de l'ONG.

Les programmes abordent l'E/MGF dans le cadre d'une mallette pédagogique plus générale qui couvre un vaste éventail de questions, notamment la santé et l'hygiène, la nutrition, la santé maternelle, la puériculture, le VIH/SIDA, le mariage précoce, les droits de l'homme et autres sujets importants pour la communauté. Les participants peuvent également suivre des cours de comptabilité, d'alphabétisation, de gestion de petits commerces, de mécanismes générateurs de revenus. Les questions sensibles – comme l'E/MGF, le VIH/SIDA, la participation et l'émancipation des femmes – sont souvent introduites, avant de faire l'objet de discussions, par des jeux de rôles, des chansons, des histoires, des poèmes, du folklore, des danses et toute autre méthode non agressive.

Dans les premiers temps, on ne parlait de l'E/MGF que dans les classes ou à l'occasion de rassemblements publics, d'événements particuliers ou d'ateliers au cours desquels les conversations étaient entamées et guidées par des animateurs. On encourageait aussi les participants à stimuler la discussion dans leurs familles, avec leurs pairs lors de réunions publiques ou avec des chefs de communauté en qui ils avaient confiance. Au fil du temps, les discussions se popularisèrent, les conversations s'engageant spontanément à l'annonce d'incidents locaux tels que le décès d'une fille des séquelles de l'E/MGF, ou à l'occasion des prières de l'imam. Dans d'autres cas, les personnes parlent de

l'E/MGF après avoir écouté une émission radiophonique qui a mis en exergue la pratique durant son programme. Le dialogue qui se poursuit encourage les personnes à exprimer leurs incertitudes et à poser des questions, permettant ainsi l'apparition de nouveaux points de vue et de nouvelles options comportementales.

Proposer une alternative : la campagne Saleema

Il a été crucial de pouvoir trouver un vocable positif à associer aux filles non excisées lorsqu'une alternative viable à l'excision a été proposée. C'est avec ce premier objectif à l'esprit que le gouvernement soudanais a conçu et lancé une campagne nationale de communication. Des poètes, des artistes et des ONG ont collaboré avec le gouvernement pour concevoir la campagne et cherché un nouveau terme pour décrire l'alternative. Le mot arabe *saleema*, qui signifie, entier, intact, indemne, complet, a finalement été choisi pour décrire la femme non excisée. Saleema avait l'avantage supplémentaire de pouvoir servir de prénom féminin.

La campagne nationale Saleema a été lancée en mars 2008. Elle se déroule en plusieurs phases et utilise la culture locale, notamment la langue traditionnelle, la musique, la poésie, les chansons, la danse et la peinture, pour renforcer les valeurs sociales positives qui favorisent le bien-être des enfants. S'inspirant des traditions locales, elle souligne l'importance des soins parentaux, de la tendresse et de la fierté familiale. Elle inscrit, d'autre part, l'E/MGF dans le cadre plus vaste de la protection des enfants et de l'égalité des genres.

La campagne Saleema a commencé par un stade préparatoire (2008-2009) durant lequel les informations, l'éducation et les supports de la communication tels que des affiches, des T-shirts et des foulards furent distribués en abondance pour faire connaître son nom. Les médias, les ONG, les agents de contact locaux et autres ressources humaines importantes ont bénéficié d'une formation liée à la nouvelle campagne et apprirent à promouvoir l'utilisation de documents multimédias. En décembre 2009, la campagne fut lancée à la télévision nationale et la radio communautaire.

Centrée sur un concept clef unique, « Chaque fille est née *saleema*. Laissez-la grandir *saleema* », la campagne introduit un nouveau terme sans le lier explicitement à l'E/MGF. Cette affirmation simple qui déclare que *saleema* est l'état naturel et normal des filles, s'accompagne d'une iconographie artistique qui représente des petites filles drapées dans un tissu traditionnel aux couleurs vives. Durant les étapes suivantes de la campagne, la question de l'E/MGF deviendra progressivement plus explicite et la campagne introduira de multiples raisons de protéger les filles contre cette pratique. Les messages « *saleema* parce que... » formulés à l'occasion de discussions de groupes de réflexion, reprendront et refléteront le discours quotidien des parents qui ont déjà abandonné la pratique. Une série d'images mettant en scène des femmes, des hommes et des enfants de tous âges, transmettra une série d'idées exprimées par « *saleema* parce que... »,

reprenant et répétant les couleurs, le dessin et le concept visuel de la phase précédente.

Saleema est célébrée dans l'ensemble du pays à travers la radio et la télévision, avec de nouvelles chansons et des poèmes qui renforcent la valeur de la non-excision. Une campagne de signatures conduite dans les villages soutient l'engagement des personnes à se joindre à la campagne *Saleema* et à abandonner l'E/MGF en rendant leur décision explicite et publique.

Articuler et renforcer l'engagement de la communauté : les déclarations publiques

Au Soudan, où les décisions collectives sont respectées, l'engagement public est important. Il se manifeste par des serments, des déclarations signées ou effectuées par des groupes politiques, religieux ou communautaires, attestant l'abandon de l'E/MGF et fournissant une preuve visible de progrès.

Les déclarations furent d'abord difficiles à organiser au Soudan, étant donné que certaines familles, craignant d'agir seules et sans le soutien de la communauté, hésitaient à modifier leurs comportements. Au fil du temps, cependant, les communautés se réunirent pour déclarer publiquement leur engagement à mettre fin à la pratique. Des milliers de signatures furent inscrites sur du tissu traditionnel *taga*, imprimé avec les mêmes couleurs vives que celles de la campagne médiatique. Les familles qui voient d'autres personnes exprimer leur engagement à abandonner l'E/MGF, sont encouragées à se joindre au mouvement et à mettre fin à la pratique. La campagne de signatures est l'une des manières adoptées par les communautés pour exprimer leur décision publiquement.

Au Soudan, le consensus collectif d'abandonner l'E/MGF, adopte différentes formes :

- **Déclarations de village** : ce processus prend un certain temps et se déroule en plusieurs étapes. Une fois qu'un groupe de base de membres de la communauté (en particulier des individus qui ont participé aux classes pédagogiques), de chefs et de groupes plus vastes ont établi un consensus, ils explicitent leur position et annoncent à l'ensemble de la communauté leur engagement à mettre fin à la pratique. Les médias locaux et nationaux, les fonctionnaires, la société civile et des invités provenant de villages voisins, participent aux célébrations à l'occasion desquelles une cérémonie de remise de diplômes est généralement organisée pour ceux qui ont participé aux cours. Puis, les signatures de ceux qui font le serment d'abandonner la pratique sont récoltées.
- **Engagements de groupes** : de nombreux groupes sociaux et professionnels sont nettement opposés à la pratique. Cela a permis de créer un environnement favorable aux changements positifs et à l'abandon en masse : les sages-femmes

ont signé des engagements, les étudiants universitaires et les groupes de jeunes se sont associés pour exprimer leur opposition à l'E/MGF, les chauffeurs routiers ainsi que les syndicats de taxis ont aidé à diffuser le matériel promouvant l'abandon de la pratique.

- **Déclarations religieuses** : de nombreux érudits et chefs religieux ont clairement séparé l'E/MGF de la religion lors de déclarations publiques, dans leurs livres et dans des chansons religieuses populaires. Ces personnes très respectées peuvent influencer les décisions prises en famille et créer un consensus au sein des communautés.
- **Déclarations des familles** : le Soudan possède plusieurs familles étendues et influentes dont le rôle dans la guerre contre les colonialistes leur a procuré crédit et pouvoir. Les Al-Mahdis et les Al-Badris comptent des milliers de membres qui ont abandonné l'E/MGF dès 1930.

Dans l'état de Gedaref, le programme ROCSS, qui œuvre en collaboration avec le Ministère des Affaires sociales, délivre des certificats de reconnaissance aux familles qui choisissent de ne pas exciser leurs filles et publie une liste honorant des familles à l'occasion de célébrations communautaires. L'introduction de nouvelles récompenses sociales a permis aux filles non excisées de surmonter l'exclusion sociale et l'ostracisme souvent associés à leur statut et a soutenu les familles désirant abandonner l'E/MGF.

Impact et dynamique du changement social

De nombreux progrès ont été réalisés, car il est maintenant possible de parler de l'E/MGF au grand jour. Le sujet est abordé explicitement dans de nombreuses régions du Soudan. Le gouvernement a fait preuve de son engagement à promouvoir l'abandon de toutes les formes d'E/MGF et un vaste éventail de personnalités publiques influentes, de groupes civiques et d'activistes appellent à l'abandon de la pratique. Il y a de fortes raisons d'espérer que la campagne nationale *Saleema* transformera la façon dont on parle de l'E/MGF, de sorte que le fait de ne pas être excisée générera un sentiment de fierté et sera socialement accepté.

Les expériences analysées démontrent que dans les communautés étudiées, l'E/MGF n'est plus perçue comme une pratique universelle, les attitudes ont changé et les taux de prévalence ont décliné dans certains groupes et dans certaines régions. Mais les taux de prévalence demeurent généralement élevés et la pratique est souvent exécutée sous sa forme la plus violente (infibulation). Dans certains cas, il semblerait que des médecins soutenus par des groupes religieux pratiquent encore et encouragent une forme moins extrême d'excision (clitoridectomie). Cette solution est perçue comme une alternative acceptable par ceux qui hésitent encore à abandonner la pratique. Les expériences fournissent aussi d'importantes informations sur le processus d'abandon, confirmant

les conclusions des précédentes études¹⁶⁵. Tout d'abord, l'âge aurait une incidence sur la prise de décision : les personnes plus âgées ont mis nettement plus de temps à se rendre aux arguments des défenseurs de l'abandon et avaient tendance à s'opposer à l'abandon complet de la pratique, tandis que les plus jeunes générations étaient moins rigides, mais devaient être rassurées par les chefs religieux sur le fait que l'E/MGF n'était pas prescrite par l'Islam.

Certains groupes ont joué un rôle particulièrement important pour influencer les communautés. Dans les villages où les chefs religieux et communautaires



étaient activement engagés, les communautés s'ouvraient plus rapidement au changement que celles où les projets ne ciblaient que les femmes et les jeunes gens. Il faut remarquer que les informations fournies localement sur les droits à la santé et les droits de l'homme avaient plus d'impact lorsque la télévision, la radio et le théâtre transmettaient également ces messages aux communautés.

Conclusions

Au Soudan, les discussions publiques au sujet de l'E/MGF, le changement des attitudes à l'égard de la pratique et le soutien en faveur de son abandon ont

fait des progrès notables. Les efforts du gouvernement, des communautés et des ONG ont été cruciaux pour promouvoir ces changements, tout comme le fait d'incorporer les discussions sur l'E/MGF à une mallette pédagogique et de sensibilisation.

La campagne Saleema, qui n'en est qu'à ses débuts, illustre cependant le rôle prometteur que les médias peuvent jouer pour soutenir les interventions locales et promouvoir le changement social. Toutefois, ces premières mesures importantes doivent être poussées encore plus loin et les actions engagées au niveau des villages doivent s'intensifier afin de promouvoir un abandon général de l'E/MGF au Soudan.



5 VERS L'ABANDON ET IMPLICATIONS POUR LES AUTRES PRATIQUES NOCIVES

Les expériences menées dans les cinq pays décrits dans ce rapport mettent en lumière les interventions locales et les programmes nationaux aux différents stades de leur mise en œuvre. Chacun, à sa façon, fournit des preuves et des points de vue qui permettent de comprendre la complexité des dynamiques sociales qui suscitent l'abandon de l'E/MGF. Leurs impacts et résultats diffèrent, les changements varient au sein d'un pays et d'une nation à l'autre. Le contexte et les caractéristiques socioculturelles déterminent les différences. Cependant, comme l'analyse des différentes interventions en Éthiopie le montre, les résultats et l'impact dépendent également du type de programme appliqué.

Les expériences au Sénégal démontrent à quel point l'éducation en matière de droits humains peut être transformatrice et comment la diffusion organisée à travers des communautés qui nouent des mariages entre elles peut traverser les frontières nationales, toucher et influencer les pays avoisinants ainsi que les immigrants dans des pays beaucoup plus distants. L'analyse de l'Égypte montre que les activités menées simultanément aux échelons local et national peuvent créer de puissantes synergies qui permettent de soutenir et de propager l'abandon collectif. Les expériences dans quatre sites en Éthiopie fournissent des points de vue pertinents sur le dialogue communautaire et l'éducation participative aux droits humains. Le cas du Kenya examine les limitations des rites de passage alternatifs et présente une approche globale qui, tout en soutenant le changement au sein des communautés, reste attentive au processus de transformation à l'échelon individuel. Finalement, l'étude de cas sur le Soudan démontre que les campagnes qui prennent en considération les normes sociales peuvent réellement soutenir les interventions locales et promouvoir le changement social.

Une analyse des principaux résultats, comme l'illustrent les paragraphes suivants, fait ressortir plusieurs points communs du processus d'abandon de l'E/MGF et de sa dynamique sociale. Par ailleurs, elle suggère que cette dynamique sociale peut aussi conduire au déclin et à la disparition d'autres pratiques nocives, d'autres formes de violence, reflets d'inégalités sexospécifiques profondément enracinées.

Points communs des différentes dynamiques sociales de l'abandon

Malgré les différences qui apparaissent au sein d'un même pays ou d'une nation à l'autre, les expériences étudiées dans ce rapport partagent un certain nombre

de points communs qui semblent décisifs pour créer les conditions menant à l'abandon de l'E/MGF. L'analyse de ces expériences confirme que le processus de prise de décision à l'égard de l'E/MGF est complexe et ne dépend pas uniquement des préférences individuelles, mais plutôt des attentes réciproques. Le changement nécessite un environnement propice et favorable aux modifications de ces attentes.

En raison de la nature complexe de l'E/MGF, il s'est avéré que les programmes les plus efficaces sont ceux qui incorporent plusieurs éléments à des stratégies coordonnées et globales. Il est apparu que ces éléments individuels ne suffisent pas à déclencher le changement désiré, mais que leur association conduit à un processus de transformation.

- *Prises de décisions interdépendantes et préparation au changement.* Les expériences analysées confirment que les prises de décisions en ce qui concerne l'E/MGF sont interdépendantes et qu'un changement durable dépend des décisions d'une multiplicité d'acteurs. Les pays analysés possèdent tous des réseaux complexes de personnes et de villages unis par des liens familiaux et de parenté, par le commerce, la religion et les ressources locales. Il est crucial de se servir de ces liens pour influencer la façon dont les individus et les communautés s'accordent pour abandonner l'E/MGF et la manière dont ces décisions sont respectées à travers un nouvel ensemble de récompenses et de sanctions sociales. Si l'analyse des processus individuels de prise de décision de l'abandon de l'E/MGF fournit des points de vue importants, il n'en est pas moins nécessaire, lorsque l'on considère l'abandon sur une vaste échelle, d'analyser avant tout le rôle des communautés et des réseaux élargis.
- *Les communautés considèrent qu'elles ont tout intérêt à changer.* Pour que les familles soient ouvertes à des idées qui semblent remettre en question leurs traditions et leurs croyances ancestrales, elles doivent être sûres que les nouvelles informations profiteront à leurs communautés, amélioreront leurs vies et qu'elles seront largement acceptées. Les programmes les plus réussis des expériences étudiées n'ont pas proposé à des personnes étrangères à la communauté d'engager une discussion sur l'E/MGF, mais ont plutôt demandé à des membres respectés de la communauté (chefs religieux et communautaires, représentants d'associations locales de femmes et de jeunes, et autres) de promouvoir

la transformation. Les communautés auxquelles on fournissait des informations provenant de sources crédibles, en leur donnant la possibilité d'y réfléchir, d'en discuter et d'agir, étaient encouragées à trouver des alternatives valables. La confiance était instaurée à travers la mise en œuvre de projets de développement de la communauté qui répondaient aux besoins locaux identifiés par les communautés mêmes. Lorsque des centres de santé, des programmes éducatifs, des projets de microcrédit et autres projets de développement étaient introduits, les communautés avaient la preuve concrète que les nouvelles informations et idées étaient proposées dans de bonnes intentions et dans le but d'améliorer leurs vies.

- *Renforcer les aspects positifs de la culture locale.* Plutôt que de critiquer les comportements traditionnels et de vanter les idées nouvelles, les programmes efficaces soutiennent des réflexions qui permettent aux communautés de trouver des mécanismes alternatifs signalant l'adhésion aux valeurs communautaires partagées. Les discussions sur l'E/MGF ne sont donc pas présentées avec agressivité. L'accent placé sur le désir et la responsabilité des familles de garantir des vies saines et productives à leurs enfants peut aider à engager la discussion portant sur l'E/MGF dans le contexte des aspirations communautaires, tout en confirmant l'intention d'agir pour le bien des enfants.
- *Éducation aux droits de l'homme liée aux valeurs et aux aspirations locales.* Les résultats présentés dans ce rapport montrent que les initiatives qui ont réussi à faire abandonner la pratique, abordent l'E/MGF dans le cadre plus vaste des droits humains et du développement de la communauté. Qu'ils proposent une éducation fondée sur les valeurs (Kenya et Soudan), un dialogue et des conversations communautaires (Éthiopie), des droits humains et de la démocratie (Sénégal) ou une approche socioculturelle (Égypte), les programmes sont plus efficaces lorsqu'ils se réfèrent à la vie quotidienne des populations, lorsqu'ils mentionnent des préoccupations concrètes de la communauté et qu'ils associent les principes des droits de l'homme aux valeurs locales, en utilisant un langage et des images familières. Cette étude suggère que les programmes qui soutiennent les droits humains de la sorte contribueront à modifier les attentes sociales à l'égard de l'E/MGF car ils fourniront aux hommes et aux femmes, aux garçons et aux filles, les outils leur permettant de considérer d'un œil critique la réalité qui les entoure et de participer à la transformation de leur monde. Les expériences confirment que les délibérations sur les droits humains sont plus transformatrices, si elles remettent en question les relations sexospécifiques et les stéréotypes.
- *Solliciter les médias afin qu'ils participent au changement social.* Les médias ainsi que les formes traditionnelles de communication, comme la musique, la poésie et le théâtre sont de puissants outils du changement social. Ils peuvent transmettre une nouvelle vision selon laquelle les filles et les femmes peuvent conserver leurs valeurs traditionnelles sans être excisées. L'analyse des expériences suggère que les médias sont particulièrement efficaces lorsqu'ils complètent les interventions au niveau local et les mesures politiques au niveau national et lorsqu'ils ne transmettent pas uniquement des informations, mais fournissent également des forums de discussion et de débat, notamment des talk-shows, des documentaires, des films et des programmes didactiques pour la radio et la télévision.
- *Solliciter les réseaux sociaux influents et les institutions aux niveaux local et national.* Dans les cinq pays, les expériences confirment que les approches qui encouragent le changement social ne doivent pas se limiter aux villages et aux réseaux locaux étendus. Elles peuvent être appliquées au niveau national en s'associant avec différents groupes socioprofessionnels et sont plus efficaces lorsqu'elles conjuguent les efforts nationaux et locaux qui se renforcent mutuellement. Solliciter les groupes socioprofessionnels et les institutions, en les introduisant à l'E/MGF et aux droits humains, stimule l'abandon au sein de leurs cercles sociaux et même au-delà. Ces groupes peuvent pousser leurs pairs à remettre en question l'E/MGF, ainsi que d'autres personnes qui n'auraient pas été prêtes à abandonner la pratique par elles-mêmes. Obtenir le soutien des associations et des organisations, ainsi que celui de personnes influentes, peut libérer leurs membres de leurs obligations.
- *Interconnexion entre les niveaux local et national.* Les exemples de l'Égypte et du Sénégal démontrent que les réponses nationales sont plus efficaces lorsqu'elles sont structurées dans le but de compléter et de renforcer les efforts au niveau local. Cela permet aux mouvements locaux d'agir avec plus de cohérence et de coordination. Il apparaît que l'engagement du gouvernement est essentiel pour affronter l'E/MGF et doit se traduire en actions qui permettent aux personnes d'accéder aux services et de recevoir des informations exactes et consistantes qui encouragent les réponses plurisectorielles et coordonnées et qui promeuvent des lois et des mesures politiques qui appuient le changement. En Égypte et au Sénégal, où le gouvernement s'est engagé activement à mettre fin à l'E/MGF, cette responsabilité a attiré les ressources financières nécessaires à l'élargissement des initiatives existantes, apparues au niveau local.

- *Réformes juridiques faisant partie d'un processus transformateur plus large.* Les faits ont prouvé que les lois non accompagnées de mesures politiques appropriées ne suffiront pas à mettre fin à la pratique, car les populations risquent de s'y opposer si elles sont introduites avant l'adoption d'autres stratégies. Si le soutien apporté à la pratique est significatif, les mesures juridiques qui critiquent ou pénalisent l'E/MGF ne pourront pas être appliquées. Les réformes juridiques destinées à protéger les filles et les femmes contre l'E/MGF et autres pratiques nocives doivent faire partie d'un processus de réforme plus vaste qui implique les communautés et promeut une protection fondée sur les droits humains. Les études nationales montrent que la crainte d'être privé des récompenses sociales et de l'honneur familial pour n'avoir pas respecté les normes sociales, peut constituer un moyen plus dissuasif que les sanctions juridiques. Les mesures législatives sont un outil important, car elles signalent que les attentes du gouvernement à l'égard de la pratique ont évolué. Elles peuvent être efficaces si elles complètent les mesures pédagogiques, administratives et sociales et si elles prescrivent des services et des allocations budgétaires. Les lois non associées à d'autres stratégies risquent de faire basculer la pratique dans la clandestinité.
- *Créer des liens au-delà des frontières nationales.* Les faits ayant confirmé qu'il existe un lien étroit entre l'ethnicité et la pratique de l'E/MGF¹⁶⁶, les efforts et stratégies nationaux doivent prendre en considération le fait que les groupes ethniques ne s'arrêtent pas aux frontières nationales, mais vivent aussi dans des pays voisins et des pays d'immigration. Stimuler les liens au-delà des frontières nationales permet au changement social positif de se propager à tous les membres du groupe ethnique, notamment à ceux qui vivent dans les pays d'immigration. Lorsque le consensus social inclura des membres de ce groupe élargi, il est probable que l'échelle du changement deviendra plus importante et plus durable.

Implications pour les autres pratiques nocives

Les autres pratiques nocives et formes de violence contre les filles et les femmes, à l'instar de l'E/MGF, sont influencées par les cultures et les traditions. Elles sont incrustées dans les perceptions culturelles des sexes, de la sexualité, du mariage et de la famille. Leurs effets sont plus négatifs pour les femmes que les hommes et assignent à la femme une position inférieure dans la famille et la société. Bien que ces pratiques nocives soient souvent considérées comme des formes de protection à l'égard des filles et des femmes, elles instituent un contrôle et infligent des souffrances diverses. Ces conceptions ont une incidence sur la façon dont la violence pratiquée à l'encontre des filles et des femmes est considérée et tolérée dans différents contextes.

Bien que cette étude s'intéresse avant tout aux dynamiques sociales qui entourent la pratique de l'E/MGF dans cinq pays, les exemples fournis par l'Éthiopie et le Sénégal mentionnent également deux autres pratiques nocives : le mariage forcé et le mariage précoce. L'analyse suggère que ces deux formes de mariage sont déterminées par des normes sociales similaires à celles qui sont associées à l'E/MGF. Tout comme l'E/MGF, elles sont influencées par les récompenses (approbation, respect et admiration) et les sanctions (honte, exclusion, désapprobation et les réprimandes) prévues et associées au fait de se conformer ou non à des normes sociales acceptées.

Conclusions

Les efforts visant à mettre fin à l'E/MGF ont commencé il y a plusieurs dizaines d'années. Bien que les initiatives aient attiré l'attention nationale et internationale sur cette question, elles s'inscrivaient généralement dans une « lutte contre » les traditions locales. Les communautés qui considéraient ces interventions comme des attaques contre leurs cultures et leurs valeurs, résistaient au changement.

Les expériences récentes en Égypte, en Éthiopie, au Kenya, au Sénégal et au Soudan décrites dans cette étude, prouvent que l'E/MGF a plus de chance d'être abandonnée durablement lorsque les programmes prennent en considération la complexité des dynamiques sociales associées à la pratique. La compréhension et l'appréciation de ces dynamiques permettent de modifier la façon d'approcher l'abandon. Les programmes efficaces ne critiquent pas les individus ou les communautés qui observent la pratique, ils renforcent au contraire les valeurs communautaires, les rendent explicites et stimulent les discussions afin de découvrir comment mieux les respecter en trouvant des alternatives aux pratiques nocives. La discussion qui porte sur l'E/MGF s'articule donc dans un cadre non agressif.

L'analyse des dynamiques sociales démontre également qu'une pratique nocive qui viole les droits humains, comme le fait l'E/MGF, peut changer sans pour autant bouleverser les valeurs sociales positives qu'elle représente. Les progrès conduisant à un abandon total de cette pratique seront rapides lorsque des stratégies conscientes de ces dynamiques auront été définies et appliquées systématiquement.

La documentation et les évaluations de programme effectuées dans les cinq pays étudiés montrent que, sur une période relativement brève de 10 ans, les interventions coordonnées et efficaces signalent que la pratique a été abandonnée dans les zones d'intervention et même au-delà, et que les attitudes à l'égard de l'E/MGF ont évolué. Ces succès s'appuient sur les travaux de nombreux acteurs qui, au fil des ans, avaient obtenu des succès limités et des taux de prévalence en lente diminution. Dans de nombreux cas, les évolutions récentes sont significatives et

indiquent que les individus remettent en question les avantages de ces pratiques et qu'ils préféreraient, si les circonstances le permettent, que leurs filles, femmes, sœurs, cousines ne subissent pas l'E/MGF.

D'importants changements au sein de la société ont également été signalés. Les progrès ont été mesurés en surveillant les engagements publics d'abandon, en reconnaissant le nombre croissant de groupes de pression qui défendent ouvertement l'abandon de la pratique, en observant l'évolution des sanctions sociales et des attentes sociales, en reconnaissant les différents degrés d'engagement gouvernementaux et en évaluant le niveau et la nature de l'implication des médias. D'autres travaux seront nécessaires pour systématiser le suivi des interventions et pour mieux identifier et mesurer les tendances et la durabilité des efforts d'abandon.

Il est, d'autre part, nécessaire d'élargir et d'intensifier les efforts visant à l'abandon complet de l'E/MGF en tenant compte du fait que les groupes pratiquants ne s'arrêtent pas aux frontières nationales, mais qu'ils vivent dans des pays voisins ou dans des pays d'immigration.

Pour soutenir les stratégies et les politiques, pour étendre les interventions et pour que ces efforts soient durables, il est recommandé de poursuivre l'étude du rôle des normes sociales et de la façon dont elles affectent les processus de prise de décision des individus, des familles et des communautés.

Cette étude démontre que des changements peuvent se produire lorsque l'E/MGF est présentée comme une forme de discrimination à l'égard des femmes et que les stéréotypes véhiculés au sujet des relations sexospécifiques et des structures sont remis en question. Les normes et les conventions sociales pourront évoluer lorsque les programmes seront holistiques, axés sur la communauté et qu'ils incorporeront des discussions et des délibérations sur les droits humains. Ils prendront en considération l'E/MGF, tout en promouvant et en contribuant à l'abandon d'autres pratiques nocives. Ils favoriseront directement les objectifs plus étendus de la réduction de l'inégalité des genres et de la violence perpétrée contre les filles et les femmes.

SIGLES

CEA	Commission économique pour l’Afrique	PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement
Center for PROFS	Center for Practise-Oriented Feminist Science (Allemagne)	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CEOSS	Coptic Evangelical Organization for Social Services/Organisation évangélique copte pour les services sociaux (Égypte)	ROCSS	Rapid Operational Care and Scientific Services (Soudan)
CNN	Cable News Network	SIDA	Syndrome d’immunodéficience acquise
COSEPRAT	Comité sénégalais sur les Pratiques traditionnelles Ayant Effet sur la Santé de la Mère et de l’Enfant	SNNPR	Southern Nations, Nationalities and People’s Region/Région des nations, nationalités et peuples du Sud (Éthiopie)
EDS	Enquêtes démographiques sanitaires	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture
E/MGF	Excision/mutilation génitale féminine	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
FOCUM	Former Circumcisers Initiative (Kenya)	UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HAPCO	HIV/AIDS Prevention and Control Office/ Bureau de prévention et de contrôle du VIH/SIDA (Éthiopie)	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme	UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
NCCM	National Council for Childhood and Motherhood/Conseil national pour l’enfance et la maternité (Égypte)	VIH	Virus de l’immunodéficience humaine
OMS	Organisation mondiale de la Santé	VNU	Programme des Volontaires des Nations Unies
ONG	Organisation non gouvernementale	WAO	Women’s Affairs Office, (Ethiopia)/ (Bureau des affaires féminines, Éthiopie)
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA		

NOTES

GLOSSAIRE

- 1 United Nations Development Fund for Women, 'Ending Violence against Women and Girls Programming Essentials', UNIFEM, New York, mars 2010, p. 87.
- 2 UNICEF Centre de recherche Innocenti, 'Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine', *Digest Innocenti N° 12*, UNICEF IRC, Florence, 2005, p. 13.
- 3 Organisation mondiale de la santé, 'Éliminer les mutilations sexuelles féminines Déclaration interinstitutions HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM', OMS, Genève, mars 2008.
- 4 United Nations Development Fund for Women, 'Ending Violence against Women and Girls Programming Essentials', UNIFEM, New York, mars 2010, p. 88.
- 5 Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, 'Note technique Stratégie coordonnée pour l'abandon de L'excision/mutilation génitale féminine en L'espace d'une génération' UNICEF, New-York, juin 2007.
- 6 Merry, Sally Engle, *Human Rights & Gender Violence : Translating international law into local justice*, University of Chicago Press, Chicago, 2006, p. 27.
- 7 National Committee on Traditional Practices in Ethiopia, *Old Beyond Imaginings : Ethiopia, harmful traditional practices*, NCTPE, Addis Ababa, 2003, pp. 155-156.
- 8 Mackie, Gerry, et John LeJeune, 'Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices : A new look at the theory', Special Series on Social Norms and Harmful Practices, *Innocenti Working Paper N° 2009-06*, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, mai 2009, p. 20.
- 9 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 'Note technique, stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération'. UNICEF, New York, juin 2007, p. iv.
- 10 UNICEF Centre de recherche Innocenti, 'Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine / Digest Innocenti N° 12, UNICEF IRC, Florence, 2005.
- 11 Mackie, Gerry, et John LeJeune, 'Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices : A new look at the theory', Special Series on Social Norms and Harmful Practices, *Innocenti Working Paper N° 2009-06*, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, mai 2009, p. 20.
- 12 Ibid., pp. 9-11.
- 13 Ibid., p. 20.
- 14 UNICEF Centre de recherche Innocenti, 'Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine / Digest Innocenti N° 12, IRC, Florence, 2005, p.13.

CHAPITRE 1

- 15 Les sources des chiffres proposés, proviennent respectivement du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 'Progrès pour les enfants : un bilan de la protection de l'enfant. Numéro 8, septembre 2009 et de l'Organisation mondiale de la Santé, 'Female genital mutilation', Fact sheet, N° 240, OMS, Genève, février 2010, www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/en, accédé le 24 mai 2010.
- 16 Organisation Mondiale de la Santé, Éliminer les mutilations sexuelles féminines Déclaration interinstitutions HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM', OMS, Genève, mars 2008, p.1.
- 17 Nations Unies, 'Les Petites filles. Note du Secrétaire Général, soixante-quatrième session.' UN, New York, 21 août 2009.
- 18 World Health Assembly, 'Female Genital Mutilation', resolution WHA61 16, agenda item 11.8, mai 2008, p. 2 ; Organisation mondiale de la santé, 'Éliminer les mutilations sexuelles féminines Déclaration interinstitutions HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM', OMS, Genève, mars 2008.

CHAPITRE 2

- 19 Un certain nombre de ces études ont été publiées dans les Documents de travail Innocenti, Série spéciale sur les pratiques nocives et les normes sociales, disponibles en ligne sur le site Internet du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, www.unicef-irc.org.
- 20 Le Groupe de travail des donateurs sur l'E/MGF réunit, depuis 2001, des organisations gouvernementales et intergouvernementales importantes, des agences des Nations Unies et des fondations qui s'engagent à appuyer l'abandon de la pratique de l'E/MGF. Voir www.fgm-donor.org, mis à jour en septembre 2010.

CHAPITRE 3

- 21 Mackie, Gerry, 'Ending Footbinding and Infibulation : A convention account', *American Sociological Review*, vol. 61, N° 6, décembre 1996, pp. 999-1017 ; UNICEF Centre de recherche Innocenti 'Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine, *Digest Innocenti N° 12*, UNICEF IRC, Florence, 2005, p. 12 ; et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 'Note technique. Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération, UNICEF, New York, 2007.
- 22 Mackie, Gerry, et John LeJeune, 'Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices : A new look at the theory', Special Series on Social Norms and Harmful Practices, *Innocenti Working Paper 2009-06*, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, mai 2009.
- 23 Thomas Schelling a utilisé des modèles de la théorie du jeu pour expliquer l'origine et le maintien de conventions et de normes. Gerry Mackie a adapté et appliqué ces modèles à la pratique des pieds bandés et de l'E/MGF. Voir : Schelling, Thomas C., *Strategy of Conflict*, Harvard University Press, Cambridge, 1960 ; Aydinonat, N. Emrah, *Economics Bulletin*, 'An Interview with Thomas C. Schelling : Interpretation of game theory and the checkerboard model', vol. 2, N° 2, 2005, pp. 1-7 ; Mackie, Gerry, 'Ending Footbinding and Infibulation : A convention account', *American Sociological Review*, vol. 61, N° 6, décembre 1996, pp. 999-1017 ; et Fonds des Nations Unies pour l'enfance 'Note technique. Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération, UNICEF, New York, 2007, pp. 13-18, 45-49.
- 24 Mackie, Gerry, et John LeJeune, 'Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices : A new look at the theory', *Innocenti Working Paper 2009-06*,
- 25 Ibid., p. 20. Voir aussi Bicchieri, Cristina, *The Grammar of Society : The nature and dynamics of social norms*, Cambridge University Press, Cambridge, W 2006 ; et McAdams, Richard H., 'The Origin, Development, and Regulation of Norms', *Michigan Law Review*, vol. 96, N° 2, 2007, pp. 338-433.
- 26 Des résultats obtenus au Sénégal et en Gambie fournissent quelques exemples qui illustrent ce point. Des recherches de terrain chez des populations ethniques mixtes (pratiquantes et non pratiquantes) montrent clairement « que le statut d'excisée peut devenir une source importante de tension et de conflit entre les familles après le mariage d'une femme non excisée dans une famille pratiquant l'excision. (...) Dans de nombreux cas, elles sont marginalisées dans leurs nouveaux locaux et sont exclues des prises de décisions générales de la famille. » Source : Herlund, Ylva, et Bettina Shell-Duncan, 'Contingency, Context, and Change : Negotiating female genital cutting in the Gambia and Senegal', *Africa Today*, vol. 53, N° 4, été 2007, p. 52.

- 27 Lightfoot-Klein, Hanny, 'Prisoners of Ritual : Some contemporary developments in the history of female genital mutilation', Paper presented at the Second International Symposium on Circumcision in San Francisco, 30 avril-3 mai 1991, www.fgmnetwork.org/articles/prisonersofritual.php, accédé le 1 septembre 2010 ; et Nour, Nawal, 'Female Genital Cutting : A persisting practice', *Reviews in Obstetrics & Gynecology*, vol. 1, N° 3, été 2008, pp. 135-139, www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2582648, saisi 12 septembre 2010.
- 28 Chege, Jane Njeri, Ian Askew et Jennifer Liku, 'An Assessment of the Alternative Rites Approach for Encouraging Abandonment of Female Genital Mutilation in Kenya', *FRONTIERS Final Report*, Population Council, Washington, D.C., septembre 2001.
- 29 Dorkenoo, Efua, et Scilla Elworthy, 'Female Genital Mutilation : Proposals for change', Minority Rights Group International, London, 1992.
- 30 Lors des premiers abandons massifs, en Égypte et au Sénégal, l'engagement public de mettre fin à l'E/MGF n'a été confirmé qu'après l'introduction de délibérations sur les droits humains dans les programmes éducatifs de base des pays. Voir par exemple : Hadi, Amal Abdel, *We Are Decided : The struggle of an Egyptian village to eradicate female circumcision*, Cairo Institute for Human Rights Studies, Le Caire, 1998 ; 'The Tostan Story : Breakthrough in Senegal : Ending female genital cutting', *Frontiers Report*, Population Council, Washington, D.C., 2000 ; et Rogo, Khama, Tshiya Subayi et Nahid Toubia, 'Female Genital Cutting, Women's Health, and Development : The role of the World bank' Working Paper N° 122, World Bank, Washington, D.C., 2007, pp. 11-12.
- 31 Mackie, Gerry, et John LeJeune, 'Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices : A new look at the theory', Special Series on Social Norms and Harmful Practices, *Innocenti Working Paper 2009-06*, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, mai 2009, p. 20.
- 32 Gillespie, Diane, et Molly Melching, 'The Transformative Power of Democracy and Human Rights Nonformal Education : The case of Tostan', *Adult Education Quarterly*, 26 mars 2010, doi : 10.1177/0741713610363017.
- 33 Ibid., pp. 16, 18.
- 34 Ibid., pp. 12-13.
- 35 Merry, Sally Engle, *Human Rights & Gender Violence : Translating international law into local justice*, University of Chicago Press, Chicago, 2006, p. 222.
- 36 Mackie, Gerry, et John LeJeune, 'Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices : A new look at the theory', Special Series on Social Norms and Harmful Practices, *Innocenti Working Paper 2009-06*, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, mai 2009, p. 27.
- 37 La terminologie utilisée dans cette section est expliquée dans le glossaire de ce rapport. Voir également : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 'Note technique. Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace D'une génération', UNICEF, New York, 2007.
- 38 UNICEF Centre de recherche Innocenti, 'Changer une convention sociale néfaste : la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine / Digest Innocenti', N° 12, UNICEF IRC, Florence, 2005, pp. 13, 14 ; et Organisation mondiale de la santé, 'Éliminer les mutilations sexuelles féminines Déclaration interinstitutions HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM', OMS, Genève, mars 2008.
- 39 Ndiaye, Salif, et Mohamed Ayad, *Enquête Démographique et de santé au Sénégal 2005*, Centre de recherche pour le développement humain, Dakar, et ORC Macro, Calverton, MD, avril 2006, p. 240.
- 40 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 'L'évaluation à long terme du programme de Tostan au Sénégal : régions de Tostan, Kolda, Thiès et Fatick', Statistiques et suivi, Division des politiques et des pratiques, UNICEF, New York, septembre 2008, pp.13-16.
- 41 Ndiaye, Salif, et Mohamed Ayad, *Enquête Démographique et de santé au Sénégal 2005*, Centre de recherche pour le développement humain, Dakar, et ORC Macro, Calverton, MD, avril 2006, pp. 238-240.
- 42 Ibid., pp. 238-239.
- 43 Ibid., pp. 237-238.
- 44 Ibid., pp. 258-259.
- 45 Ibid., pp. 243-244.
- 46 Les informations contenues dans les sections qui suivent proviennent des recherches effectuées par le bureau national de l'UNICEF au Sénégal pour le présent *Insight Innocenti* : Gomis, Dominique, et Mamadou M. Wone, *L'excision au Sénégal : sens, portée et enseignements tirés de la réponse nationale*, Rapport final, UNICEF, Dakar, août, 2008.
- 47 Deme, Alimata, 'Évaluation de la mise en œuvre au Sénégal du plan d'action régional pour accélérer l'élimination des mutilations sexuelles féminines en Afrique' Rapport de consultation pour l'OMS Sénégal, Dakar, 22 septembre 2003, pp. 15-16.
- 48 Diop-Diagne, Astou, *Évaluation du plan d'action national pour l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines* (Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin, Dakar, septembre 2008, pp. 8, 35.
- 49 Voir : Gillespie, Gannon, 'Senegal : Total End of Female Genital Cutting Now in Sight', Tostan Press Release, 18 février 2010, <www.tostan.org/web/module/events/pressID/144/interior.asp>, accédé le 2 septembre 2010 ; et Melching, Molly, 'A Powerful New Opportunity to End Female Genital Cutting', *The Huffington Post*, 24 février 2010.
- 50 Les principales organisations qui agissent dans le but de mettre fin aux pratiques nocives au Sénégal sont les suivantes : L'Association Sénégalaise pour le Bien-Être Familial (ASBEF) ; Comité Sénégalais sur les Pratiques Traditionnelles Ayant Effet sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (COSEPRAT ENDA-ACAS (Environment and Development Action-Action in Casamance) ; le réseau Siggeel Jigeen (Réseau pour l'émancipation des femmes) ; Femmes et Société le Collectif des Femmes Parlementaires ; Réseau des Parlementaires en Population et Développement ; Réseau des Journalistes en Population et Développement ; Réseau des Communicateurs Traditionnels et Tostan.
- 51 L'UNICEF avec le UNFPA, l'UNIFEM, le PNUD, l'UNESCO et l'OMS se sont engagés à soutenir l'accélération de l'abandon des pratiques nocives en l'incluant dans le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement 2007-2010 ; voir Nations Unies, Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) 2007-2011, Système des Nations Unies au Sénégal, 2007, p. 47.
- 52 Pour une discussion sur le programme d'éducation de Tostan avant l'introduction complète des droits humains, voir : Easton, Peter, Karen Monkman et Rebecca Miles, 'Breaking Out of the Egg : Methods of transformative learning in rural West Africa' dans *Transformative Learning in Practice : Insights from community, workplace, and higher education*, édité par Jack Mezirow et Edward W. Taylor, John Wiley & Sons, San Francisco, 2009, pp. 227-239.
- 53 Gillespie, Diane, et Molly Melching, 'The Transformative Power of Democracy and Human Rights Nonformal Education : The case of Tostan', *Adult Education Quarterly*, 26 mars 2010, doi : 10.1177/0741713610363017.
- 54 Le programme d'émancipation des communautés de Tostan est structuré en deux phases. La première phase s'appelle *Kobi*, un mot Mandink qui signifie 'préparer le champs pour la plantation'. Cette phase dure un an et s'inspire des traditions locales pour stimuler le débat et le dialogue sur des questions ayant un rapport avec le bien-être de la communauté. La seconde phase, consacrée aux classes d'alphabétisation et de formation à la gestion, dure 18 mois et se nomme *aawd*, un mot Fulani qui signifie 'planter la graine'.
- 55 Gillespie, Diane, et Molly Melching, 'The Transformative Power of Democracy and Human Rights Nonformal Education : The case of Tostan', *Adult Education Quarterly*, 26 mars 2010, doi : 10.1177/0741713610363017, pp. 15-16.
- 56 Merry, Sally Engle, *Human Rights & Gender violence : Translating international law into local justice*, University of Chicago Press, Chicago, 2006, p. 220.
- 57 Gillespie, Diane, et Molly Melching, 'The Transformative Power of Democracy and Human Rights Nonformal Education : The case of Tostan', *Adult Education Quarterly*, 26 mars 2010, doi : 10.1177/0741713610363017, p. 16.
- 58 Ibid., p. 17.

CHAPITRE 4 Sénégal

- 59 Reaves, Jessica, 'Walking Away from the Past : How does an outsider change a culture? From the inside, says activist Molly Melching', *Chicago Tribune Magazine*, 25 novembre 2007, http://articles.chicagotribune.com/2007-11-25/features/0711180110_1_cutting-human-rights-practice, accédé le 2 septembre 2010.
- 60 L'organisation administrative locale du Sénégal est composée de 14 régions, qui sont divisées en départements et arrondissements. Ndiaye, Salif et Mohamed Ayad, Enquête nationale sur le paludisme au Sénégal 2008+2009, *Research Centre for Human Development* (Sénégal) et ICF Macro Calverton, Maryland, juillet 2009, p.1.
- 61 Pour des informations supplémentaires sur le film, consulter la page Internet de Tostan, 'Film for Social Change : The Diégoûne Call to Action', Sénégal, 2009, www.tostan.org/web/page/823/sectionid/547/pagelevel/2/interior.asp, accédé le 2 septembre 2010.
- 62 Tostan, '158 Villages dans le département de Koungeul se joignent au mouvement d'abandon des pratiques traditionnelles nocives (Sénégal)', 20 novembre 2009, www.tostan.org/web/module/events/pressID/136/interior.asp ; et comité français pour UNICEF, 'Excision : Informer les communautés pour les aider à mieux décider' [interview vidéo], 4 février 2010, notifié le 5 mars 2010.
- 63 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 'Évaluation à long terme du programme de Tostan au Sénégal : régions de Kolda, Thiès et Fatick', Statistiques et suivi, Division des politiques et des pratiques, UNICEF, New York, septembre 2008, p. 74.
- 64 Gomis, Dominique, et Mamadou M. Wone, *L'excision au Sénégal : sens, portée et enseignements tirés de la réponse nationale*, Final Report, UNICEF Dakar, août 2008, pp. 18, 19.
- 65 Ibid., pp. 20-21.
- 66 Shell-Duncan, Bettina, et al., 'Contingency and Change in the Practice of Female Genital Cutting : Dynamics of decision-making in Senegambia', Rapport sommaire de recherche soutenu par PNUD/UNFPA/OMS/Programme spécial de la banque Mondiale sur la recherche, le développement et la formation en reproduction humaine (à travers l'Organisation mondiale de la santé) et par la National Science Foundation ; numéro de la subvention 0313503, 2010.
- 67 Gomis, Dominique, et Mamadou M. Wone, *L'excision au Sénégal : sens, portée et enseignements tirés de la réponse nationale*, Final Report, UNICEF Dakar, août 2008, pp. 20-21.
- 68 Diop-Diagne, Astou, Évaluation du plan d'action national pour l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin, Dakar, septembre 2008.
- 69 Gillespie, Diane, et Molly Melching, 'The Transformative Power of Democracy and Human Rights Nonformal Education : The case of Tostan', *Adult Education Quarterly*, 26 mars 2010, doi : 10.1177/0741713610363017, p. 14.
- 70 Aubel, Judi, 'Dialogue to Promote Change from Within : A grandmother-inclusive & intergenerational approach to promote girls' health and well-being and to eliminate FGM', *The Grandmother Project*, Rome, février 2010, p. 6. Le projet de développement holistique est appliqué dans le Département Velingara de la région Kolda par World Vision avec l'assistance technique du Grandmother Project. Le projet a débuté en 2008 et vise à promouvoir le développement des filles et à décourager les pratiques nocives telles que l'E/MGF et le mariage précoce.
- 71 Olenja, Joyce, et Pamela Godia, *Abandonment of Female Genital Mutilation/Cutting in Kenya, Tanzania and Senegal : Programmatic considerations*, World Vision, Bureau regional de l'Afrique de l'Est, Nairobi, 2009 ; Rapport Evaluation Mi-parcours : Projet action communautaire pour promouvoir la santé et le bien être des filles et éradiquer la mutilation génitale féminine, World Vision Senegal, Dakar, octobre 2009.
- 72 Aubel, Judi, 'Dialogue to Promote Change from Within : A grandmother-inclusive & intergenerational approach to promote girls' health and well-being and to eliminate FGM', *The Grandmother Project*, Rome, février 2010, p. 4.
- 73 Ibid., pp. 6-7, 21-24.
- 74 Gomis, Dominique, et Mamadou M. Wone, *L'excision au Sénégal : sens, portée et enseignements tirés de la réponse nationale*, Final Report, UNICEF Dakar, août 2008, pp. 20, 21.
- 75 Diop-Diagne, Astou, Évaluation du plan d'action national pour l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines, Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin, Dakar, septembre 2008, pp. 7-8, 31-36.

Égypte

- 76 Skaine, Rosemarie, *Female Genital Mutilation : Legal, cultural and medical issues*, McFarland & Company, Jefferson, NC, 2005.
- 77 El-Zanaty, Fatma, et Ann Way, *Egypt Demographic and Health Survey 2008*, Ministry of Health, El-Zanaty and Associates, and Macro International, Le Caire, 2009, p. 201.
- 78 Ibid., p. 201.
- 79 El-Zanaty, Fatma, et Ann Way, *Egypt Demographic and Health Survey 2008*, Ministère de la Santé, El-Zanaty et Associés et Macro International, Le Caire, 2009, pp. 197-208. L'enquête démographique sanitaire de 2008 en Égypte fournit, pour la première fois, une estimation de la prévalence de la pratique chez toutes les femmes égyptiennes de 15 à 49 ans. Les précédentes estimations EDS, dans ce groupe d'âge n'étaient basées que sur les informations fournies par des femmes mariées ou ayant été mariées. Selon l'EDS 2008, la prévalence de l'E/MGF chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est de 91 pour cent (95 pour cent chez les femmes mariées ou ayant été mariées et de 81 pour cent pour les femmes jamais mariées).
- 80 Ibid., pp. 199-201.
- 81 Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008, p. 16.
- 82 Refaat, Nadia, et Amal A. Hadi, *Female Genital Mutilation Abandonment Programme : Evaluation summary report*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 24 avril 2008, pp. 6, 7, 15, 16, 21, 24, 52, 54, 59 ; et Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008, pp. 16, 73.
- 83 Voir : Nations Unies, *United Nations Development Assistance Framework 2007-2011*, Égypte, 28 mars 2006, pp. 17-19, 30, 40 ; Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire 3 juin 2008, pp. 27-31.
- 84 Le précédent décret ministériel (N° 261), publié en 1996 par le Ministère de la Santé et de la Population, interdisait la pratique de l'E/MGF dans tous les hôpitaux (publics ou privés), dans les cliniques ou autre part par des médecins ou des praticiens traditionnels. Cependant, le texte du décret permettait au personnel médical d'exercer la pratique en cas de nécessité médicale, créant ainsi une lacune qui facilitait la perpétuation de la pratique.
- 85 Hadi, Amal Abdel, *We Are Decided : The struggle of an Egyptian village to eradicate female circumcision*, Le Caire Institute for Human Rights Studies, Le Caire, 1998, pp.11-12.
- 86 Ibid., pp. 12-16.
- 87 Hadi, Amal Abdel, *Empowerment : From theory to practice – CEOS experience in the area of the eradication of female genital cutting*, Ceopress, Le Caire, 2003, p. 100-109 ; et Hadi, Amal Abdel, 'A Community of Women Empowered : The story of Deir El Barsha', Chapitre 5 dans *Female Circumcision : Multicultural perspectives*, edited by Rogaia Mustafa Abusharaf, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 2006, pp.104-124.
- 88 Le projet du modèle de village sans E/MGF a été lancé en 2003 par le NCCM et le PNUD en partenariat avec 20 partenaires non gouvernementaux, des bénévoles des Nations Unies, NCCM, UNIFEM, le Fonds des Nations Unies pour la population et, depuis 2006, le Plan International. Le Projet Soutenir l'abandon de l'E/MGF et Protéger les enfants contre la violence est soutenu par l'UNICEF en partenariat avec des associés gouvernementaux et non gouvernementaux. Il a commencé comme programme d'abandon des mutilations génitales féminines, en 2003, sous les auspices du NCCM. En 2009, les deux interventions fusionnèrent en un programme conjoint pour soutenir le Ministère de la famille et de la Population dans sa politique en vue de l'abandon de l'excision en Égypte.

- 89 Le présent *Insight Innocenti* s'inspire des résultats des évaluations et des documents suivants produits par le Conseil de la Population en 2007 : Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008 ; Amin, Mona, Vivian Fouad et Magdy Helmy, *Documentation of the FGM-Free Village Model : Summary report*, Population Council, Le Caire, décembre 2008 ; et Refaat, Nadia, et Amal A. Hadi, *Female Genital Mutilation Abandonment Programme : Evaluation summary report*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 24 avril 2008.
- 90 En décembre 2009, le Projet de Modèle de village sans E/MGF couvrirait 120 villages dans 10 gouvernorats. Soutenir l'abandon de l'E/MGF et Protéger les enfants contre la violence, couvrirait 18 villages (85 communautés) dans quatre gouvernorats, et Plan International couvrirait 23 villages dans six gouvernorats.
- 91 Pour d'autres informations sur les activités pédagogiques, voir : Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008, pp. 36-45 ; et Refaat, Nadia, et Amal A. Hadi, *Female Genital Mutilation Abandonment Programme : Evaluation summary report*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 24 avril 2008, pp. 31-33.
- 92 Pour d'autres informations sur les initiatives et les services communautaires, consulter : Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, juin 2008, pp. 42, 43, 46, 48-49, 143-146 ; et Refaat, Nadia, et Amal A. Hadi, *Female Genital Mutilation Abandonment Programme : Evaluation summary report*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 24 avril 2008, p. 32.
- 93 Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008, p. 83.
- 94 Ibid., pp. 84-85 ; and Refaat, Nadia, et Amal A. Hadi, *Female Genital Mutilation Abandonment Programme : Evaluation summary report*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 24 avril 2008, p. 39.
- 95 Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008, pp. 83-84, 116-120 ; et Refaat, Nadia, et Amal A. Hadi, *Female Genital Mutilation Abandonment Programme : Evaluation summary report*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 24 avril 2008, pp. 26, 33-35.
- 96 Pour d'autres informations, consulter : *the Positive Deviance Approach in the Female Genital Mutilation Abandonment Programme* : Refaat, Nadia, et Amal A. Hadi, *Female Genital Mutilation Abandonment Programme : Evaluation summary report*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 24 avril 2008, pp. 12-15, 60.
- 97 Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008, pp. 49-52 ; and Refaat, Nadia, et Amal A. Hadi, *Female Genital Mutilation Abandonment Programme : Evaluation summary report*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 24 avril 2008, p. 38.
- 98 Les données évaluant l'impact des deux initiatives en faveur de l'abandon de l'E/MGF furent collectées par le Conseil de la population avant l'été 2007, lorsque deux filles moururent après avoir été excisées par des médecins et avant la promulgation de la loi criminalisant l'E/MGF. Il est donc possible que les changements qui ont eu lieu en Égypte, à ce jour, soient plus significatifs que ne l'indiquent les données. (Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008, p. 61). Toutes les données quantitatives de cette section proviennent de l'évaluation intérimaire du projet de Modèle de village sans E/MGF (pp. 57-82). Toutes les données qualitatives, les conclusions et les citations et autres informations proviennent de l'évaluation intérimaire du Projet de modèle de village sans E/MGF et du Projet d'abandon de l'E/MGF.
- 99 Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008, pp. 95-96.
- 100 Un comité d'action de haut niveau est présidé par la Première Dame d'Égypte, avec des représentants des ministères de la Santé, de l'Information, de la Justice, des Affaires religieuses, de l'Éducation supérieure et de la Solidarité sociale ; des chefs des institutions islamiques ; et des représentants de l'Église orthodoxe et de l'Ordre égyptien des médecins. Le Comité a joué un rôle clef dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives, notamment la déclaration par l'Ordre égyptien des médecins affirmant que quiconque pratique l'E/MGF viole le code égyptien d'éthique médicale ; l'attribution d'un temps d'antenne gratuit sur les chaînes de télévision nationales et locales et sur la radio, fourni par le Ministère de l'Information pour les programmes et les publicités sur l'E/MGF ; la brochure 'L'E/MGF n'est pas un rituel islamique', publiée par le Ministère des Affaires religieuses qui déclare que les institutions islamiques en Égypte sont unies contre cette pratique.
- 101 Barsoum, Ghada, et al., *Mid-Term Evaluation and Documentation of the FGM-Free Village Model Project*, Population Council, West and North Africa Office, Le Caire, 3 juin 2008, p. 59.
- 102 Ibid., p. 74.
- 103 Ibid., pp. 60-61.
- 104 Ibid., p. 62. L'enquête sur la démographie et la santé menée en Égypte en 2008, signale aussi que 97 pour cent des hommes et 96 pour cent des femmes en Égypte ont été informés de l'E/MGF par la télévision (El-Zanaty, Fatma, et Ann Way, *Egypt Demographic and Health Survey 2008*, Ministry of Health, El-Zanaty and Associates, and Macro International, Le Caire, 2009, p. 208).
- 105 Ibid., pp. 62-67.
- 106 Ibid., pp. 70-71, 75-76.

Éthiopie

- 107 National Committee on Traditional Practices in Ethiopia, *Baseline Survey on Harmful Traditional Practices in Ethiopia*, Addis Ababa, septembre 1998, pp. 16-18.
- 108 Central Statistical Agency Ethiopia and ORC Macro, *Ethiopia Demographic and Health Survey 2005*, ORC Macro Calverton, MD, septembre 2006, pp. 252-254.
- 109 Pour d'autres informations sectorielles, voir également : Central Statistical Agency Ethiopia and ORC Macro, *Ethiopia Demographic and Health Survey 2005*, ORC Macro, Calverton, MD, septembre 2006, p. 225.
- 110 D'après l'EDS 2005 en Éthiopie, le niveau de pratique parmi les filles est passé de 52 pour cent en 2000 à 38 pour cent en 2005.
- 111 L'article 16 de la Constitution éthiopienne cite : « Chacun a le droit à la protection contre les violences corporelles ». L'article 35, paragraphe 4, spécifie : « L'état appliquera le droit des femmes à éradiquer les influences des coutumes nocives. Les lois, coutumes et pratiques qui oppriment et sont la cause de maux physiques et mentaux sont interdits. »
- 112 Voir : 'The Criminal Code of the Federal Democratic Republic of Ethiopia', Proclamation N° 414/2004, articles 565, 566, 567 et 569, open PDF at www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/70993/75092/F1429731028/ETH70933.pdf, accédé le 8 septembre 2010.
- 113 L'ensemble des données, résultats, citations et autres informations présentés dans la section suivante proviennent de : Dagne, Haile Gabriel, 'Ethiopia : Social dynamics of abandonment of harmful practices – Experiences in four locations', *Innocenti Working Paper N° 2009-07*, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, 2010. Ce document de travail Innocenti a collecté des informations provenant de deux études menées en 2006 et 2008 par le Professeur Haile Gabriel Dagne qui a travaillé en collaboration étroite avec le bureau national de l'UNICEF Éthiopie et avec les ONG locales. Les données furent collectées dans plusieurs districts de quatre régions. Les discussions des groupes de réflexion et les entretiens approfondis furent organisés avec une grande variété de parties prenantes, notamment des anciens, des jeunes, des hommes, des femmes, des membres de la communauté, des organisations communautaires, des membres de clans, des animateurs de dialogues, des filles non excisées, des employés d'ONG, des professeurs, des étudiants, des fonctionnaires. Elles se sont tenues dans les langues locales par des collecteurs de données expérimentés et surtout par des jeunes gens connaissant bien la région.

- 114 Federal Democratic Republic of Ethiopia Population Census Commission, *Summary and Statistical Report of the 2007 Population and Housing Census – Population size by age and sex*, Addis Ababa, décembre 2008, p. 63.
- 115 Les informations sur l'intervention dans le District de Yilmanadensa proviennent de : Dagne, Haile Gabriel, 'A Study on Community Dialogue Leading towards Abandoning of Harmful Traditional Practices with Special Reference to Female Genital Cutting, Early Marriage and Marriage by Abduction, Conducted in Yilmanadensa Woreda/Amhara, Gewane/Afar and Wolayta Zone' (internal publication), UNICEF Ethiopia, Addis Ababa, décembre 2006.
- 116 Ibid., pp. 26, 27.
- 117 Ibid., p. 26.
- 118 Federal Democratic Republic of Ethiopia Population Census Commission, *Summary and Statistical Report of the 2007 Population and Housing Census – Population size by age and sex*, Addis Ababa, décembre 2008, pp. 77-78.
- 119 Les informations sur l'intervention proviennent de : Dagne, Haile Gabriel, 'A Study on Community Dialogue Leading towards Abandoning of Harmful Traditional Practices with Special Reference to Female Genital Cutting, Early Marriage and Marriage by Abduction, Conducted in Yilmanadensa Woreda/Amhara, Gewane/Afar and Wolayta Zone' (internal publication), UNICEF Ethiopia, Addis Ababa, décembre 2006.
- 120 Ibid., p. 43.
- 121 Données fournies pour les hommes âgés de 15 à 59 ans et pour les femmes âgées de 15 à 49 ans. Source : Macro International Inc., *Ethiopia Atlas of Key Demographic and Health Indicators, 2005*, Macro International Inc., Calverton, MD, septembre 2008, p. 3.
- 122 Agence centrale des statistiques *Éthiopie et ORC MACRO, Ethiopia Demographic and Health Survey 2005*, ORC Macro, Calverton, MD, septembre 2006, p. 252-253.
- 123 Les informations sur l'intervention dans le district Gewane proviennent de : Dagne, Haile Gabriel, 'A Study on Community Dialogue Leading towards Abandoning of Harmful Traditional Practices with Special Reference to Female Genital Cutting, Early Marriage and Marriage by Abduction, Conducted in Yilmanadensa Woreda/Amhara, Gewane/Afar and Wolayta Zone' (publication interne), UNICEF Ethiopia, Addis Ababa, décembre 2006.
- 124 Federal Democratic Republic of Ethiopia, Population Census Commission, *Summary and Statistical Report of the 2007 Population and Housing Census*, United Nations Population Fund, Addis Ababa, décembre 2008, p. 59.
- 125 Dagne, Haile Gabriel, 'A Study on Community Dialogue Leading towards Abandoning of Harmful Traditional Practices with Special Reference to Female Genital Cutting, Early Marriage and Marriage by Abduction, Conducted in Yilmanadensa Woreda/Amhara, Gewane/Afar and Wolayta Zone' (publication interne), UNICEF Ethiopia, Addis Ababa, décembre 2006, p. 64.
- 126 Federal Democratic Republic of Ethiopia Population Census Commission, *Summary and Statistical Report of the 2007 Population and Housing Census – Population size by age and sex*, Addis Ababa, décembre 2008, p. 76.
- 127 Les informations sur l'intervention dans la Zone de Kembatta Tembaro ont été tirées de : Dagne, Haile Gabriel, 'A Study on Social Dynamics Leading to Abandonment of Harmful Traditional Practices with Special Reference to Female Genital Cutting, Kambatta and Tembaro Zone. Kembatti Menti Gezzima – Toppe Project' (publication interne), UNICEF Ethiopia, octobre 2008.
- 128 Voir : KMG Ethiopia, Addis Ababa, www.kmgselfhelp.org, accédé le 6 septembre 2010.
- 129 Dagne, Haile Gabriel, 'A Study on Social Dynamics Leading to Abandonment of Harmful Traditional Practices with Special Reference to Female Genital Cutting, Kambatta and Tembaro Zone, Kembatti Menti Gezzima – Toppe Project' (publication interne), UNICEF Ethiopia, Addis Ababa, octobre 2008, p. 21.
- 130 Le nom de cet outil de discussion communautaire se nomme Renforcement des capacités de la communauté à travers des conversations communautaires (CCE-CC) ; c'est une adaptation du programme de Renforcement des capacités de la Communauté, élaboré avec le soutien du PNUD, pour affronter le VIH/SIDA. Pour de plus amples informations sur le CCE-CC, voir : Gueye, Moustapha, et al., *Community Capacity Enhancement Handbook*, United Nations Development Programme, New York, 2005.
- 131 Dagne, Haile Gabriel, 'Ethiopia : Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices – Experiences in four locations', *Innocenti Working Paper N° 2009-07*, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, 2010, pp. 19-21. Comme le Professeur Dagne l'explique dans sa recherche, les Fuga sont des potiers traditionnellement été ostracisés et discriminés par le reste de la société : « Les Fuga ne se mélangent pas socialement ni ne nouent des mariages avec d'autres groupes. Étant donné que les Fuga pratiquent la circoncision, il a été jugé important de les faire participer aux discussions sur les pratiques traditionnelles nocives. »
- 132 Dagne, Haile Gabriel, 'A Study on Social Dynamics Leading to Abandonment of Harmful Traditional Practices with Special Reference to Female Genital Cutting, Kambatta and Tembaro Zone, Kembatti Menti Gezzima – Toppe Project' (internal publication), UNICEF Ethiopia, Addis Ababa, octobre 2008, pp. 22-23.
- 133 Ibid., pp. 25-34.
- 134 Ibid., pp. 34-36.
- 135 Ibid., pp. 42.
- 136 Ibid., pp. 40-41.
- 137 Ibid., pp. 41-45.

Kenya

- 138 Evelia, Humphres, et al, 'Contributing towards Efforts to Abandon Female Genital Mutilation/Cutting in Kenya : A situation analysis', Population Council, Nairobi, juin 2007, p. 5.
- 139 Kenya National Bureau of Statistics and ICF Macro, *Kenya Demographic and Health Survey 2008-09*, Kenya National Bureau of Statistics and ICF Macro, Calverton, MD, 2010, p. 266.
- 140 Voir, par exemple : Committee on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, Seventh period report of States parties, Kenya, CEDAW/C/KEN/7*, Office of the United High Commissioner for Human Rights, Genève, 24 mars 2010, para. 48, p.14.
- 141 Kenya National Bureau of Statistics and ICF Macro, *Kenya Demographic and Health Survey 2008-09*, Kenya National Bureau of Statistics and ICF Macro, Calverton, MD, 2010, pp. 264-268.
- 142 Source des données 2003 : Central Bureau of Statistics, Ministry of Health, and ORC Macro, *Kenya Demographic and Health Survey 2003*, Central Bureau of Statistics, Ministry of Health [Kenya], and ORC Macro Calverton, MD, 2004, p. 250. *Source for 2008-2009 data* : Kenya National Bureau of Statistics and ICF Macro, *Kenya Demographic and Health Survey 2008-09*, p. 264.
- 143 Natsoulas, Theodore, 'The Politicization of the Ban of Female Circumcision and the Rise of the Independent School Movement in Kenya : The KCA, the missions and government, 1929-1932', *Journal of Asian and African Studies*, vol. 33, N° 2, avril, 1998, pp. 137-158.
- 144 Kenyatta, Jomo, *Facing Mount Kenya : The tribal life of the Gikuyu*, Vintage Books, New York, 1965, p. 130.
- 145 Ibid., p. 128.
- 146 Evelia, Humphres, et al., 'Contributing towards Efforts to Abandon of Female Genital Mutilation/Cutting in Kenya : A situation analysis', Population Council, Nairobi, juin 2007, pp. 12-18. L'analyse de la situation nationale en 2007 a identifié 10 stratégies utilisées pour soutenir l'abandon de l'E/MGFG : (1) approche abordant les risques pour la santé/pratique traditionnelle nocive, (2) complications de santé associées à l'E/MGF, (3) éducation des praticiens traditionnels de l'E/MGF, proposer des sources de revenus alternatives, (4) rites de passage alternatifs, (5) approche à orientation religieuse, (6) approche juridique, (7) approche du point de vue des droits humains, (8) dialogue intergénérationnel, (9) promotion de l'éducation des filles pour lutter contre l'E/MGF, (10) soutien des filles qui fuient le mariage précoce et l'E/MGF.
- 147 Shell-Duncan, Bettina, 'Between Law, Religion, and Tradition : Contesting female genital cutting in Kenya', Paper presented at the annual meeting of the American Anthropological Association, Washington, D.C., 28 novembre-1 décembre 2007, p. 3.
- 148 Lois du Kenya *The Children Act, 2001, N° 8 of 2001, édition révisée 2007 (2001)*, publiée par le National Council for Law Reporting with the Authority of the Attorney General, articles 14 et 20.

- 149 *Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, Seventh periodic report of States parties, Kenya, CEDAW/C/KEN/7, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, Genève, 24 mars 2010, paras. 45-49, pp 12-13. En 1999, le Plan d'action national pour l'élimination des mutilations génitales féminines au Kenya (1999-2019) a été lancé par le Ministère de la Santé. Avec la nomination du Ministère de la parité, des Enfants et du Développement social en tant que coordinateur des activités concernant l'E/MGF au Kenya, le plan a été revu afin de pouvoir affronter l'E/MGF d'un point de vue plus ouvert et fondé sur les droits.*
- 150 *Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, Seventh periodic report of States parties, Kenya, CEDAW/C/KEN/7, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, Genève, 10 novembre 2009, paras. 45-47, pp. 23-27 ; et Mathenge, Esther Murugi, 'Speech by Minister during the Public Declaration on 'The Abandonment of Female Genital Mutilation' by the Njuri Ncheke Council of Elders of Meru', Government of Kenya, Ministry of Gender, Children and Social Development, Nairobi, 29 août 2009.*
- 151 Fédération de juristes féminines, *Protection Against Female Genital Mutilation : A review of the implementation of the Children's Act : Lessons from Samburu and Garissa Districts*, FIDA Kenya, Nairobi, 2009, pp. 22-23.
- 152 Chege, Jane Njeri, Ian Askew et Jennifer Liku, 'An Assessment of the Alternative Rites Approach for Encouraging Abandonment of Female Genital Mutilation in Kenya', *FRONTIERS Final Report*, Population Council, Washington, D.C., septembre 2001, pp. 42-44
- 153 Khasakhala, Anne, 'Final Report for a Study on Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices Relating to Alternative Rite of Passage (ARP) and Intergenerational Dialogue (IGD) as Strategies Aimed at Eliminating Female Genital Mutilation/Cutting (FGM/C) in Kenya' (internal publication), Presented to the UNICEF Kenya Country Office and submitted to UNICEF IRC, Florence, 2008.
- 154 L'Approche fondée sur les valeurs a été élaborée par le Professeur Muthgard Hinkelmann-Toewe, Directeur du Center for PROFS. Pour de plus amples informations, consulter : Hinkelmann-Toewe, Muthgard, 'Women's Power in Africa : From appreciating women's value to the creation of value – The economic implications of the Value-Centered Approach', *KONSENS [CONSENSUS]*, nos. 1 et 2, 2007.
- 155 Les informations contenues dans cette section et se rapportant au Projet Fulda-Mosocho, proviennent de : Khasakhala, Anne, 'Final Report for a Study on Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices Relating to Alternative Rite of Passage (ARP) and Intergenerational Dialogue (IGD) as Strategies Aimed at Eliminating Female Genital Mutilation/Cutting (FGM/C) in Kenya' (publication interne). Présenté au Bureau national de l'UNICEF Kenya et soumis à l'UNICEF IRC, Florence, 2008, pp. 18-22. Les autres informations ont été en grande partie fournies par : Ritva Siemers, Chairperson of VividCom, et Ulrike Maschke, Executive Director of the Center for Practice-Oriented Feminist Science (Center for PROFS), Fulda University of Applied Sciences. Pour de plus amples informations, consulter le site Web officiel du Projet Fulda-Mosocho : www.fulda-mosocho-project.com.
- 156 Ce programme a été élaboré par le Center for PROFS et a été reconnu par le responsable de l'éducation au niveau du district, comme un programme formel d'approfondissement de l'éducation. Le Center for PROFS a élaboré deux types de programmes éducatifs fondés sur l'Approche axée sur les valeurs : un programme d'approfondissement de l'éducation pour les professionnels (dans ce cas, pour les enseignants et les travailleurs sociaux) et un programme éducatif non formel destiné aux autres membres de la communauté.
- 157 Tous les programmes pédagogiques sont présentés en anglais (la langue officielle au Kenya) ou en langue gusii, si nécessaire. Les cours sont donnés par un directeur de projet allemand, généralement expert en pédagogie, qualifié pour l'Approche axée sur les valeurs, avec le soutien du personnel et de bénévoles kenyans.
- 158 Hinkelmann-Toewe, Muthgard, 'Women in Kenya : Cultural structures and special characteristics of the Luo, Kisii and Kuria and their effects on the lives and developmental prospects of women, reflected and analysed from the viewpoint of these very women', 1987, published in *One World for All Women : innovative approaches to development work*, Göttingen, 1994.

Soudan

- 159 Les informations contenues dans ce chapitre sur le Soudan proviennent d'une étude nationale produite pour *l'Insight Innocenti : Ahmed, Samira, S. Al Hebshi et B. V. Nylund, 'Sudan : An in-depth analysis of the social dynamics of abandonment of FGM/C', Innocenti Working Paper N° 2009-08, UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, 2008. Cette étude nationale a utilisé plusieurs sources, notamment des rapports gouvernementaux et d'autres, émanant de partenaires de développement, des enquêtes, analyses et évaluations nationales effectuées durant la période 2001-2006.*
- 160 Gouvernement soudanais d'Unité nationale et Gouvernement du Soudan du sud, *Sudan Household Health Survey 2006*, Sudanese Central Bureau of Statistics/Southern Sudan Commission for Census, Statistics and Evaluation, Sudan, 2006, pp. 188-196. L'enquête de 2006 sur la santé des ménages au Soudan a collecté des informations sur le statut de toutes les femmes ayant de 0 à 50 ans, vivant dans un foyer. Le taux de prévalence global au Soudan de l'E/MGF pour ce groupe d'âge plus étendu est de 69 pour cent. Afin de pouvoir le comparer à d'autres enquêtes et conformément aux indicateurs standards de l'UNICEF, le taux de prévalence final fut recalculé pour les femmes âgées de 15 à 49 ans, il atteignait 89 pour cent.
- 161 Département des statistiques et Ministère de la planification économique et nationale, *Sudan Demographic and Health Survey 1989-1990*, Institute for Resources Development/Macro International Inc., Columbia, MD, mai 1991, pp. 117-130.
- 162 Le Conseil national pour le bien-être de l'enfant élabore des politiques et promeut la protection des droits des enfants ; il fonctionne à l'échelon des états à travers les Conseils d'état pour le bien-être de l'enfant.
- 163 Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2009-2012) fait de l'E/MGF une composante intégrale de sa campagne et de ses programmes en faveur de l'égalité des genres et contre la violence que subissent les femmes. Les agences des Nations Unies qui y participent sont l'UNICEF, le UNFPA, le PNUD, l'UNHCR, l'UNIFEM et l'VNU (Nations Unies Soudan, *Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2009-2012, Khartoum/Juba*, 2008, pp. 25, 50).
- 164 *Entishar* signifie 'diffusion' en Arabe. Au début des opérations, le personnel d'Entishar a été formé par Tostan (l'expérience de Tostan est décrite dans la section de cette publication sur le Sénégal, chapitre 4). Entishar a choisi ce nom en suivant l'exemple de Tostan qui signifie 'propager et partager' et 'percer' en wolof, la langue la plus fréquemment parlée au Sénégal.
- 165 Gruenbaum, Ellen, *FGM in Sudan : Knowledge, Attitudes and Practices. Qualitative research on female genital mutilation/cutting (FGM/C) in West Kordofan and Kassala States*, UNICEF Sudan, Khartoum, 2004.

CHAPITRE 5

- 166 United Nations Children's Fund, *Progress for Children : A report card on child protection, Number 8*, UNICEF, New York, septembre 2009, p. 14.



Cette publication a été produite grâce à l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de l'unique responsabilité du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF et ne reflète en aucun cas les points de vue de l'Union européenne.

UNICEF Centre de recherche Innocenti
12 Piazza SS. Annunziata
50122 Florence, Italie
Tél : (39) 055 20 330
Fax : (39) 055 2033 220
florence@unicef.org
www.unicef-irc.org

ISBN : 978-88-89129-79-1



© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Novembre 2010
Numéro de stock IRC : 622U